

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 FEVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 5 février 2021

1	- Conseil municipal – Procès-verbal du 4 décembre 2020.	<i>Page 6</i>	Mme la MAIRE
2	- Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	<i>Pages 6 à 13</i>	Mme la MAIRE
2A	- Voeu pour l'organisation d'un référendum.	<i>Pages 13 à 24</i>	M. ASSEH
3	- Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021.	<i>Pages 25 à 38</i>	M. BOLO
4	- Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020 – Information.	<i>Pages 38 à 43</i>	Mme BONAMY
5	- Pacte de gouvernance métropolitain – Avis.	<i>Pages 43 à 48</i>	M. ASSEH
6	- Vie associative – Bilan 2020 de la démarche Agir ensemble - Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises - Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 50 à 57</i>	Mme BERTU
7	- Crèches associatives – Dispositif d'aide exceptionnelle COVID19 – Approbation.	<i>Pages 57 à 59</i>	Mme NAULIN
8	- Subventions à l'ACCOORD au titre de la vie associative et des actions éducatives – Approbation.	<i>Pages 59 et 60</i>	M. BOLO
9	- Quartiers Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac – Lancement des consultations de travaux – Approbation.	<i>Pages 61 à 63</i>	Mme RODRIGUEZ
10	- Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.	<i>Pages 63 à 70</i>	Mme RODRIGUEZ
11	- Détermination de périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Modifications – Approbation.	<i>Pages 70 à 72</i>	Mme RODRIGUEZ

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

I – 3

12	- Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation.	<i>Page 73</i>	Mme RODRIGUEZ
13	- Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 73 et 74</i>	Mme NAULIN
14	- Crèches associatives – Association Bambou : aide à l'investissement - Convention – Approbation.	<i>Pages 74 à 77</i>	Mme NAULIN
15	- Développement culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions – Avenant – Approbation.	<i>Pages 77 à 79</i>	M. SEASSAU
16	- Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Page 79</i>	M. SEASSAU
17	- Quartier nouveau Malakoff – Création d'un lieu de production et de création de spectacles vivants – Evolution de l'enveloppe financière – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage.	<i>Pages 79 à 81</i>	M. SEASSAU
18	- Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Département de Loire Atlantique, la Ville et la Maison de la Poésie – Approbation.	<i>Page 82</i>	M. COCOTIER
19	- Voies publiques – Dénomination – Approbation.	<i>Pages 82 et 83</i>	M. CHATEAU
20	- Vie associative - Maison de quartier Haubans – Programme et enveloppe financière – Lancement de la consultation travaux – Approbation.	<i>Pages 83 à 85</i>	Mme BERTU
21	- Politique Jeunesse – Associations Adolescence et Jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 85 à 87</i>	Mme LANGLOIS
22	- Politique Jeunesse – Associations Vie Étudiante – Première répartition de subventions – Approbation.	<i>Pages 87 et 88</i>	Mme COUSSINET
23	- Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 88 à 91</i>	M. REBOUH
24	- Convention de partenariat du Projet 5Ponts et Convention de reversement de la subvention européenne conclue entre le CCAS et la Ville de Nantes – Avenants – Approbation.	<i>Pages 91 à 93</i>	Mme HAKEM
25	- Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	<i>Pages 93 et 94</i>	Mme BASSANI
26	- Citad'elles – Convention de partenariat – Avenant – Approbation.	<i>Pages 95 et 96</i>	Mme BERTU
27	- Politiques publiques – Egalité & Lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Avenants – Convention – Approbation.	<i>Page 96</i>	Mme BERTU

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020

I – 4

28	- Politiques publiques – Égalité femmes-hommes – Répartition de subventions – Avenants – Approbation.	<i>Pages 96 et 97</i>	Mme BERTU
29	- Politique publique accessibilité universelle – Répartition de subventions – Approbation.	<i>Page 97</i>	Mme BENÂTRE
30	- Politiques publiques – Migration - Intégration – Répartition de subventions – Avenant – Approbation.	<i>Pages 97 et 98</i>	Mme BOISRAMÉ
31	- Soutien aux Associations de commerçants Plein Centre & UNACOD – Subventions – Approbation.	<i>Pages 48 à 50</i>	M. SALAÛN
32	- Jumelages internationaux – Cosmopolis - Subventions - Approbation.	<i>Pages 98 et 99</i>	M. MARAIS
33	- Jumelages Européens – Subventions – Approbation.	<i>Pages 98 à 100</i>	M. PASCOUAT
34	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 100 à 102</i>	Mme BASSAL
35	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	<i>Pages 102 à 104</i>	M. QUÉRO
36	- Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.	<i>Page 104</i>	M. BOLO
37	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Pages 104 et 105</i>	M. BOLO
38	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Page 105</i>	M. BOLO
39	- Office Publique d'HLM Nantes Métropole Habitat - Relocalisation – extension de l'association « Le Cinématographe » - Emprunt de 7 650 000 € maximum - Garantie de la Ville – Convention – Approbation.	<i>Page 106</i>	M. BOLO
40	- Chambre régionale des comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information.	<i>Pages 106 à 108</i>	M. BOLO

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2021

Convoquée le vendredi 29 janvier 2021

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. ASSEH, Mme LAERNOES, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme NAULIN, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÜN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. BOUTIN, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS,

Sont également présents : M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, Mme JEN, M. SOBCZAK, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUOU, Mme GOUEZ, Mme SOTTER, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VITOUX, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, M. BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA.

Sont absents et excusés : Mme PIAU (pouvoir à Mme Bassal).

Secrétaire

Mme Bassal est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

I – 6

La séance est ouverte à 9 h 00, en visioconférence.

Il est procédé à l'appel.

Mme la MAIRE – Nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – J'accepte, merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 – Approbation

Mme la MAIRE – Nous avons, en première délibération, à adopter le procès-verbal de notre dernière séance de conseil. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons ensuite le compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je souhaite prendre la parole, Madame la Maire. Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Je souhaitais faire une intervention rapide en préalable de ce Conseil municipal, Madame la Maire, parce que nous sommes extrêmement gênés par le fait qu'il n'apparaît dans aucune des délibérations à l'ordre du jour de ce conseil de sujet relatif à la question de la sécurité à Nantes. Nous avons bien conscience que les délibérations de ce Conseil municipal sont préparées longtemps à l'avance. Nous savons bien que tout cela demande un travail important pour les services de la Ville. Nous savons bien qu'il y a des décisions importantes que nous allons être amenés à prendre au cours de cette journée pour l'avenir de la ville. Je pense par exemple au sujet de l'éducation.

Mais nous n'acceptons pas qu'il ne puisse y avoir aucune délibération en lien avec l'insécurité que nous vivons à Nantes, parce que nous venons de traverser des jours que nous considérons comme particulièrement sombres, et nous en avons échangé toutes les deux, d'ailleurs, il y a quelques jours, Madame la Maire. Nous avons le sentiment qu'il ne se passe rien. Plus l'insécurité augmente à Nantes, moins nous en parlons au Conseil municipal. Je crois que nous ne pouvons pas fonctionner ainsi parce que sinon, nous donnons le sentiment d'élus déconnectés des véritables enjeux de ce qui se passe à Nantes aujourd'hui.

Nous avons vu passer hier soir un communiqué de presse, qui est d'ailleurs repris par nos amis de la presse ce matin, et qui évoque un certain nombre de sujets. Moi, je suis plutôt de nature à me réjouir si les choses avancent sur ce sujet. Simplement, il n'y a rien, dans ce communiqué. Tout ce que vous annoncez, Madame la Maire, avec votre équipe, a déjà été annoncé lors du Conseil municipal du 4 décembre dernier. C'est le cas du recrutement des policiers municipaux, c'est le cas du prolongement des horaires jusqu'à 2 heures du matin. C'est le cas des créations de postes. Vous parlez de 70 postes. Nous savons bien les uns et les autres pour l'instant, il y a 29 postes qui ont été lancés au recrutement. Vous parlez de la police métropolitaine des transports qui se met en place progressivement, dites-vous. Oui, mais c'est tellement progressif qu'aujourd'hui, nous n'en voyons pas la couleur ! Dites-nous où vous en êtes ! Dites-nous à combien d'effectifs réellement positionnés dans les transports en commun on peut aujourd'hui prétendre, à Nantes.

I – 7

Je vois Monsieur Bolo, dans la presse, ce matin, qui dit que l'on ne va pas faire un communiqué de presse chaque fois que l'on recrute un policier municipal. Il a raison, Monsieur Bolo. Ce n'est d'ailleurs pas ce qu'on lui demande. Le communiqué que vous avez servi hier soir, c'est pour dire qu'il ne se passe rien. Je suis désolée d'entamer ce conseil par cette intervention... Nous aimerions tellement vous parler d'autre chose, Madame la Maire, mais enfin, regardons ensemble ce qui se passe à Nantes ! Il y a tout de même quelque chose... Peut-être y a-t-il une erreur, dans le communiqué que vous nous avez envoyé. Dites-nous qu'il y a une erreur ! Mais enfin, le coup des policiers municipaux qui vont se déployer jusqu'à 2 heures du matin un jeudi soir sur deux..., vous vous moquez de qui ? Nous avons déjà l'adjoint à la sécurité à mi-temps, puisque nous savons, les uns et les autres, que Monsieur Bolo a beaucoup d'autres activités, et maintenant, nous allons avoir la sécurité à Nantes un jeudi soir sur deux ? Il n'est pas acceptable de fonctionner de la sorte, Madame la Maire, je vous le dis vraiment comme je le sens, et comme nous sommes beaucoup de Nantais à le penser.

Il y a un point positif, et je terminerai par là. C'est l'annonce du contrat de sécurité intégrée. Là aussi, nous en avons échangé. Bien sûr, nous nous en réjouissons. Nous espérons que l'État, dont c'est la responsabilité régaliennne, vous avez raison de le rappeler, pourra mettre les moyens dont Nantes a besoin. Nous espérons que Nantes fera aussi tout ce qu'elle a à faire pour pouvoir enfin prendre la mesure de ce sujet. Vous avez annoncé que nous en parlerions lors d'un prochain Conseil municipal. Pour ma part, je formule à nouveau la demande que la présentation de ce contrat de sécurité intégrée fasse l'objet d'un Conseil municipal extraordinaire pour que nous prenions le temps d'échanger sur ce contrat de sécurité, qui est fondamental pour Nantes, et aussi sur toutes les actions que la Ville pourra mettre en place pour enfin répondre à cet enjeu. Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. De la même manière, je souhaitais démarrer ce Conseil municipal en évoquant le sujet de la sécurité. Tout d'abord, permettez-moi surtout d'avoir une pensée pour cet adolescent de 15 ans, Abdelghani Sidani, qui a perdu la vie à la suite des fusillades en bas de son immeuble, dans le quartier des Dervallières. Madame la Maire, notre groupe vous propose d'ailleurs de prévoir, si c'est possible, une minute de silence à l'occasion de ce conseil.

Par ailleurs, les agents de la Ville sont trop souvent victimes d'agressions durant l'exercice de leurs fonctions. Nous constatons tous la dégradation des relations avec certains citoyens qui se croient tout permis. N'excusons jamais ce qui n'est pas excusable. La défense de leurs intérêts est essentielle, d'ailleurs, c'est indiqué dans cette délibération, mais comment se satisfaire de ces sujets qui reviennent trop souvent dans les comptes rendus de décisions prises par délégation au Conseil municipal ? Ces derniers jours, les drames se sont multipliés à Nantes. Des policiers municipaux ont été agressés à l'arme blanche et ont dû se défendre avec un vélo. Dans la nuit du 21 au 22 janvier, huit individus armés se sont introduits aux urgences du CHU. Je souhaite donc revenir sur l'urgence d'accélérer les actions pour protéger les Nantaises et les Nantais et ceux qui sont à leur service, dans le cadre de leur mission de service public.

Tous subissent au quotidien le manque d'anticipation, de vision et de stratégie, et cela fait plus d'un an que nous alertons. J'apprends d'ailleurs, au fil de mes rendez-vous, que vous demandez à une association, surprise de la proposition, de faire des audits d'éclairage. Quelle drôle d'idée ! N'est-ce pas là le rôle des services de la Ville, certainement très compétents en la matière ? Le sujet est grave et il me semble qu'il est pris avec beaucoup de légèreté par votre adjoint à la sécurité, qui, pris de panique, nous propose de lancer un appel à projets. Projets de quoi ? On se le demande. Tout cela n'est pas sérieux. Il s'agit tout de même de la sécurité des habitants.

Il faut réunir d'urgence le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Et d'ailleurs, je vous remercie de m'avoir proposé d'y participer. J'y prendrai part. Je vous suggère

I – 8

d'intégrer les représentants des conseils citoyens, que j'ai rencontrés récemment, qui se sentent très impliqués et en tout cas, qui veulent s'impliquer sur ces sujets.

Nous avons voté une poignée de policiers municipaux et plus rien effectivement depuis. Quid de la vidéoprotection ? Les brigades de nuit seraient sans doute plus efficaces que quelques jours prolongés à 2 heures du matin, comme annoncé. Sur le sujet des bailleurs sociaux, je crois qu'il y a eu encore des problèmes dans le quartier Nantes Nord. Malgré l'effort de ces bailleurs sociaux, qui expérimentent la protection des halls, et je le salue, quid des groupes inter-bailleurs de sécurité que nous avons proposés ? Je pense qu'il pourrait être intéressant de réunir d'urgence ces bailleurs sociaux sur ce sujet. Je demande à la Ville, évidemment, de s'engager avec l'État pour signer ce fameux contrat de sécurité, tel celui de Toulouse. Mais pas dans le mois : je pense que c'est plus urgent.

Oui, l'État, d'ailleurs, doit prendre part et doit prendre en charge... et l'État doit nous aider à augmenter le nombre de policiers nationaux. D'ailleurs, à mon niveau, en tant que parlementaire, je porte ce message quasiment au quotidien, actuellement. Il me semble que la sécurité des habitants ne peut être source de clivages politiques. Des synergies doivent faire avancer Nantes. Je pousse l'augmentation du nombre de policiers nationaux, malgré l'arrivée de 28 policiers en 2019 et 29 en 2020 : il en faut évidemment plus. Car oui, le gouvernement s'est engagé à recruter, notamment d'ailleurs avec la mise en place, récemment, d'un office anti stupéfiants depuis début 2020. Nos policiers nationaux ne s'en sortent pas actuellement. C'est pourquoi je m'entretiens régulièrement avec le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, pour qu'il prenne les bonnes décisions pour Nantes. Mais il faut aussi, Madame la Maire, que vous puissiez vous engager davantage sur ce sujet. Notre groupe, d'ailleurs, est là pour vous alerter. Mes actions, d'ailleurs, et j'en suis heureuse, sont efficaces, parce qu'il se trouve que le ministère de l'Intérieur vient enfin de recevoir un courrier de votre part, Madame la Maire, pour rencontrer Monsieur Darmanin, et je m'en réjouis, parce que nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Ils ne sont d'ailleurs pas au courant d'un début d'action vers une signature de ce contrat de sécurité. J'alerte donc à nouveau sur cette nécessité d'accélérer.

Ne laissons pas plus se dégrader la sécurité de notre ville. Nous le devons aux Nantais. Agissons ensemble pour faire de Nantes une ville plus sûre car, les faits sont là, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il est temps de travailler main dans la main. Et surtout, Madame la Maire, je vous invite à oublier l'influence d'une partie de votre majorité, je pense à EELV notamment, qui vous bloque de plus en plus sur de nombreux sujets au détriment des intérêts d'une grande majorité des habitants, quelles que soient d'ailleurs leurs convictions politiques.

Notre groupe est prêt et présent pour vous aider plus, et je suis prête et présente, en tant que parlementaire, pour m'impliquer davantage avec vous et bien sûr, pour pousser l'État et Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour nous attribuer beaucoup plus de policiers nationaux. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je crois que les propos à la fois de Madame Garnier et de Madame Oppelt nous invitent à plusieurs réactions. J'invite peut-être déjà Madame Oppelt à un peu plus d'humilité, lorsqu'elle déploie un argumentaire de satisfecit permanent. Je vous invite à regarder ce que disent vos collègues députés de la République en marche sur un certain nombre de circonscriptions nantaises qui, eux-mêmes, disaient, sur les réseaux sociaux, il y a encore quelques jours, qu'ils dénonçaient le manque de moyens donnés à la police nationale justement pour faire son travail dans les quartiers, dans la lutte contre les trafics d'armes, de stupéfiants et pour lutter contre la criminalité. Je pense donc que vous feriez peut-être bien de discuter avec vos amis de la République en marche pour vous mettre un peu d'accord sur vos discours et avoir un propos un peu plus responsable et éviter l'instrumentalisation de ces sujets bien trop graves.

I – 9

Nous l'avons dit et nous le redisons ici : ce n'est pas la police municipale qui va pouvoir lutter seule contre les trafics de stupéfiants, contre les trafics d'armes et la criminalité, qui gangrènent aujourd'hui un certain nombre de nos quartiers. Vous le savez pertinemment. C'est vous, l'État, ici. C'est vous qui êtes représentante de la majorité de la République en marche. Nous attendons donc des résultats. Nous attendons des propositions concrètes au lieu de cette instrumentalisation permanente.

J'entendais Madame Garnier évoquer le sentiment qu'il ne se passait rien, que notre majorité ne faisait rien. Eh bien, Madame Garnier, entre les sentiments et la réalité, il y a bien souvent une différence. Et vous le savez, je suis élu, avec Ali, avec l'ensemble de l'équipe, sur le quartier Dervallières – Zola, qui a été malheureusement frappé par le drame, par la mort du jeune Abdelghani, auquel nous pensons aujourd'hui toutes et tous. Nous avons rencontré les habitants, nous avons rencontré les associations, avec Johanna Rolland, avec le directeur départemental de la sécurité publique. C'est sans aucune instrumentalisation, tous autour de la table, que nous pourrions apporter des réponses dans la complémentarité. Au-delà des communiqués de presse que vous pouvez évoquer, il faut regarder les faits, Madame. Et les faits sont là : la police municipale, les embauches, c'est en cours. Le déploiement de la vidéosurveillance, c'est en cours. Le travail avec l'État est en cours, et nous aimerions bien un peu plus d'engagement de ce côté-là.

Et pour terminer, hier, nous étions, Madame Oppelt, en manifestation dans les rues de Nantes. Des milliers de Nantais se sont réunis. Il y avait aussi le sujet de l'insécurité sociale, qui gangrène aujourd'hui notre société, notamment dans la crise sanitaire que nous vivons, et la question de la lutte contre les inégalités. Sur ces sujets aussi, Madame Oppelt, nous aimerions bien vous entendre sur ce que fait l'État, justement pour lutter sur les drames qui se déploient, les drames du quotidien, sur cette insécurité sociale qui est une réalité. Peut-être que les uns et les autres, dans la période dramatique que nous connaissons, nous pourrions avoir des propos plus constructifs, éloignés de l'instrumentalisation que vous pouvez faire, Madame Oppelt et Madame Garnier, et justement, nous mettre tous ensemble pour résoudre les problématiques des Nantaises et des Nantais, loin des discours politiques. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes premiers mots vont à la famille et aux proches du jeune Abdelghani Sidali. La mort de ce si jeune garçon est un drame pour sa famille, pour ses proches et pour nous, pour nous toutes et tous, c'est un symbole du mal qui rogne les quartiers de notre ville aujourd'hui. Pour lui et pour que cela n'arrive plus jamais, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver des solutions et mettre fin à ce mal qui grandit chaque jour et qui rend la vie de milliers de Nantais de plus en plus insupportable. Tout ce qui est en notre pouvoir ! La gourmandise perverse avec laquelle se régalaient certains élus de cette assemblée pour renchérir sur ce sujet si important est scandaleuse, en sachant que celles et ceux qui en parlent le plus souvent ne vivent même pas dans ces quartiers sensibles. Ils n'ont aucune idée de la réalité.

Allez voir les habitants qui sont dans la souffrance, allez voir la réalité dans nos quartiers et demandez ce qu'ils souhaitent. Ce ne sont pas des policiers armés, ne vous en déplaise, mais bien de la présence humaine, partout, tout le temps. Ils souhaitent de la police municipale présente jour et nuit. Ils souhaitent des éducateurs pour aider les jeunes, ils souhaitent des médiateurs, ils souhaitent des travailleurs sociaux pour aider les familles à faire face à leurs adolescents, que le système rejette.

Notre police municipale, même si elle était armée jusqu'aux dents, comme certains l'aimeraient, ne pourrait remplacer notre police nationale. C'est le miroir aux alouettes. Les deals et le trafic en pleine rue ne seront jamais du ressort d'une police municipale. Alors oui, la Ville travaille au quotidien à ce sujet préoccupant : plus de présence humaine avec des horaires élargis, un soutien à la jeunesse, son respect et son inclusion sans discrimination, et puis, ce rapport de

I – 10

force avec l'État avec des discussions autour d'un contrat de sécurité intégrée, dont Madame la Maire a parlé, qui sera probablement signé dans les deux mois et qui dotera la Ville de nouveaux moyens financiers et humains sur les questions de sécurité. Alors oui, la Ville prend ce sujet très au sérieux, mais elle ne cédera pas à votre appel à la peur et à la haine. Chacun a des missions, chacun les respecte. Il faut respecter l'ordre public, pour l'État, et la régulation sociale, pour le Maire. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je veux juste vous dire, un peu comme Simon, mon écœurement devant l'instrumentalisation perpétuelle de ces questions, qui sont graves, de ces questions qui ont été débattues abondamment pendant la campagne municipale, de ces questions qui font l'objet non seulement de communication, mais aussi d'actions de notre part. Je me rappelle l'époque où la doctrine sarkozyste était de faire un projet de loi ou un communiqué après chaque fait divers. Moi, je refuse d'entrer dans cette logique. Une politique de sécurité et de tranquillité publique est une politique qui doit répondre, sur un territoire qui est le nôtre, à des problèmes qui sont mondiaux : le trafic de drogue, qui est à l'origine de la quasi-totalité des phénomènes de délinquance que nous connaissons à Nantes, le trafic de drogue n'est pas nanto-nantais : il est mondial ! Nous sommes au bout de la chaîne, et nous en assumons les conséquences.

Et très franchement, il nous faut avoir de la confiance. Il nous faut avoir de la sérénité et il nous faut travailler sur le moyen et long terme. Et travailler sur le moyen et long terme avec une polémique politicienne par fait divers, ce n'est pas possible. Pour ma part, je finis par me demander si tout simplement, je ne vais pas décider de ne plus vous répondre du tout, de ne plus répondre du tout à ces polémiques perpétuelles et permanentes qui n'apportent rien à personne et surtout, pas une once de sécurité supplémentaire aux Nantaises et aux Nantais, qui, en plus, sont particulièrement pénibles et qui troublent encore davantage un climat qui est rendu délétère par bien des facteurs, y compris par celui de la crise sanitaire. Donc très franchement, moi, je n'ai pas envie de m'embarquer dans ces polémiques de minable. Nous essayons de « bosser », nous faisons le maximum, et si quelqu'un pense vraiment pouvoir faire mieux que ce que nous faisons, eh bien allez-y, prenez la place !

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Eh bien, c'est ce qu'on veut ! Et il faudrait déjà travailler à plein temps...

Mme la MAIRE – S'il vous plaît ! Nous sommes en visio ! Il y a des demandes de prise de parole, parce que si les uns et les autres, sur un sujet aussi important, commencent à se couper la parole, à intervenir sans demande de prise de parole, ce n'est absolument pas respectueux des Nantaises et des Nantais qui nous écoutent. J'ai deux demandes de prise de parole, à nouveau de Madame Oppelt, à qui je vais redonner la parole, et de Madame Garnier, à qui je vais redonner la parole. Ensuite, je conclurai sur ce point et nous continuerons notre Conseil municipal. Nous nous sommes mis d'accord, avant ce conseil, sur la tenue de ce conseil. Je demande expressément à chacun de se tenir et aux différents présidents de groupes de bien vouloir faire passer le message dans leurs groupes respectifs. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Madame la Maire, je pense que certains n'ont pas écouté mes propos ou ne les ont pas compris. Premièrement, je pense, Madame la Maire, que vous avez pris conscience de cette situation et effectivement, notre groupe demande de travailler plus avec vous sur ces sujets, et c'est une bonne chose. Effectivement, Monsieur l'Adjoint à la sécurité, Monsieur Bolo, vous ne voulez plus répondre, mais finalement, je pense que je préfère travailler avec Madame la Maire sur ce sujet, parce que finalement, vous instrumentalisez ce sujet sur les réseaux sociaux, notamment, avec des remarques d'une misogynie rare et d'une autre époque. Alors oui, avançons plutôt ensemble, Madame la Maire.

Vous n'avez pas non plus entendu mes propos, je pense à Monsieur Salecroix, à Monsieur Citeau, simplement parce que j'insistais sur le fait qu'effectivement, mon rôle, en tant que

I – 11

parlementaire, est bien d'aller chercher des policiers nationaux pour Nantes. Je le fais au quotidien, et comptez sur moi pour continuer à le faire, main dans la main avec la Ville, pour que ce contrat de sécurité, qui apporte beaucoup de moyens aux villes, et c'est une très bonne chose, puisse être signé le plus rapidement possible, dans les meilleures conditions. C'était bien là l'objectif de ma prise de parole : prise de conscience, d'une part, de la Ville, et d'autre part, on avance évidemment avec l'État pour pousser l'État, mais aussi pour que la Ville puisse signer ce contrat. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Très rapidement... Oui, nous pensons que nous pouvons faire mieux. Sur le nombre de caméras : nous en avons le même nombre qu'à Angers, alors que notre ville est deux fois plus peuplée. Sur le manque d'effectifs de police nationale : c'est vrai, c'est une réalité, à Nantes, et cela relève de l'État. Sur le manque d'effectifs de la police municipale : c'est vrai aussi et là, cela relève de la Ville. Je rappelle que Nantes est la deuxième grande ville de France qui a le moins d'effectifs de police municipale par habitant, après Rennes. Et cela, c'est vrai aussi. Je ne vais pas relancer le sujet.

Je voudrais simplement que nous ayons des réponses aux questions que nous avons posées. Où en sommes-nous du déploiement effectif, progressif, dites-vous, de la police métropolitaine du transport ? Où en est-on du recrutement des policiers municipaux, les 29 dont nous avons ouvert les postes au Conseil municipal de décembre ?

J'entends Monsieur Bolo dire qu'il ne va plus nous répondre. Cela me gêne beaucoup. Cela me gêne beaucoup parce que, Monsieur Bolo, pardonnez-moi de vous le dire, mais en démocratie, on répond à son opposition. J'attends donc vos réponses, Monsieur Bolo, Madame la Maire, sur ces questions précises que je viens de poser. Et je voudrais aussi vous dire que parler des sujets qui intéressent les Nantais, ce n'est pas instrumentaliser. C'est jouer notre rôle d'élus locaux, et nous n'avons que cette volonté-là, que cette prétention-là de jouer notre rôle d'élus locaux et de nous faire le relais des préoccupations des Nantais.

Je n'accepte pas les propos de Monsieur Citeau, qui parle d'appel à la haine. C'est inacceptable. Je crois justement que garantir la sécurité, c'est garantir une vie apaisée pour tous.

Je voudrais en revanche prolonger les propos de Monsieur Salecroix. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, vous le savez, Monsieur Salecroix, mais j'écoute toujours avec beaucoup d'attention vos interventions, parce que je les trouve intéressantes et constructives. Et en effet, vous avez raison sur l'insécurité sociale, qui est une réalité, aujourd'hui, qui va certainement l'être encore davantage dans les mois et les années à venir, nous le voyons déjà aujourd'hui, et les indices sont préoccupants. Nous savons que cette insécurité sociale concerne surtout les quartiers populaires, les quartiers de la politique de la ville, les quartiers dont on parle malheureusement beaucoup aujourd'hui, à Nantes, en termes d'insécurité. Par conséquent, n'ajoutons pas l'insécurité physique à l'insécurité sociale qui règne déjà dans ces quartiers et faisons en sorte que les habitants des Dervallières et de Nantes Nord ne sortent pas de chez eux avec la peur au ventre, comme ils nous le disent aujourd'hui.

Mme la MAIRE – Merci. Je crois que nous pouvons tous convenir que ce sujet est suffisamment grave, que ce sujet est suffisamment difficile et la situation, suffisamment insatisfaisante, aujourd'hui, à Nantes, pour mériter mieux que des approximations et des instrumentalisations.

Un mot sur les approximations. Chère Madame Oppelt, ce n'est pas un courrier que nous avons envoyé au ministre de l'Intérieur. Depuis que nous avons été réélus, ce sont cinq courriers, que je tiens naturellement à votre disposition. Les courriers, c'est bien. L'écoute bienveillante du gouvernement, c'est bien. Les résultats, c'est mieux. Je saisis donc positivement, évidemment, ce que vous venez d'évoquer en nous disant que vous étiez prête à travailler avec la Ville pour qu'ensemble, nous demandions 70 policiers nationaux supplémentaires. Soyons précis : la Ville

I – 12

recratera, dans le mandat, 70 policiers municipaux supplémentaires, et cela me semble la moindre des choses que l'État, dont c'est la compétence régalienne, recrute 70 policiers nationaux. Puisque vous avez utilisé le terme de « poignée » pour nos 30 policiers municipaux, je ne doute pas qu'ensemble, nous saurons convaincre Gérald Darmanin de nous accorder deux grosses « poignées » de policiers nationaux. Vraiment, cet élément est absolument déterminant.

Madame Garnier, vous ne pouvez pas dire que quand on demande au service public municipal de travailler jusqu'à 2 heures du matin, ce n'est rien. Ou alors, je laisserai nos équipes sur le terrain apprécier la portée de vos propos. Je voudrais dire aux Nantaises et aux Nantais à quel point ce sujet est une priorité pour l'ensemble de mon équipe municipale, pour l'adjoint à la sécurité, pour les équipes sur le terrain et pour moi, naturellement. Lors de la première rencontre que j'ai eue avec Monsieur le Préfet, nouvellement arrivé, je lui ai dit que le sujet numéro un sur lequel j'attendais l'État, à Nantes, c'était la sécurité. Lors d'une rencontre que j'ai eue avec le nouveau directeur départemental de la police nationale, je lui ai dit à quel point ce sujet était aujourd'hui une des attentes majeures des Nantaises et des Nantais. Alors oui, notre équipe est à pied d'œuvre, depuis le premier jour du nouveau mandat que les Nantaises et les Nantais nous ont confié. Qu'avons-nous engagé ? Immédiatement, en effet, nous avons préparé les conditions pour le recrutement du lancement des 30 premiers policiers municipaux qui viendront nourrir les effectifs.

Sans attendre, nous avons engagé un travail fin avec la police nationale pour regarder là où des caméras supplémentaires seront installées demain. Sans attendre, nous avons, lors d'une réunion avec les bailleurs sociaux, en présence de François Prochasson, dit à ceux-ci que oui, nous voulions travailler avec eux sur ce sujet, et la semaine dernière, j'ai proposé au préfet d'examiner la possibilité que les bailleurs puissent être partenaires du contrat de sécurité intégrée sur lequel nous travaillons.

Je veux que les Nantaises et les Nantais sachent que sur ce contrat de sécurité, depuis le lendemain de notre élection, nous sommes au travail avec l'État. Nous sommes au travail chaque jour. Des groupes thématiques sont fixés. Les choses avancent plutôt correctement. Je suis plutôt confiante sur notre capacité, sur le fond, à mettre des éléments stratégiques sur la table. En revanche, je le dis, je signerai un contrat de sécurité intégrée au nom des Nantaises et des Nantais quand j'aurai la garantie confirmée d'effectifs supplémentaires. Parce que si je ne portais pas cette exigence, je ne serais pas à la hauteur des ambitions des Nantaises et des Nantais sur ce sujet. Que signifierait un CSI où la Ville mettrait tout sur la table, des moyens supplémentaires, des caméras nouvelles, des moyens renforcés y compris pour nourrir les patrouilles mixtes que nous faisons désormais, police municipale – police nationale, sans garantie de ce que l'État doit amener de son côté ?

Enfin, je voudrais terminer par un dernier sujet, qui me paraît absolument indispensable, qui est celui de la justice. Je voudrais partager ici un élément. Avec Monsieur le directeur départemental de la police, que je remercie personnellement parce qu'en effet, Robin Salecroix l'a dit, il était à mes côtés lors de cette réunion compliquée aux Dervallières, je crois qu'ensemble, nous avons eu un langage de vérité. Ce qu'a indiqué le directeur départemental de la police, c'est que dans les différentes affaires qui ont lieu aujourd'hui, un certain nombre de mineurs sont impliqués. C'est cela, la réalité de la situation. La réalité de la situation, c'est qu'il y a aujourd'hui des hommes et des femmes qui sont identifiés. Il y a des hommes et des femmes qui sont au travail. Mais sur un certain nombre de sujets, les réponses peinent à arriver.

Tout cela, ce sont les maillons d'une chaîne : éducation, prévention, sanction, fermeté, police, justice, police municipale, police nationale, et nous avons besoin de continuer à faire travailler ces maillons ensemble. C'est toute la détermination qui est la mienne, toute la détermination qui est celle de notre équipe. Cette bataille est difficile. Elle est difficile parce que,

I – 13

reconnaissons-le, en France, le pacte républicain a perdu de l'espace, a perdu du terrain face à un certain nombre de trafics. Notre conviction, notre détermination, c'est que nous devons regagner ce terrain et à Nantes, nous le faisons au nom de ce pacte républicain et au nom de la bataille de légalité. Soyez donc bien convaincus, chers collègues, que c'est chaque jour que la sécurité, dans cette ville, est mise à l'ouvrage, dans le respect du travail partenarial qui est le nôtre aujourd'hui.

Le Conseil prend acte.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je donne la parole à Bassem Asseh pour présenter le vœu qui est soumis au conseil.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu pour l'organisation d'un référendum

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, en 2018, 105 000 signatures, soit 10 % du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne. Cette forte mobilisation citoyenne ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie. Cette aspiration exprimée en Loire-Atlantique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un référendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

L'organisation d'un tel référendum relève de la compétence de l'État. Aussi, la Ville de Nantes souhaite se doter d'une instance pérenne plurielle pour engager une véritable concertation avec l'État sur les modalités d'organisation de ce référendum, organiser un débat approfondi sur les enjeux et les conséquences d'un redécoupage afin de nourrir le débat citoyen et de formuler des propositions pour renforcer les coopérations entre Nantes et les autres territoires bretons.

Par ce vœu, les élus de notre Ville réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Le Conseil municipal de la Ville de Nantes demande au gouvernement d'organiser un référendum sur le rattachement du Département de Loire-Atlantique à la Région Bretagne.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Bonjour à toutes et à tous. Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à me réjouir, au nom du groupe UDB, que cet engagement de campagne se réalise, à savoir répondre à la demande démocratique exprimée par 105 000 citoyennes et citoyens de Loire-Atlantique de se prononcer sur la question de la réunification de la Bretagne.

L'Union démocratique bretonne souhaite que ce vœu soit approuvé par l'ensemble du Conseil municipal. Approuver ce vœu, c'est montrer aux Nantaises et aux Nantais que nous sommes à l'écoute de leurs revendications, notamment pour plus de démocratie. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : permettre aux habitants de Loire-Atlantique de choisir eux-mêmes et non de se voir imposer une carte des régions sans cohérence par un cabinet à Paris.

L'autre question sous-jacente que pose ce vœu est : qu'est-ce qu'un territoire ? L'histoire du Département de Loire-Atlantique est intimement liée à la Bretagne, que ce soit sur le plan politique ou culturel. Nantes a été la première capitale du duché de Bretagne et le château des ducs de Bretagne, comme les châteaux de Blain, Clisson, Guérande ou encore Châteaubriant témoignent d'une histoire commune évidente. C'est aussi à Nantes que s'est installée la

I – 14

première université bretonne en 1460. Aujourd'hui encore, le comportement électoral, culturel, sociologique des habitants de Loire-Atlantique est similaire à ceux des quatre autres départements bretons... et diffère généralement de ceux des Pays-de-la-Loire !

La Loire-Atlantique est un territoire que tout relie à la Bretagne : de Mesquer au Pouliguen, les toponymes bretons, vestiges d'un cinquième dialecte aujourd'hui disparu, mais aussi la forte ambition maritime dont le reste des Pays-de-la-Loire est, par définition, dépourvu... À Nantes, le dynamisme des associations culturelles fédérées par l'Agence culturelle bretonne – une centaine d'associations – montre chaque jour ce lien intime avec un territoire vécu qui diffère de l'administration subie.

Mais c'est aussi un territoire de solidarités, maintes fois exprimées dans des luttes comme les marées noires de l'Amoco-Cadiz ou de l'Erika, les combats contre les projets de centrales nucléaires de Plogoff, d'Erdeven, du Carnet ou plus récemment, contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Sur un plan économique, son hyper connexion avec la Bretagne dite administrative n'est plus à prouver et sa séparation administrative de son giron historique est plutôt handicapante pour notre département. Pourquoi existe-t-il un muret en pleine gare de Châteaubriant pour relier Nantes à Rennes ? Pourquoi est-il plus difficile de faire Saint-Nazaire – Vannes en train aujourd'hui qu'il y a cent ans ? Pourquoi est-il si long de relier en train deux grandes villes comme Rennes et Nantes ? Le nombre de voitures provenant de Bretagne administrative prouve ô combien nos territoires sont hyper connectés.

D'un point de vue purement marchand, la moitié des échanges logistiques entre la région Pays-de-la-Loire et la Bretagne administrative se font via le seul département de Loire-Atlantique. D'un point de vue touristique, le recours à la marque Bretagne est largement partagé : personne ne vient en Pays-de-la-Loire ! Les touristes recherchent la Bretagne, la Vendée, l'Anjou... L'intégration du Voyage à Nantes au dispositif « Destination Bretagne » est une preuve supplémentaire des relations étroites entretenues avec la région qui est historiquement la nôtre.

C'est aussi un territoire des coopérations et de liens particuliers avec nos voisins vendéens ou angevins, coopérations qui, j'en fais le pari, se renforceront lorsque la Bretagne sera réunifiée.

Pour finir, j'aimerais rassurer ceux qui craignent cette réunification. Non, il n'est pas question d'indépendance de la Bretagne. Nantes ne perdra rien de sa puissance politique ou économique en réintégrant son giron historique. Elle bénéficiera au contraire de la notoriété internationale de la Bretagne et la représentera en tant que plus grande ville.

C'est pourquoi notre groupe vous demande d'y réfléchir posément, rationnellement et sans recourir à des idées reçues qui blessent chaque fois un peu plus notre réelle volonté de construire cette France respectueuse de la diversité culturelle dans le cadre d'un pacte républicain rénové.

Ainsi, mes chers collègues, notre groupe vous demande d'approuver ce vœu exprimant la demande d'organisation d'un référendum sur le rattachement du Département de Loire-Atlantique à la Région Bretagne pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Ce référendum devra être organisé dans un premier temps en Loire-Atlantique, conformément à la demande citoyenne. Dans un deuxième temps, en cas de réponse positive, un large débat démocratique devra se tenir en Région Bretagne et dans les autres départements des Pays-de-la-Loire.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, après des avancées en termes de transparence de l'action publique à la fin de l'année 2020, après la baisse de 20 %

I – 15

du prix des abonnements des transports en commun, nous démarrons à nouveau ce Conseil municipal par la mise en œuvre d'un engagement pris devant les Nantaises et les Nantais en juin dernier, celui de soutenir l'organisation d'un référendum en faveur du rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne moins de deux mois après avoir vu le Gwenn ha du hissé devant l'hôtel de Ville de Nantes.

L'objectif de ce vœu et donc, du débat organisé ce matin en Conseil municipal, n'est pas encore de trancher la question du rattachement et de donner notre avis, confiants sur l'avenir administratif, institutionnel et politique du territoire régional breton. Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de se prononcer en faveur d'une Bretagne à cinq Départements, du statu quo d'une grande région Loire – Bretagne, par exemple. Je sais qu'il y a, au sein de notre Conseil, des différences d'appréciation personnelle sur la question, en fonction de nos histoires, de nos parcours, de nos sensibilités. Il y en a aussi chez les Nantaises et chez les Nantais, mais également chez les habitantes et les habitants de notre département.

Le sens de ce vœu est justement de leur donner la parole sur ce sujet, de permettre l'organisation d'un débat apaisé, d'un débat serein, d'un débat de fond, arguments contre arguments, d'un débat puis d'un vote, attendu de longue date par certains de nos concitoyens, nous le savons bien. En témoignent les plus de 100 000 signatures d'habitants de Loire-Atlantique recueillies par l'association Bretagne réunie. Il s'agit donc bel et bien, comme nous le faisons de manière transversale au cours de notre mandat, de donner la parole et de donner du pouvoir d'agir aux citoyennes et aux citoyens sur un sujet qui les concerne. Et je pense que cette question peut nous rassembler largement, majorité comme opposition.

Ensuite, il appartiendra à chacune et à chacun de faire vivre ses idées, de mettre en avant ses convictions, lorsque l'État, seul compétent pour organiser un référendum décisionnel sur ce genre de questions, organisera cette consultation citoyenne et définira les modalités du débat et du vote.

C'est donc tout naturellement que le groupe Nantes citoyenne, sociale et écologique votera ce vœu demandant au gouvernement l'organisation d'un référendum en faveur du rattachement de notre Département à la Région Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, poursuivant le respect des engagements pris lors de la campagne municipale, la mise en place d'un référendum concernant le rattachement du Département de Loire-Atlantique à la Région Bretagne, de même que des consultations citoyennes, est bienvenue. Nous exprimons cependant des réserves sur le principe même du référendum, outil simplificateur qui ne permettra jamais la recherche d'échanges effectués dans une assemblée représentative délibérante, soucieuse de répondre, par ses amendements multiples, à la complexité du réel. Le passé récent de notre histoire républicaine nous apprend par ailleurs que l'État, prompt à s'emparer de l'outil référendaire pour mieux différer les vrais problèmes, tient en piètre opinion les résultats acquis, plus préoccupé de stratégie politicienne que de l'opinion exprimée. Le mépris qui a accueilli l'expression citoyenne lors du traité constitutionnel européen en 2005 ainsi que celui qui a prévalu à la suite de la consultation concernant le transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes resteront longtemps la marque d'un déni de démocratie manifeste. En ce qui nous concerne, nous nous engageons à prendre acte des référendums.

L'organisation territoriale constitue un élément structurant du déploiement de la puissance publique au plus près de la population. Cette notion de proximité entre le citoyen et l'espace décisionnaire a été pensée par la République française autour du triptyque commune, département, nation : la commune comme échelon décisionnaire libre amenant la démocratie dans le moindre village, le département, conçu pour déployer les services publics de manière

I – 16

accessible à toutes et tous, et l'État centralisé comme espace de solidarité nationale. Ce grand acquis de la Révolution française est aujourd'hui attaqué par le projet de mise en concurrence entre les territoires. La montée en puissance des métropoles, lieu de concentration des richesses, met à mal les territoires oubliés de la mondialisation. Les régions éloignent la décision publique des citoyens et enfin, l'Union européenne libérale vient affaiblir notre souveraineté nationale. Au final, les différents échelons administratifs sont devenus des instruments techniques à rebours du projet démocratique des révolutionnaires de 1789. Le député UDI Thierry Benoît, d'ailleurs, ne s'y trompe pas en associant dans une même intervention le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, la perte de compétences des départements, la création d'une assemblée de Bretagne ainsi que la réduction du nombre d'élus territoriaux par la mise en extinction des conseils départementaux. Ce programme libéral, nous le combattons et à ce titre, nous affirmons que la création d'une grande région Bretagne en concurrence avec ses voisines ne pourrait être que néfaste pour nos concitoyens. Nous préférons souligner le rôle pivot que joue notre département dans la Région des Pays-de-la-Loire et défendons l'idée de solidarité et de coopération entre la Loire-Atlantique et les territoires voisins.

Nous espérons enfin que l'enthousiasme de notre majorité pour les référendums ne s'arrêtera pas aux seuls enjeux d'organisation du territoire, mais que nous saurons également utiliser cet outil démocratique pour exiger de nouvelles avancées sociales et contrer les graves régressions qui menacent le service public. Je pense ici notamment à la forte mobilisation des syndicats et particulièrement, de la CGT Mines Énergie contre le projet Hercule de démantèlement d'EDF. À leur invitation et aux côtés de nos camarades communistes et socialistes de Génération's et de GDS, nous étions réunis la semaine dernière à Orvault pour réaffirmer que nous n'accepterons jamais une casse des services publics. Dans ce dossier comme dans celui de la privatisation d'ADP avant lui, nous souhaitons qu'un débat éclairé menant à un référendum puisse avoir lieu. Malgré notre diversité d'opinion sur la question du rattachement, nous devons à nos concitoyens un débat serein et nous savons que notre majorité de gauche saura se retrouver pour défendre l'intérêt général face aux intérêts de quelques-uns. Fidèles à nos engagements de campagne, nous, Gauche commune, voterons donc pour ce vœu.

Mme la MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, c'est, je vous l'avoue, avec grand enthousiasme, que je vais voter ce vœu. J'irai même jusqu'à affirmer que c'est, pour moi, un vœu bien plus important qu'une simple résolution en faveur de la réunification de la Bretagne.

En effet, des vœux en faveur de cette réunification, il y en a eu beaucoup par le passé : plusieurs du Conseil régional de Bretagne, un, important, ne l'oublions pas, du Conseil général de Loire-Atlantique sous la présidence de Patrick Mareschal, des centaines en 50 ans de la part de communes de notre département. Pourtant depuis 1972, quand Georges Pompidou refusa le redécoupage sous prétexte de l'absence de consensus sur la taille de la nouvelle région, même si tout le monde était d'accord pour que Nantes, Rennes et Brest soient ensemble, rien n'a bougé.

La question aurait donc pu être tranchée par le temps et les habitudes, s'estomper peu à peu... Eh bien non : plus de trois quarts de siècle après le décret du gouvernement de Vichy, il se trouve encore 105 000 citoyens et citoyennes de Loire-Atlantique pour juger ce dossier important, méritant référendum. Il est donc temps, et c'est le grand mérite de ce vœu, de sortir de la procrastination, d'accepter et d'impulser enfin un vrai débat. Et c'est vraiment, je crois, à l'honneur de notre majorité de proposer enfin une vraie méthode et des moyens pour le mener.

Bien sûr, et je dirai « comme d'habitude », il y en aura dans cette assemblée et ailleurs pour dire qu'il y a plus urgent, et ils mettront en avant la crise réelle que nous vivons.

I – 17

Et si, au contraire, cette question s'inscrivait bien dans le renforcement de notre réponse collective à ce moment si particulier ? Voilà quels doivent être les termes du débat, et non la sempiternelle ritournelle sur « Nantes est-elle bretonne ? », et la question existentielle « suis-je moi-même breton ou nantais ou ligérien ? »... Non que ces débats sur la façon dont la culture et les identités collectives font société et solidarité ne soient pas extrêmement importants et trop laissés en jachère, au risque que d'autres y plantent les graines du nationalisme et de la xénophobie. Mais ce n'est pas le seul enjeu. Le premier pour nous, en période de crise, est bien la réorganisation de l'action publique territoriale.

Les crises sanitaires et écologiques disent la nécessité de territoires plus autonomes et résilients, plus robustes dans la maîtrise de leur destinée, plus en lien entre villes et campagnes, une exigence qui s'est par exemple illustrée sur les tensions de ravitaillement des grands centres urbains lors du premier confinement. Il nous faut donc des régions fortes, fédérant des territoires solidaires entre eux, à l'imaginaire commun.

Cette crise dit la précarisation d'une part croissante de notre population, victime rapide quand le marché du travail se rétrécit. Il nous faut donc des régions capables de structurer des filières économiques cohérentes, pour préserver et développer de l'emploi pour tous : tourisme, construction navale, énergies marines... Le débat devra dire si nous nous appuyons sur les découpages administratifs les plus pertinents pour les développer.

Le débat qui s'engage arrive donc finalement en son temps. Nous allons tourner une page, celle de la mise en place des métropoles d'équilibre, chères à Olivier Guichard et si brillamment bâties ici par Jean-Marc Ayrault et ses équipes. Ces métropoles ont changé la Bretagne et l'Ouest de la France. Elles ont permis d'inverser les flux migratoires. Mais elles sont aussi dans l'impasse : elles concentrent l'emploi, mais n'arrivent plus à produire suffisamment de logements accessibles, et excluent de leur ville centre ces petites classes moyennes dont la crise souligne la fragilité. Elles doivent impérativement discuter avec les villes moyennes de rééquilibrage des activités économiques et des services. C'est un nouveau paradigme qui se dessine : des métropoles en dialogue et solidarité avec les autres intercommunalités, ce que nous appelons ici l'alliance des territoires ; mais s'appuyant aussi, c'est essentiel, sur des régions fortes, capables de participer à ce dialogue, pour déboucher sur une véritable planification dans le cadre des schémas régionaux d'aménagement, les SRADDET.

Et nous avons ici une difficulté. Pour notre région, le triangle le plus structurant est aujourd'hui Nantes – Rennes – Vannes, et il influence tous les autres territoires. Je salue, Madame la Maire, votre engagement sur le renforcement de l'axe Nantes – Rennes, mais il ne peut suffire. Je ne crois pas un instant qu'il soit possible de travailler un aménagement du territoire équilibré sans une région unique le chapeautant. Les régions, en effet, ne dialoguent que peu entre elles, même si elles peuvent afficher l'inverse. Certains se rappellent ainsi peut-être François Fillon, alors président de la Région des Pays-de-la-Loire, parlant breton, eh oui, au Conseil régional de Bretagne et affichant cette volonté de coopération... Mais à Châteaubriant, cela a été dit en introduction, il faut changer de quai pour passer d'un tram-train à un TER et aller ainsi de Nantes à Rennes.

Certains, ici, vivent leurs actions publiques principalement dans le cadre de Nantes et de la Loire-Atlantique ; c'est leur espace d'action et de réflexion. Pour d'autres, cet espace d'action, d'imaginaire politique, est la Bretagne historique, et ils continuent de beaucoup s'y investir sans pour autant perdre un seul instant le fil de leur engagement sur le territoire nantais. Pour certains, enfin, mais à mon avis moins nombreux, c'est la région des Pays-de-la-Loire.

Le débat qui s'engage, et je conclurai là-dessus, doit donc nous permettre d'échanger, avec nos vécus, sans tabou ni posture, sur ces différentes perceptions des enjeux et des espaces pertinents d'action. Il doit permettre de réactualiser les données sur les interactions entre Nantes et les autres territoires bretons. Il doit permettre un nouveau dialogue avec toutes les

I – 18

collectivités concernées et les deux régions administratives, et il devra déboucher sur un vrai processus démocratique accepté par toutes et tous.

Nous ne répondrons pas aux grands défis qui sont devant nous sur l'écologie et la solidarité sans une nouvelle articulation et un renforcement des capacités d'action des collectivités territoriales, ce qui implique des périmètres cohérents. J'en suis donc convaincu : si nous menons le débat de la réunification de la Bretagne au fond, nous éclairerons notre avenir bien au-delà du seul sujet de cette question portée à référendum.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Bonjour, Madame la Maire, bonjour à toutes et à tous. Je me prénomme Erwan. Je suis né à Nantes. Nul doute, je suis breton, originaire du pays de Brocéliande, et je vous le dis : en 2021, nous pouvons être bretons et nantais et vivre très bien nos identités et nos cultures sans vouloir remettre la question institutionnelle en débat à chaque nouvelle élection. Le vœu qui nous est présenté n'est pas anodin. On ne propose pas de modifier nos institutions sans réfléchir aux conséquences, car ce sont des questions très sérieuses. Et ce n'est pas étonnant si Jean-Marc Ayrault n'a jamais été pour le rattachement de la Loire-Atlantique et n'a jamais pris le risque d'instrumentaliser ce sujet. Car au-delà de la question historique, qui, pour moi, ne fait pas débat, la vraie question est celle du statut de capitale régionale de Nantes, de son attractivité avec, à la clé, des milliers d'emplois en jeu pour notre territoire.

Tout d'abord, dans ce vœu, on demande à l'État de participer à une instance pérenne plurielle sur les modalités d'organisation d'un référendum. Il y a 207 villes en Loire-Atlantique. Imaginons l'État venir dans chaque ville participer à une instance municipale ad hoc sur ce sujet... Il revient aux collectivités, dont les compétences et les périmètres sont concernés, de prendre l'initiative sur cette question, pas à une Ville. Le président du Conseil départemental peut organiser une consultation sur la Loire-Atlantique, qui sera au moins indicative. Pourquoi alors ne l'a-t-il pas fait, s'il en a le pouvoir et les moyens ? Car avant de solliciter les habitants de deux Régions et de neuf Départements sur leur avenir institutionnel commun, interrogeons déjà ceux de notre territoire. Si elle doit avoir lieu, cette consultation doit être d'abord départementale, organisée et financée par le Conseil départemental de la Loire-Atlantique. Comme la coopération est pleine et entière entre la Ville de Nantes et le Département, je ne doute pas qu'une instance créée entre nos collectivités sera plus opérante. Il faut donc d'abord un accord local. La question relève avant tout des acteurs locaux plus que du gouvernement et de l'État. Faire croire l'inverse, c'est prendre les Nantais et les Bretons pour ce qu'ils ne sont pas.

La question est donc de savoir si ce rattachement, avec les conséquences qu'il entraîne, est souhaité par les habitants de toute la Loire-Atlantique. Or, au-delà d'un référendum, il y a la démocratie directe, et les élections départementales de juin sont proches. Pourquoi les défenseurs du rattachement ne présenteraient-ils pas des candidats indépendants sur le sujet ? C'est le moment et c'est le lieu pour cela. Si les habitants de la Loire-Atlantique votent massivement pour les candidats régionalistes et les élisent, cela serait une indication évidente de la volonté des citoyens. Car manifestement, les maires de Nantes et de Rennes ne veulent pas de ce rattachement, et vous l'avez rappelé récemment, Madame la Maire.

Nous pensons qu'au-delà des symboles, notamment la création d'un adjoint aux enjeux bretons, qu'il faut alimenter pour qu'il s'occupe moins des dossiers de ses collègues, c'est surtout la démonstration que les tractations de campagne n'enlèvent rien aux désaccords de fond qui existent au sein de votre majorité. L'État a bon dos, mais le double discours se voit et il a des limites, à jouer avec les institutions sur un sujet aussi sérieux. Nous le savons tous, ce vœu est donc voué à échouer avant même d'être voté. C'est donc de la com', de la com' politique et

I – 19

surtout, ce n'est pas la bonne méthode. C'est pour cette raison que nous ne participerons pas à ce vote.

Pour conclure, il est vrai que la Loire-Atlantique est aujourd'hui séparée administrativement et artificiellement de la Bretagne historique. Je lui dis à mes compagnons bretons, qui pensent sincèrement qu'un nouveau mariage serait heureux : il existe un vieux proverbe breton qui dit qu'entre mariage et regret, il n'y a que l'épaisseur d'une haie.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous, mes chères collègues. À bien écouter les interventions des uns et des autres, j'étais en train de me demander, finalement, qui serait dupe de ce qui était en train de se de jouer sous nos yeux sous couvert de démocratie participative. Vous faites le choix, aujourd'hui, de renvoyer à l'État la réalisation d'un de vos engagements de campagne. Je ne voudrais pas refaire ici l'histoire, mais il me semble qu'il faut tout de même avoir un peu de mémoire. En 2014, François Hollande, président socialiste de la République, annonce une grande réforme territoriale, qui prévoyait la fusion de Départements et de Régions. À cette époque, la Ville de Nantes est socialiste, le Département de Loire-Atlantique est socialiste, la Région des Pays-de-la-Loire est socialiste, la Région Bretagne est socialiste, l'Assemblée nationale est socialiste, le gouvernement est socialiste. Pourtant, alors que Jean-Yves Le Drian pousse dans un sens, Jean-Marc Ayrault, ancien Premier ministre socialiste, pousse dans l'autre et s'oppose au rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Je trouve donc assez « gonflé », si vous me le permettez, alors que la gauche n'a pas réalisé cette fusion quand elle le pouvait, qu'elle demande finalement aujourd'hui à une autre majorité de le faire.

Ensuite, je m'interroge : à quoi bon demander au gouvernement d'organiser un référendum tant qu'Emmanuel Macron est président de la République ? Chacun se souvient ici à quel point il a foulé aux pieds l'expression claire des habitants de Loire-Atlantique au moment de la consultation sur Notre-Dame-des-Landes. Je suis par ailleurs assez surpris par les propos de nos collègues marcheurs, alors que le député de la première circonscription s'est prononcé à de multiples reprises, lui, pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Mais c'est sans doute un nouvel exemple du fameux « en même temps ».

Je rappelle également, pour que chacun ait bien les choses en tête, que l'organisation de chaque tour de scrutin coûte 200 000 € à la Ville de Nantes. Alors que la crise économique et sociale est très forte, que notre situation budgétaire se dégrade, nous le verrons tout à l'heure, dépenser 200 000 € pour organiser un référendum contre lequel vous allez vous battre, Madame la Maire, puisque vous avez déjà annoncé que vous feriez campagne contre le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, ne nous paraît pas être une bonne utilisation des deniers publics.

Finalement, la question que nous devons nous poser aujourd'hui, c'est surtout celle de la probabilité de la concrétisation de cette demande. Demander au gouvernement d'organiser un référendum alors que nous ne savons toujours pas si les élections départementales et régionales prévues en juin pourront avoir lieu est illusoire. J'ajoute que le président de la République a d'ores et déjà annoncé, dans le prolongement de la convention citoyenne sur le climat, la tenue d'un référendum sur la question climatique. J'ajoute enfin qu'au regard des délais légaux des comptes de campagne et de la future campagne présidentielle, un tel référendum ne pourra pas avoir lieu sous ce quinquennat, et ce, quoiqu'il arrive. Personne ne doit donc être dupe : la demande de la Ville formulée aujourd'hui restera lettre morte, et elle ne peut pas aboutir dans ce mandat.

Finalement, pour résumer, vous demandez à l'État de poser une question que vous n'avez pas posée quand vous aviez tous les pouvoirs et tous les leviers. L'État a déjà fait savoir qu'il ne

I – 20

voulait pas lancer une nouvelle organisation territoriale. Chacun doit mesurer que réglementairement, aucun référendum ne peut avoir lieu d'ici la fin du mandat. Pour toutes ces raisons et parce que nous ne voulons pas participer à duper les Nantais dans un moment où la parole publique est déjà fortement contestée, avec mes collègues du groupe « Mieux vivre à Nantes », nous ne participerons pas au vote de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Florian Le Teuff.

M. LE TEUFF, Adjoint – Madame la Maire, bonjour. Bonjour à toutes et à tous. Merci à Bassem Asseh d'avoir présenté les enjeux. Merci pour les éclairages de Valérie Coussinet. C'est l'occasion pour moi de remercier Pierre-Emmanuel Marais pour son investissement sur ces questions au cours du mandat précédent. Merci à Aïcha Bassal pour les éclairages et merci également à Ronan Dantec. Je voudrais rassurer notre collègue Nadège Boisramé, qui a raison et vient de rappeler que ce vœu est un vœu républicain, que ce vœu nous engage, que ce vœu consiste, comme l'a rappelé Bassem Asseh, à répondre à une bonne question, à une pétition.

En 2018, 105 000 citoyens de Loire-Atlantique, ont demandé à être consultés sur ce sujet du rattachement potentiel de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Il s'agit de donner suite à cette mobilisation citoyenne, qui est inédite à l'échelle d'un territoire : on n'a jamais vu une telle mobilisation, on n'a jamais vu 10 % du corps électoral signer une telle pétition. C'est l'occasion pour nous toutes et pour nous tous, élus, de rappeler que notamment dans ces 105 000 citoyens de Loire-Atlantique, il y avait 25 000 électeurs nantais. Je dis bien « électeurs » et « électrices », parce qu'il fallait être inscrit sur les listes électorales pour signer cette pétition. J'insiste sur ce chiffre, 25 000, et sur l'humilité que nous devons tous avoir, parce qu'au cours de la campagne électorale, au premier tour, aucune de toutes les listes inscrites dans le cadre des élections municipales n'a rassemblé autant de citoyennes et de citoyens. C'est un chiffre considérable. Il faut donner une traduction concrète, démocratique à cette mobilisation citoyenne inédite. Je suis républicain, il s'agit d'un vote pour la démocratie, d'un vote pour la République, d'un vote pour... (*coupure de son*)

Mme la MAIRE – Puisque Florian n'a plus de son, je donne la parole à Bassem Asseh, qui l'a demandée, pour laisser le temps à Florian Le Teuff d'essayer de retrouver la captation du son et de finir son intervention.

M. ASSEH, Adjoint – Juste quelques éléments. Je ne pensais pas nécessairement réintervenir, puisque j'ai lu le vœu et que tout y est dit, de la manière la plus précise qui soit. Mais les interventions d'Erwan Huchet et de Julien Bainvel m'incitent à rappeler l'enjeu dont nous parlons ici. L'enjeu dont nous parlons ici est cette pétition : 105 000 signatures, ce n'est pas anodin. Ce ne sont pas 1 000 signatures collectées sur Internet ou 50 signatures collectées en papier. Ce sont 105 000 signatures, collectées en version papier, donc qui ne sont pas issues d'un simple clic sur un ordinateur. C'est un effort démocratique qui a été mené par des gens avec qui je ne suis pas spécialement d'accord, mais c'est un effort qui a été mené et 105 000 signatures, ce n'est pas rien. Dans une période où la démocratie se déconsolide un peu partout, nous avons vu ce qui s'est passé aux États-Unis et nous voyons ce qui peut se passer parfois en Europe de l'Est, le fait de considérer que 105 000 signatures, sous format papier, je le rappelle, n'ont pas de conséquences et n'ont pas de débouché démocratique, je trouve cela personnellement dommage.

En tout cas, Erwan Huchet et Julien Bainvel, je ne suis pas d'accord lorsque vous dites que cela n'a pas de conséquences ou de poids démocratique. Cela doit trouver un débouché démocratique, en particulier dans un pays qui est tout de même une république, certes indivisible, évidemment, plus que jamais, dans un pays qui a un peu montré au reste du monde le poids de la démocratie, le rôle de la démocratie et le rôle du peuple, une république

I – 21

indivisible, une république qui est capable de solidarité nationale et une république qui est aussi capable de répondre à 105 000 signatures sans craindre que tout ce qui l'entoure ne s'écroule.

Merci, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Florian Le Teuff.

M. LE TEUFF, Adjoint – Merci de me redonner la parole. Ce sont les aléas du direct... Merci à Ghislaine Rodriguez de me permettre de reprendre la parole sur un ordinateur qui bénéficie d'une meilleure connexion. Je voulais également donner suite et réagir aux propos d'Erwan Huchet, qui me laissent un peu pantois. J'espère que vous avez bien compris le sens du vœu, Erwan Huchet : en fait, on ne vous a pas demandé votre opinion personnelle sur la question du rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Cela ne nous intéresse pas beaucoup de savoir que vous êtes né à Brocéliande ou que vous avez passé de bonnes vacances à Mesquer ou à Quiberon l'été dernier. On ne vous demande pas si vous préférez les crêpes et les galettes. On ne vous demande pas votre opinion personnelle sur le sujet. On vous demande de répondre à cette mobilisation citoyenne inédite de 105 000 électeurs de Loire-Atlantique qui, eux, veulent pouvoir être consultés et s'exprimer sur cette question. Nous ne vous demandons pas si vous êtes pour ou contre Nantes en Bretagne. Nous vous demandons si vous êtes pour ou contre la démocratie. Le fait que vous nous expliquiez avec autant d'assurance que vous allez vous abstenir sur ce vote me laisse assez pantois. Je trouve cela assez lamentable.

Je voudrais répondre aussi à Julien Bainvel et le rassurer. Effectivement, nous demandons un référendum sur le sujet. C'est une compétence de l'État et l'on peut s'étonner un peu de votre réaction. Vous semblez douter du fait que c'est possible, mais je rappelle que récemment, un ministre, et pas des moindres, Jean-Yves Le Drian, s'est également engagé publiquement, s'est également exprimé publiquement pour demander qu'il y ait un référendum en Loire-Atlantique sur ce sujet. On voit donc bien que c'est quelque chose de parfaitement réaliste. À Nantes, on s'engage. Il y a une méthode, il y a une instance qui va se mettre en place pour se tourner vers l'État de manière solennelle afin de demander l'organisation d'un référendum pour ouvrir un grand débat à Nantes sur ce sujet, pour donner la parole à toutes et à tous pour que chacun puisse se faire un avis éclairé. Évidemment, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Nous n'avons jamais dit que cela allait se faire avant la fin de notre mandat. Mais en tout cas, nous fixer un horizon, par exemple, nous fixer un horizon à 2024 me semble quelque chose d'assez crédible pour un référendum pour qu'en amont, nous puissions organiser un grand débat, sur la base aussi d'études indépendantes. Il va falloir que toutes et tous, nous puissions nous faire un avis éclairé, parce qu'aujourd'hui, sur quoi nous reposons-nous pour nous faire une opinion, alors que nous n'avons pas d'éléments objectifs ? Nantes prend ses responsabilités. Des études vont être mises en place pour permettre à chaque citoyenne et à chaque citoyen de se faire un avis éclairé sur le sujet.

J'entends aussi Julien Bainvel qui nous explique que la gauche ne serait pas à la hauteur sur ce sujet. Pardonnez-moi, mais là, il s'agit d'un vœu qui est assez fondamental. Encore une fois, c'est un vœu républicain, un vœu pour la démocratie, un vœu pour la citoyenneté. J'observe encore une fois que lorsqu'il s'agit de défendre les valeurs de la République, les valeurs de la démocratie et de la citoyenneté, la droite nantaise est toujours aux abonnés absents. En revanche, comme vous pouvez le constater, la gauche, de manière unanime, sera au rendez-vous.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Je trouve que ce débat en début de Conseil municipal a quelque chose d'un peu improbable. Non pas que je veuille reprendre les propos de mon collègue Ronan Dantec, qui, à juste titre, souligne que les enjeux d'insécurité et de crise sanitaire sont peut-être, quoi que l'on en dise, un peu plus prioritaires

I – 22

que celui que nous sommes en train d'évoquer, mais pour autant, ce débat est intéressant. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions de nos collègues. Je ne dis pas du tout qu'il ne faut pas parler de ce sujet. C'est un vrai sujet, qui intéresse un certain nombre de nos concitoyens. Pour tout vous dire, ils sont très peu nombreux, au cours de cette année 2020, à m'avoir parlé, en pleine crise sanitaire, de ce sujet-là. Mais sans qu'il soit inintéressant d'en parler, je pense que dans un Conseil municipal à peu près bien constitué, nous aurions pu commencer par évoquer les enjeux de sécurité, si présents à Nantes, ces derniers jours. Nous aurions pu commencer par évoquer les enjeux de solidarité, les enjeux culturels et prendre le temps de parler de tous ceux qui prennent cette crise de plein fouet. Et ensuite, peut-être, effectivement, en fin de Conseil municipal, nous aurions pu prendre un peu de temps, sereinement et tranquillement, pour échanger sur ce sujet. Vous avez fait un autre choix. C'est ainsi.

Sur le vœu lui-même, mon collègue Julien Bainvel a très bien exprimé la pensée de notre groupe politique. Moi, je crois que nous faisons de la politique. Nous sommes là, les uns et les autres, pour faire de la politique et pour porter des positionnements, et non pour concilier les uns et les autres et surtout, ne jamais s'exposer sur un certain nombre de sujets. Madame la Maire, ce que vous nous proposez aujourd'hui s'appelle le syndrome David Cameron. Cela s'appelle proposer un référendum tout en expliquant que l'on est contre. Vous vous souvenez de David Cameron expliquant qu'il ne souhaitait pas quitter l'Union européenne, mais qu'il allait tout de même faire un référendum pour savoir si les Anglais voulaient la quitter. Vous voyez où cela nous mène, où cela nous a menés. Moi, je ne partage pas cette façon de faire de la politique. Je considère que ce vœu que vous nous proposez aujourd'hui est un hochet politique pour faire plaisir aux Verts.

Et du reste, Madame la Maire, je vous le dis avec un brin de malice, c'est assez malin de votre part, puisqu'ils ont l'air très contents. Je viens d'entendre avec beaucoup d'attention Monsieur Le Teuff. J'ai envie de vous dire que nous, nous n'allons pas tomber dans ce piège-là parce que nous ne croyons pas à l'organisation d'un référendum dans les prochains mois, ni même dans les prochaines années, comme l'a rappelé Julien Bainvel, parce que vous ne l'avez pas fait quand vous aviez tous les leviers pour le faire et que nous considérons que dire aux Nantais : nous allons faire un référendum pour savoir si vous voulez ou non le rattachement, mais nous, nous sommes contre, c'est parfaitement illisible pour nos concitoyens. J'ai donc envie de vous dire que cette petite stratégie politicienne, pardonnez-moi de vous le dire, n'a pas beaucoup de sens, et certainement encore moins à l'heure actuelle, même si je dois dire qu'en matière de tactique politicienne, bien que nous connaissions votre habileté, Madame la Maire, d'autres vous ont largement surpassée. Je pense entre autres effectivement au député de la 1^{re} circonscription de Loire-Atlantique. Lui, c'est encore beaucoup plus fort que vous ! Nous avons tous trouvé notre maître, puisque lui prétend candidater à la présidence de la Région des Pays-de-la-Loire mais qu'il veut en même temps la démanteler. J'avoue que cela ne manque pas de sel et que ce type d'attitude ne peut malheureusement que semer le trouble dans l'esprit de nos concitoyens et décrédibiliser la parole politique.

Je considère donc que ce sujet aurait pu être un beau sujet de la campagne municipale de 2020. Beaucoup de Nantais ont su faire entendre leur voix. Nous avons eu l'occasion de débattre souvent, très souvent, même, nous nous le disions toutes les deux, d'ailleurs, avec aussi Julie Laernoës : il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup d'échanges organisés. Je pense au lobby du vélo, à Nantes, qui nous a sensibilisés, qui nous a alertés et qui a fait progresser sa cause. C'était remarquable et tout à son honneur de le faire. Cela n'a pas été un sujet de la campagne des municipales et cela n'a pas été un sujet de la campagne parce qu'au lieu d'avoir des positionnements clairs, vous avez préféré dire que l'on avait nommé un adjoint aux affaires bretonnes, que l'on allait essayer de concilier les pour et les contre, que l'on allait noyer le poisson, surtout ne pas faire trop de bruit sur ce sujet. Je crois donc qu'en termes de démocratie, contrairement à ce que j'ai entendu, Monsieur Le Teuff, nous n'avons aucune leçon

I – 23

à recevoir. Cela aurait pu être un beau dossier de la campagne municipale. Cela ne l'a pas été parce que vous avez fait d'autres choix. C'est votre droit et c'est certainement dommage.

Il y a des élections qui arrivent, des élections départementales et des élections régionales. Je souhaite que ces élections, tout simplement, soient l'occasion de remettre de la clarté, que les candidats aux élections départementales, que les candidats aux élections régionales puissent s'exprimer, puissent dire s'ils sont pour, s'ils sont contre ce rattachement, et que nos concitoyens, tout simplement, puissent porter leur vote sur tel ou tel candidat en connaissance de cause. Et ce sera cela, la grandeur de la démocratie. Je crois qu'il ne faut pas passer à côté de ce sujet dans les mois qui viennent.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, je m'étonne des propos que vient de tenir Madame Garnier. Nous avons, en 2020, été sollicités par un certain nombre d'associations, notamment Bretagne réunie, précisément pour débattre du sujet de la Bretagne, du sujet de l'enseignement breton dans les classes, du sujet de la pétition, également, et du suivi de celle-ci, signée par 105 000 citoyens et citoyennes de Loire-Atlantique. Je m'étonne donc un peu des propos que je viens d'entendre, puisque chaque tête de liste était libre de se saisir ou non de ce sujet qui traverse la société nantaise. Nous avons fait ce choix-là, nous avons fait le choix de le porter, puisqu'il nous semble important, pour toutes les raisons qu'ont très bien évoquées mes collègues, mais aussi parce que nous avons là un souci démocratique d'entendre, quand des voix, par des biais réglementaires, sont entendues, de demander à qui de droit et donc en l'occurrence, à l'État, d'organiser ce référendum sur le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne.

Aussi me semble-t-il un peu étonnant de dire qu'il s'agit juste d'un jouet pour faire plaisir aux Verts. Je pense que nous sommes bien au-delà de ce sujet. Nous avons aussi hissé le Gwenn ha du sur la mairie. Nous avons aussi pris un certain nombre d'engagements sur un lieu breton à Nantes, pour reconnaître et reconnecter... Je ne reviens pas sur tous les propos relatifs à la nécessité de reconnecter aussi d'un point de vue économique, universitaire, social, mais aussi par des liaisons ferroviaires, la Loire-Atlantique à la Bretagne. C'est dans cet ensemble que nous agissons et que nous sommes fiers de proposer ce vœu à notre assemblée. Je pense que ce n'est pas un sujet qui est complètement anecdotique, en ces temps compliqués où la démocratie a été mise à mal, où l'on voit aussi le taux de participation qu'il y a eu aux dernières élections municipales. Je pense qu'il faut faire preuve d'un peu d'humilité et que, lorsqu'une pétition est signée par autant de personnes, il faut pouvoir la faire vivre. Je pense que c'est là notre devoir en tant qu'élus municipaux. Je voulais simplement ajouter cela au débat. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques mots et peut-être d'abord, un mot de réponse à Madame Garnier. Je suis pleinement d'accord avec vous, Madame, quand vous dites que faire de la politique, c'est faire des choix et les assumer en transparence. J'invite donc l'ensemble des élus de ce conseil à se prononcer sur ce vœu, dans le respect de la diversité des points de vue du débat : pour ce vœu, contre ce vœu, abstention sur ce vœu... Mais refuser de prendre part à un vœu qui est proposé dans l'enceinte d'un Conseil municipal me paraît pour le moins une posture étrange, et je crois que faire de la politique, ce n'est pas se cacher ; c'est assumer les choix que nous faisons. Nous le voyons dans le débat, les points de vue sur ces questions sont divers. Ils sont divers, dans ce Conseil municipal, ce qui, je crois, est d'ailleurs assez à l'image de la diversité des points de vue dans la population.

L'enjeu de ce vœu, clairement, est de créer totalement et pleinement les conditions du débat et du choix démocratique, de créer les conditions d'un débat posé, d'un débat apaisé, d'un débat argumenté, d'un débat éclairé avec la diversité des questions qui ont été évoquées. Oui, aujourd'hui, c'est une première étape, pour répondre, cela a été dit à plusieurs reprises, à plus de 100 000 citoyens qui se sont exprimés en 2018 en faveur de l'organisation d'une telle

I – 24

consultation. Des citoyens dont, je crois, l'expression ne peut et ne doit pas rester sans réponse, parce que cette mobilisation citoyenne traduit l'aspiration de ces hommes et de ces femmes à être consultés dans un contexte, et je crois que nous pouvons tous en convenir, d'indispensable revitalisation de notre démocratie.

Cela m'amène à ma deuxième remarque. Oui, notre équipe est totalement, pleinement mobilisée sur la crise sanitaire, sur la crise économique et sociale. Je crois justement que c'est l'un des défis de notre mandat : être au rendez-vous, totalement, pleinement, de cette crise inédite et mettre en œuvre les engagements qui nous ont été confiés par le suffrage universel. C'est bien cette double responsabilité qui est la nôtre, aujourd'hui, de ne pas perdre de vue notre cap. Certes, nous avons un mandat qui s'est ouvert. Nous avons entre les mains, en quelque sorte, les engagements que nous avons pris devant les citoyennes et les citoyens, et je crois que nous devons accorder à la mise en œuvre de ces engagements la plus grande importance. C'est un devoir d'exemplarité, c'est un devoir de transparence. Oui, nous nous étions engagés à hisser le drapeau breton devant l'hôtel de Ville. Nous l'avons fait. Nous nous sommes engagés à demander à l'État d'organiser ce référendum. Nous le faisons aujourd'hui. C'est le respect de l'expression démocratique qui a eu lieu en juin et je crois que de ce point de vue, c'est pour nous un point d'appui absolument essentiel.

Je voudrais insister sur un point qui me paraît extrêmement important, puisque nous le mettons en œuvre avec cette proposition qui, elle aussi, figurait dans nos engagements publics : cette mise en place une instance plurielle, d'une instance pérenne pour engager une véritable concertation avec l'État sur les modalités d'organisation de ce référendum. Parce que je peux partager avec Erwan Huchet que ce sujet pose bon nombre de questions et d'interrogations. Mais justement, mettons ces questions sur la table ! Mettons ces questions en discussion ! Moi, par principe, je ne crains jamais le débat et donc, je crois que c'est notre responsabilité, je le redis, de créer les conditions de ce débat. Ce référendum que nous demandons doit se préparer, à l'évidence, pour que ses modalités soient plus largement partagées, à Nantes et en Loire-Atlantique, bien sûr, mais au-delà : tous les points de vue doivent pouvoir s'exprimer, se confronter tranquillement, sereinement, pour que le moment venu, le choix des citoyens puisse se faire de la manière la plus éclairée.

Enfin, et ce sera ma dernière observation, ce processus s'inscrit dans une logique absolument essentielle pour nous, qui est celle de l'approfondissement des modèles de coopération, la nécessité que nous avons de mettre en œuvre cette alliance des territoires à laquelle nous sommes, les uns et les autres, attachés. Avec devant nous, des enjeux de fond : nous ne relèverons les défis de la transition écologique comme nous ne relèverons les défis de l'équilibre d'emplois pérennes et durables qu'en travaillant ces sujets, en les travaillant au fond, en acceptant de se demander ce que cela bouge dans nos logiques d'aménagement du territoire. C'est ce que nous faisons au sein du Pôle Nantes Saint-Nazaire. C'est ce que nous faisons quand nous avons engagé ce contrat de réciprocité avec le Pays de Retz. C'est ce que nous ferons avec Philippe Grosvalet et la conférence des intercommunalités. C'est ce que nous faisons en effet avec Rennes, mon cher Ronan, mais aussi avec Brest, mais aussi avec Angers. Et l'objectif est bien de continuer sur ces bases, d'approfondir au quotidien les échanges avec les collectivités locales que je viens d'évoquer.

Chers collègues, je vais vous inviter à voter sur ce vœu. Je vous le redis, je vous invite naturellement à l'adopter.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 56 voix pour et 1 abstention.

I – 25

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Débat d'orientations budgétaires pour 2021

Mme la MAIRE – Juste quelques mots avant de donner la parole à Pascal Bolo. Évidemment, ce débat d'orientations budgétaires, chacun le mesure, se tient dans un contexte particulier : cette crise économique, sociale et sanitaire sans précédent, qui, à Nantes comme ailleurs, impacte évidemment fortement non seulement le quotidien, mais aussi, force est de le constater, les mois et les années à venir, puisque les conséquences, nous le voyons bien, seront durables sur le champ économique et sur le champ social, pour n'évoquer que ces deux dimensions.

Ce budget que nous préparons aujourd'hui, puisque je rappelle que nous ne sommes qu'à l'étape des orientations budgétaires, est un budget de crise et un budget d'engagement. Un budget de crise parce que nous devons être au rendez-vous des besoins des Nantais et des acteurs dans leur diversité, mais aussi un budget d'engagement parce que je crois que dans une période de crise, il y a deux options. La première est de se recroqueviller, d'avoir peur et d'attendre des jours meilleurs. C'est d'être dans une posture défensive, pour le dire simplement. La deuxième est d'être à l'offensive, de dire que ce n'est pas parce que c'est la crise que l'on arrête d'avancer, que l'on arrête d'investir, que l'on arrête d'inventer, que l'on arrête de se questionner. Vous aurez donc compris que c'est clairement la deuxième option que nous vous proposons aujourd'hui.

J'attire votre attention sur deux éléments. Le premier, c'est un niveau d'investissement absolument majeur qui va vous être proposé. Oui, nous assumons de vous proposer un niveau d'investissement fort parce que nous croyons que justement, dans la période et dans un pays, je le rappelle, où 70 % de l'investissement public est assumé par les collectivités locales, nous devons jouer ce rôle d'impulsion. Ensuite, d'un point de vue qualitatif, j'attire votre attention sur la part majeure donnée à l'éducation, entendue dans son sens le plus large dans les orientations qui vont vous être présentées. Je suis convaincue, nous sommes convaincus que l'éducation est la clé de tant d'enjeux : instruction, évidemment, émancipation, formation à l'égalité garçons/filles, formation et éveil aux enjeux environnementaux... Nous sommes donc très heureux de vous proposer des orientations budgétaires qui consacrent l'éducation comme un sujet absolument majeur dans ce mandat et, plus globalement, qui font le choix d'un service public fort et assumé, parce que nous pensons que dans la période actuelle, nous devons nous appuyer sur la force que représente ce service public.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, vous voyez cette première page fort bucolique du diaporama qui présente notre débat d'orientations budgétaires. Ce débat d'orientations budgétaires se situe, je vais aller tout de suite à la troisième slide de notre présentation, dans un contexte national financier tout à fait troublé, ce qui justifie et qui explique que nous faisons ce débat au mois de février alors que d'habitude, nous le tenons plus tôt, au pire, au mois de décembre, mais la plupart du temps, et nous nous y efforçons, au mois d'octobre. Il se situe aussi dans un contexte où l'environnement économique et social et l'environnement du financement des collectivités locales sont marqués par des incertitudes extrêmement fortes et en tout cas, très clairement, dès lors que nous avons eu une croissance nettement négative en 2020, dès lors que les rebonds attendus en 2021 risquent d'être moins importants que prévu parce que la crise sanitaire, malheureusement, continue, nous avons certes une inflation très faible, mais un taux de chômage qui se dégrade, et dans le rapport d'orientations budgétaires, vous pourrez en lire les détails, à la fois en France, mais également sur notre territoire. Et puis il y a cette nette dégradation des déficits publics, avec une dette qui devient abyssale, qui n'est tolérable, finalement, que parce que les taux d'intérêt sont toujours très bas. Et nous espérons naturellement qu'ils le resteront. Ce contexte national n'est

I – 26

évidemment favorable ni à la visibilité ni à l'équilibre naturel de nos budgets locaux, qui sont forcément affectés par la crise économique et sociale qui s'ajoute à la crise sanitaire.

Cette crise sanitaire a impacté nos finances en 2020, puisque nous avons eu des dépenses supplémentaires de plus de 7,7 M€, des recettes réduites de près de 9 M€, ce qui fait que nous avons un tiers de notre épargne qui a été consacré à la réponse ou à ce que nous avons subi de la crise sanitaire. Ce sont les baisses de recettes tarifaires, c'est le coût de l'évolution de nos politiques publiques face à la crise et c'est pour beaucoup, et heureusement, le renforcement des dépenses de soutien aux populations les plus fragiles, puisque nous avons été, je crois, assez exemplaires sur la réaction à l'augmentation de la précarité pour tous ces ménages qui s'en sortaient vaillent que vaille et que la crise et le confinement ont précipités dans une précarité qu'ils n'avaient jamais connue.

En outre, il y a des incertitudes que nous impose l'État, certes, sur une réforme fiscale qui ne date pas d'hier, qui était annoncée... Mais si certains contribuables vont continuer à payer de la taxe d'habitation en 2021, en revanche, ces sommes-là n'arriveront pas sur notre budget, mais sur le budget de l'État et l'État a prévu comme compensation l'affectation de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui était jusqu'ici dévolue au Département, sur nos budgets. Il se trouve qu'en Loire-Atlantique, la part de la part départementale de la taxe foncière n'est pas aussi importante que ne l'était le montant de la taxe d'habitation. Nous allons donc avoir une compensation, certes. Je veux bien croire que comme d'habitude, la première année, elle sera tout à fait convenable, avec toujours des inquiétudes sur le reste. Mais la réalité est que sauf pour les propriétaires, il n'y a plus de lien entre habiter notre territoire, y être citoyen, et les finances de la collectivité. Cela pose un problème démocratique tout à fait fondamental, je crois, et sur lequel il faudra bien se réinterroger.

Parallèlement à cela, les débats parlementaires liés à la crise sanitaire ont abouti à la baisse des impôts dits de production. Cela se traduit par une perte de dynamisme sur une part importante de nos assiettes fiscales dès 2021. Cette situation est handicapante pour 2021, mais elle est également handicapante pour l'avenir, parce que nous avons des incertitudes importantes sur l'évolution future de nos recettes.

Je n'insiste pas beaucoup sur la rétrospective financière. Ce sont des choses que vous connaissez, que nous avons déjà présentées, que j'ai déjà dites et parfois redites, notamment le fait que nous avons une situation financière, à la fin 2019, tout à fait saine. Les indicateurs, que ce soit le taux d'épargne ou la durée de désendettement, sont extrêmement favorables, et je le répète, c'est ce qui nous permet et qui nous a permis d'avoir un exercice 2020 dégradé, certes, avec un tiers de l'épargne consommée, tout de même, mais qui a pu rester dans une épure tout à fait convenable et qui a permis de répondre aux exigences de la crise sans dégrader la situation de la collectivité de manière trop importante. Ceci étant, il faut être clair : c'est un luxe que nous ne pourrions pas nous payer éternellement, parce que, nous allons le voir, déjà pour 2021, tenir l'autofinancement nécessaire du montant record d'investissement sur lequel Madame la Maire a justement attiré notre attention serait particulièrement compliqué et risquerait d'obérer la suite, ce qui serait assez inacceptable.

S'agissant de cette rétrospective financière, et là, nous entrons dans des détails qui nous ont été demandés par la Chambre régionale des comptes, qui nous a demandé de les lui présenter au niveau du rapport d'orientations budgétaires, nous avons eu, en 2019, un investissement tout à fait important, de près de 76 M€, des taux de financement des investissements tout à fait sérieux, et pour 2020, nous allons encore augmenter, puisque les dépenses d'investissement devraient être de l'ordre de 80 M€ alors même que l'encours de dette restera contenu, même si nous n'excluons pas, en raison de la faiblesse des taux d'intérêt, mais aussi, de la situation particulièrement favorable dans laquelle nous sommes, de recourir davantage à l'emprunt dès cette année, mais également les années suivantes, probablement. Et nous pourrions le faire en ayant une prudence, qui est que le fameux ratio dit de la durée de désendettement, qui

I – 27

consiste à savoir combien d'années d'épargne brute il faut consacrer au remboursement de la dette pour l'éteindre complètement, si nous dégradons l'épargne tout en augmentant la dette, naturellement, ce ratio va se dégrader arithmétiquement et très rapidement. Nous devons donc être toujours très vigilants pour ne pas nous mettre en difficulté sur le long terme. La capacité de désendettement était de 3,8 ans en 2019. Elle restera à ce niveau en 2020 et nous envisageons une petite hausse à 4,1 années pour 2021. Vous voyez cet encours de dette. Là aussi, c'est une exigence de la Chambre régionale des comptes, que nous respectons volontiers. La dette est saine, sans risque, avec un taux moyen extrêmement faible et qui restera faible encore pendant plusieurs années. Il faut donc en profiter.

S'agissant de la structure des dépenses de personnel, conformément aux exigences de la Chambre régionale des comptes, également, nous avons une stabilisation globale de nos effectifs depuis 2017 avec 1 596 agents métropolitains mutualisés et avec des compétences de la Ville que vous voyez réparties entre les filières technique, administrative et médico-sociale.

Pour 2021, nous proposons un budget d'engagement, un budget de crise, un budget de transition également, puisque cette année 2021 devra nous permettre de définir une stratégie financière pour la période 2022-2026, de maintenir et de décider d'arbitrer les grands investissements que nous souhaitons faire durant ce mandat. Pour 2021, il y a donc le souhait de maintenir un bon niveau d'investissement, et nous ferons bien mieux que cela, et celui de garantir un taux d'épargne brute suffisant pour autofinancer une partie de cet investissement tout en assurant la stabilité des taux de fiscalité. Nous n'avons pas l'intention, pour la onzième année consécutive, de modifier les taux de fiscalité de la Ville de Nantes. D'ailleurs, cette capacité que nous aurions d'ajuster nos recettes, la réforme de la fiscalité locale que le gouvernement et sa majorité ont conduite nous en prive très largement, ce qui pose évidemment un vrai problème en matière d'autonomie de gestion des collectivités locales. Nous avons aussi la stabilisation du stock de dette au niveau de 2014, ce qui fait que nous pouvons avoir un petit recours à l'emprunt, comme je le disais à l'instant.

S'agissant des projections de recettes de fonctionnement, ce sont près de 420 M€ pour 2021. Elles devraient baisser, malgré le dynamisme du territoire, et c'est un vrai problème, né certes de la crise Covid, mais, plus tard, des réformes gouvernementales qui consistent à couper le dynamisme du territoire du budget de la collectivité qui assure le haut niveau de service public auquel les Nantaises et les Nantais sont particulièrement attachés. Les dotations et compensations de l'État vont baisser de 2,9 M€, de manière non négligeable. La fiscalité est reconduite dans les conditions que j'ai expliquées. Les dotations de Nantes Métropole sont conformes à l'application du pacte métropolitain précédent, le futur étant en train d'être discuté entre les 24 communes. D'autres recettes sont inscrites en baisse par rapport au budget prévisionnel 2020 parce que la crise sanitaire va forcément les impacter d'une manière ou d'une autre.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 390 M€, frais financier inclus, avec une part de dépenses de personnel de près de 52 %. Les dépenses de fonctionnement progresseront d'environ 2 % du BP 2020 au BP 2021. À ce stade, je voudrais, Madame la Maire, puisque nous avons terminé hier soir notre séance d'arbitrage budgétaire, remercier sincèrement mes collègues adjoints, qui ont fait preuve, durant ces séances, d'une grande responsabilité, qui ont répondu à l'appel que j'avais formulé auprès d'eux, celui, au regard de demandes qui étaient loin d'être injustifiées dans bien des domaines, d'ajuster les dépenses aux possibilités que nous offraient ou, en l'occurrence, ne nous offraient pas la conjoncture actuelle et la structure de nos recettes. Le « quoi qu'il en coûte » n'a pas cours en gestion publique locale et forcément, nous devons adapter nos dépenses à nos capacités de recettes. C'est ce que mes collègues adjoints m'ont aidé à faire et je voudrais vraiment les en remercier très sincèrement et chaleureusement.

I – 28

La masse salariale augmentera le moins possible, allais-je dire, mais là aussi, il y a des besoins. La population nantaise augmente, la démographie scolaire est en grande dynamique et nous allons devoir essayer, en 2021, pour ne pas obérer nos capacités d'action, de répondre, je le regrette, mais ce sera ainsi, presque à minima à des demandes de services qui sont pourtant parfaitement justifiées pour essayer d'y voir plus clair sur les années suivantes et enfin, pouvoir desserrer parfois cette contrainte dont je sais qu'elle est ressentie difficilement par nos collègues et par nos services, qui font un travail tout à fait remarquable et qui, là aussi, ont contribué, lors des séances d'arbitrage budgétaire, à arriver à ce que je pourrai vous présenter au mois d'avril, dans une épure qui sera tout à fait raisonnable.

Les subventions devraient atteindre environ 70 M€. Les dépenses de services publics délégués et contributions obligatoires, qui représentent tout de même 10 % des dépenses de fonctionnement, financeront principalement les contrats avec Léo Lagrange et l'accord pour l'accueil périscolaire et extrascolaire. Nous avons aussi nos participations aux organismes de regroupement comme l'EBANSN, etc., à ce chapitre. Les autres dépenses de gestion, pour 20 % des dépenses de fonctionnement, seront la démarche d'optimisation du fonctionnement courant de la collectivité : là encore, les objectifs de sobriété, d'efficience, d'organisation de nos modes de production pour répondre aux besoins de la population au meilleur coût doivent sans cesse être réinterrogés et des opérations d'évaluation des politiques publiques continueront à être conduites dans ce sens, et également dans le sens de l'adaptation du service public aux besoins d'aujourd'hui. Parfois, je vous ai souvent entendue le dire, Madame la Maire, il y a des choses que nous faisons il y a dix ou quinze ans qui sont moins nécessaires aujourd'hui et peut-être pouvons-nous, là aussi, affiner nos analyses pour être les plus efficaces possible au service de nos concitoyens. Les dépenses de gestion évolueront de 2 % environ. Il est difficile de faire moins, surtout qu'effectivement, il faudra prendre en compte les premières mesures phares décidées pour ce début de mandat. Par exemple, quand nous prévoyons d'embaucher 29 policiers municipaux supplémentaires, évidemment, cela a un coût budgétaire qu'il nous faut assumer.

Enfin, s'agissant du programme d'investissement pour 2021, le volume d'investissement projeté s'établit à près de 100 M€. Je rappelle aux plus anciens et je l'apprends aux moins anciens que le budget d'investissement de la première année du mandat précédent était à 58 M€ et que nous nous réjouissons de ce niveau. En l'occurrence, il s'agit de 100 M€. Évidemment, le schéma directeur des écoles y prend une part tout à fait importante, ce qui est la traduction de la priorité donnée à l'éducation que Madame la Maire rappelait tout à l'heure, mais également, une enveloppe budgétaire de 23 M€ à ce que l'on appelle l'entretien durable de notre patrimoine municipal, avec une part tout à fait importante liée à l'application de la feuille de route sur la transition énergétique, avec l'installation de panneaux photovoltaïques et l'optimisation de la performance énergétique de l'ensemble de nos bâtiments.

Voilà, Madame la Maire, ce que je pouvais dire en présentation, je l'espère assez synthétique, de nos orientations budgétaires pour 2021.

Mme la MAIRE – Merci. Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame le Maire, mes chers collègues. Merci, Monsieur Bolo, pour cette présentation. Je vais évidemment commencer, parce que vous savez à quel point les agents sont mobilisés pour ces débats d'orientations budgétaires, par les remercier, dans une période comme celle-là, parce que ces tableaux, ces graphiques, ce rapport complet, c'est bien grâce à leur mobilisation. Ils rendent cet exercice quelquefois un peu moins indigeste, parce que ce n'est pas toujours le plus accessible.

Sur la forme et sur les principes qui régissent l'exercice, il n'y a évidemment rien à redire, absolument rien à redire aux mesures. Les incertitudes sanitaires, économiques et sociales qui pèsent sur notre pays font que nous avons des répercussions sur notre ville et c'est avec beaucoup de bienveillance que nous suivons évidemment ce budget, que nous suivons sa mise

I – 29

en œuvre. Et si le contexte qui pèse et qui provoque encore plus d'incertitude par rapport à d'habitude fait naître des opportunités, j'ai évidemment une question qui me taraude et qui nous taraude plus largement : à quel point notre municipalité va-t-elle se saisir du plan de relance, le plan de relance à plus de 100 Md€, pour irriguer nos territoires ? C'est plutôt cette dynamique que nous souhaitons accompagner : lever les incertitudes. Mais dans les propos de Madame la Maire, j'ai bien compris que c'était l'esprit qui serait celui de notre collectivité.

Je le disais aussi, je voulais saluer notre gestion, en tout cas, une gestion saine qui permet à la Ville de dégager une épargne conséquente, qui pourra être investie. Nous avons évidemment une alerte et une question. L'alerte porte plutôt sur la trajectoire des charges de personnel, en augmentation, bien sûr. C'est la question du lien. Cette augmentation a-t-elle un lien avec le recrutement de la police municipale, qui répond évidemment aux enjeux et au débat de ce matin ? Ou est-ce une trajectoire qui augmente par rapport à un renforcement des agents dans les services administratifs ? Mais je suis sûre que non. Monsieur Bolo pourra apporter plus largement des compléments, simplement parce que cela pèsera plus longtemps sur nos finances.

Au-delà de cela, et loin de moi la volonté de faire de la démagogie, j'aimerais tout de même poser une question sur la fiscalité. Vous avez dit : pas de volonté d'augmenter les impôts. C'est très bien, et heureusement. Mais moi, je vais aller un peu plus loin. Dans une période comme celle d'aujourd'hui, où nous bénéficions également de la dynamique de l'assiette et de l'attractivité de notre commune, pourquoi ne pouvons-nous pas, exceptionnellement, au contraire, baisser les taux pour accompagner l'effort ? Je sais que c'est plutôt culotté. Il y a aujourd'hui cette neutralité... Mais si nous l'avions envisagé, évalué, cela permettrait évidemment, pour les Nantaises et les Nantais, de neutraliser l'augmentation mécanique avec cette baisse de taux. En tout cas, voilà l'idée qui, d'une certaine manière, me questionne, parce que c'est plutôt le panache fiscal qui pourrait y répondre.

Pour clôturer, Madame la Maire et chers collègues, je voulais aussi saluer la bienveillance que la collectivité a eue et l'engagement auprès du secteur associatif. Monsieur Bolo l'a précisé et l'a illustré : il a été durement touché par la crise et plus largement, dans les liens. Il y a des associations qui ont été extrêmement mobilisées et qui continuent à l'être, d'autres qui sont plus en difficulté. Il faudra que nous soyons collectivement présents, il faudra ressouder ou renouer des liens ou encore, redémarrer. Il en va de la cohésion de notre ville. Et il était nécessaire, pour nous, de saluer cet effort vis-à-vis des associations, parce qu'elles sont essentielles.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci d'avoir notamment souligné ce dernier point. Nous y reviendrons tout à l'heure avec Mahaut Bertu. Il est clair que dans la période, la question de l'intensité de la vie associative et des difficultés qu'elle peut rencontrer doit être une préoccupation partagée, en effet.

Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est un moment important de ce début de mandat. En cette période d'incertitude et bien que la situation financière de la Ville soit saine, la crise sanitaire a un impact fort, autant sur nos recettes que sur nos dépenses. Bien sûr, la mise en place de mesures d'accompagnement de notre territoire et de ses habitants, notamment les plus fragiles, était indispensable. Ainsi, le vote du budget 2021 se fera sur la base d'un tassement de notre épargne et donc, de nos marges de manœuvre, tassement de 16,6 M€ dû aux effets mécaniques et volontaristes présentés brillamment par Pascal Bolo. Outre le glissement de certains programmes et des calendriers d'investissement initialement prévus, ce tassement est une contrainte de plus à l'encontre de notre action collective. Nous nous voyons retirer des leviers d'action et

I – 30

d'intervention, même si chacun, dans notre majorité, fera au mieux pour mettre en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus.

Comme vous le savez, la Ville de Nantes est largement dépendante des dotations de l'État, surtout depuis la suppression complète de la taxe d'habitation. Les mécanismes de compensation de la taxe d'habitation ont débouché sur une baisse du dynamisme de nos ressources fiscales ménages, en plus de limiter encore le lien entre nos finances et la singularité de notre territoire. C'est donc à une nouvelle étape de la centralisation française que nous assistons, car même si les dotations de l'État restent stables pour le moment, de fortes incertitudes subsistent sur la stratégie de l'État à court et moyen terme.

Nous militons, à l'UDB, pour une plus grande autonomie des territoires, et alors qu'une plus forte autonomie politique et fiscale nous permettrait d'expérimenter, de nous adapter aux crises sanitaires et économiques actuelles, c'est le constat inverse que nous faisons, qui est la gestion centralisée de la crise sanitaire. Nous pourrions faire autrement. À titre d'exemple, dans un cadre sanitaire très strict, la réouverture de lieux culturels ou de spectacle, ici, en Bretagne, serait, pour les acteurs de notre territoire, une respiration essentielle au-delà des fonds d'aide et de compensation mobilisés par la Ville. Sur ce sujet, le collectif Bar-Bars a récemment rendu publiques quelques propositions comme la création d'espaces de plein air identifiés permettant d'accueillir des événements culturels dans de bonnes conditions sanitaires. De la même façon, la fermeture des musées ou des lieux d'exposition comme Cosmopolis est difficilement compréhensible quand on a autorisé pendant de longs mois l'ouverture de grandes surfaces commerciales.

En conclusion, et pour revenir au débat d'orientations budgétaires, le groupe UDB est favorable aux orientations budgétaires, un budget de crise et d'engagement : 100 M€ d'investissement, comme l'a rappelé Madame la Maire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous, chers collègues. Le rapport d'orientations budgétaires est, nous le savons tous, un texte très politique, qui fixe les priorités de l'année, et il est d'autant plus intéressant que c'est le premier que nous avons depuis le début du mandat. Vous décrivez longuement et de manière tout à fait intéressante le contexte qui s'impose à la Ville et qui va encadrer l'action municipale pour cette année. Vous faites une description de la situation à Nantes qui est intéressante et révélatrice, à la fois par ce qui est mis en avant et par ce qui en est absent. Nous, nous invitons les Nantais à lire ce texte en creux.

On y comprend d'après nous deux choses. Premièrement, clairement, les contraintes économiques et financières se multiplient : à la fois la crise sanitaire, qui s'est transformée en crise économique et sociale, la réduction de l'autonomie fiscale de la Ville, effectivement, suite à une évolution des finances locales et, je suis assez d'accord, une tendance à la centralisation qui est assez déplorable. Et il est clair que la Ville va devoir faire face à un effet de ciseaux qui est assez violent : une baisse prévisible de ses recettes et une hausse régulière et constante de ses dépenses, et donc, pour ceux qui ne sont pas spécialistes, une épargne qui va mécaniquement baisser.

Que nous proposez-vous face à cela ? Nous, nous n'y voyons pas très clair. Nous voyons par exemple que les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter de manière dynamique, si on les compare à l'inflation. Malgré l'affirmation de Monsieur Bolo, qui nous dit qu'au budget primitif, vous ferez des propositions qui seront une épure raisonnable, il n'y a aucun détail sur les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Nous vous demandons donc, à cet égard, qu'au budget, nous puissions avoir un vrai détail, un vrai débat et un vrai regard

I – 31

rétrospectif. Si des efforts ont été faits, soulignez-les et si des efforts peuvent encore être faits, ils doivent l'être, parce que la situation nous y oblige.

Nous voyons aussi une explosion des dépenses d'investissement, qui vont atteindre le niveau historique de 100 M€. Nous, nous sommes plutôt favorables à un investissement dynamique. C'est le rôle d'une collectivité. Maintenant, nous sommes tout de même à deux fois le montant des investissements des années 2017 et 2018. Vu le contexte qui vient d'être décrit précédemment, la réduction de nos marges de manœuvre, on peut tout de même s'interroger sur la manière dont vous allez le financer.

Je vous demande donc de rassurer les Nantais sur un point, qui est celui de la fiscalité, qui est certainement le sujet qui les touche le plus. Comment comptez-vous financer ces dépenses ? Est-ce que vous vous engagez à ne pas augmenter les impôts, aussi bien à la Métropole qu'à la Ville ? Et j'insiste sur ce point, parce que les Nantais ne sont jamais appelés à se prononcer en direct sur les orientations budgétaires. Ils le sont de manière indirecte via les élus municipaux, donc de la Métropole. Quel est votre engagement sur ce point, puisqu'au dernier mandat, clairement, c'est l'inverse qui s'est passé ? Effectivement, il y a une stabilité sur la Ville et une forte hausse sur la Métropole. À la fin, le Nantais ne voit pas la différence. À la fin, il voit sa fiscalité locale qui augmente et donc, son pouvoir d'achat qui est amputé, dans un contexte qui est complexe. S'agissant de la fiscalité, je rebondis sur la proposition de Madame El Haïry : nous ne demandons pas que vous la baissiez. Contentez-vous, s'il vous plaît, de nous répondre sur ce point de la stabilité. Nous pensons qu'à ce stade, il est plutôt illusoire et pas forcément responsable de réduire encore nos marges de manœuvre en baissant la fiscalité.

Deuxièmement, nous sommes assez surpris, vous ne serez pas étonnés, de ne rien lire sur le sujet de la sécurité, à la fois dans les éléments de contexte que vous décrivez – je parle là bien sûr de la sécurité au sens large, pas uniquement de la délinquance, mais bien évidemment, du terrorisme –, qui ont tous des implications budgétaires sur la Ville, clairement, et vous ne manquez pas de le rappeler au cours de l'année. Néanmoins, là, ce n'est pas évoqué, comme si cela n'avait aucun impact budgétaire. On a un peu l'impression, en lisant ce débat d'orientations budgétaires, si l'on fait abstraction de la crise sanitaire, qui est tout à fait exceptionnelle, de dire le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2001, quand les choses étaient bien plus calmes. Cela nous surprend un peu. Nous pensons que mettre les Nantais en sécurité aura un coût et que ce coût sera élevé, qu'il va falloir l'assumer. La hausse des effectifs de la police municipale est pudiquement évoquée, mais rien d'autre. Sur les autres moyens de vivre en paix à Nantes, rien du tout. Sur la vidéoprotection, l'armement, des vigiles, pourquoi pas, dans les logements sociaux, dont nous avons débattu – puisque Monsieur Bolo, à l'époque, daignait éventuellement réagir sur des propositions, je ne sais pas s'il continuera –, sur la prévention des addictions, rien.

Peut-être que ce conseil ne sert à rien. C'est un peu cela, mon inquiétude. Finalement, vous réservez vos annonces à la presse, comme celles que nous avons eues hier, même si l'on peut douter de leur consistance, notamment budgétaire. Mais clairement, soit il n'y a pas d'annonces, elles n'ont pas d'impact budgétaire, soit elles n'en ont pas suffisamment pour que vous daigniez en débattre devant ce conseil. Nous hésitons donc entre deux possibilités : soit il y a une négation de la réalité et rien ne sera fait en matière de sécurité puisque rien n'est dit dans ce rapport, qui fixe bien votre action pour l'année qui vient, qui est assez surréaliste, vous en conviendrez, soit vous avez pris conscience, et j'ai l'impression que c'est le cas, de l'urgence de la situation, mais vous êtes tellement sûrs de vous que vous préférez ne pas soumettre ces éléments aux élus de cette assemblée, ce qui serait assez inacceptable, vous me l'accorderez également. Votre adjoint à la sécurité, qui trouve effectivement le temps de s'occuper des finances, mais de tellement d'autres choses, saura sûrement rassurer les Nantais sur ce point. Je vous remercie.

I – 32

Mme la MAIRE – Merci. Juste une toute petite réaction, parce que d'un côté, vous nous dites que le budget d'investissement que nous allons engager est très fort et vous nous demandez quelle va être la stratégie de financement, qui sera affinée au moment du budget, puisque je rappelle que nous en sommes au DOB, et de l'autre côté, vous nous dites que ce conseil ne servirait à rien. Je vous propose donc de choisir l'offensive que vous voulez mener pour que nous puissions être de la meilleure manière en mesure de répondre à vos questions. Parce que quand il y a deux entrées totalement contradictoires, cela complique la tâche. Mais je ne doute pas que Pascal Bolo saura relever ce défi.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je me suis juste permis de souligner qu'il n'y avait aucun détail sur les dépenses de sécurité alors que vous en parlez dans la presse. Ou alors, cela veut dire qu'elles n'ont aucun impact budgétaire. C'est tout. C'est assez clair.

Mme la MAIRE – Mais vous m'amenez à souligner une deuxième incohérence, et je m'arrêterai là : naturellement, les mesures engagées en termes de sécurité auront des conséquences, et elles auront notamment des conséquences en termes de fonctionnement, puisqu'il ne vous aura pas échappé, je crois que vous avez un peu l'expérience des collectivités, que recruter 70 policiers municipaux, en effet, aura des impacts en termes de fonctionnement. Je note donc que là aussi, vous nous dites une chose et son contraire.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Avant de commencer, je voudrais dire un petit mot pour Madame El Haïry, dont j'ai écouté attentivement le propos. Les remerciements adressés aux agents du service public, c'est très bien, et je m'y joins d'ailleurs sans aucun problème. Par contre, Madame, les remerciements, c'est bien, les actes, là encore, c'est un peu mieux. En ce sens, vous-même comme votre président ont multiplié les messages de sympathie envers ceux qui ont été en première, seconde et troisième lignes. Les actes vous contredisent pourtant avec notamment, la réforme des 1 607 heures imposée aux collectivités, qui entraînera une augmentation du temps de travail de ces agents sans contrepartie, alors que leur rémunération, je le rappelle, est toujours gelée par votre gouvernement. Nicolas Sarkozy avait inventé le « travailler plus pour gagner plus » et avec vous, c'est « travailler plus pour gagner moins ». Et sur votre réflexion sur la baisse des taux, votre propos est aussi assez intéressant, mais cela entraînerait de fait une réduction de nos recettes. Expliquez-nous comment nous pouvons faire en baissant les taux alors que nos dépenses augmentent et notamment, la prise en charge d'un certain nombre de dépenses qui devraient être compensées par l'État. Je pense à la moitié de la prise en charge des masques, je pense au personnel municipal que nous déployons pour la vaccination, je pense au soutien au monde associatif, au monde économique... Dans ces cas-là, nous avons aussi un petit sujet de dé-corrélation entre vos propos et les actes. Je vous invite donc à mettre en adéquation ces discussions, ces discours de votre part avec les actes de la majorité.

Et comme l'a dit Madame la Maire, Monsieur Chombart De Lauwe, pour qui ce conseil ne servirait à rien, je vous laisse responsable de ce type de propos, quand nous voyons notre ordre du jour avec de beaux projets en termes de solidarité comme celui des 5Ponts ou encore le lancement de chantier sur nos écoles. Donc oui, notre Conseil municipal sert et est utile pour répondre aux besoins des populations.

Pour revenir sur ce débat d'orientations budgétaires, il intervient, comme cela a été rappelé, dans un contexte troublé. La crise sanitaire que nous traversons a de très lourdes conséquences économiques et sociales. Le premier confinement, nécessaire pour contrer la pandémie, a fragilisé notre tissu économique, et notre agence d'urbanisme prévient que les effets économiques de la crise sont largement devant nous, d'autant plus avec les effets du second confinement et la situation actuelle, qui continue de perturber nombre de secteurs économiques. Dans cette crise, cela a été rappelé dans la présentation, la Ville de Nantes a su faire les bons choix en multipliant les fonds de soutien aux acteurs les plus impactés de notre territoire. Nous avons également multiplié les initiatives en faveur des plus précaires,

I – 33

témoignant ainsi que la solidarité est au cœur de l'engagement de la Ville et de ses agents. Ce volontarisme de la Ville a été rendu possible grâce à une situation financière particulièrement saine, héritée du précédent mandat. Avant la crise, notre capacité de désendettement était de 3,8 ans et notre taux d'épargne brute, de près de 12 %. Le groupe Gauche commune est et sera, comme vous le savez, particulièrement vigilant sur le maintien d'un budget un ambitieux pour notre Ville. D'abord, parce que la crise ne doit pas nous empêcher de mettre en place les 323 engagements que nous avons pris devant les Nantaises et les Nantais pour faire de Nantes une ville plus solidaire et impliquée dans la transition écologique. Pour améliorer le quotidien de toutes et tous, nous devons investir tout au long du mandat pour construire de nouvelles solidarités, pour construire et rénover de nouvelles écoles, pour rendre possible la gratuité des bibliothèques ou encore, pour continuer à offrir des repas de qualité à prix modique pour les enfants scolarisés dans les écoles nantaises. L'argent public est indispensable.

Ensuite, parce qu'en période de crise, justement, cet argent est particulièrement utile et précieux dès lors qu'il est utilisé pour le bien commun et l'intérêt général. La place du service public dans notre ville, patrimoine de ceux qui n'en ont pas, doit être confortée, et nous devons également veiller à préserver les équilibres entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement. Afin de maintenir la qualité du service public, nous devons continuer à renforcer nos effectifs d'agents, qu'ils soient ATSEM, policiers municipaux ou encore, personnels d'EHPAD, pour faire face à la hausse constante de la population municipale et préserver les conditions de travail de toutes et tous.

Nous restons également particulièrement vigilants sur les évolutions des politiques budgétaires de l'État. La dernière phase de suppression de la taxe d'habitation amorcée dès cette année vient fragiliser nos ressources, nous rendant encore plus dépendants des dotations de l'État. Or ce dernier reste particulièrement évasif dès lors qu'il est question de l'évolution des dotations ou encore, de l'aide qu'il apportera via le plan de relance aux communes, pourtant en première ligne face à la crise. Il y a urgence à apporter des réponses et à changer de cap tandis que plane sur le pays la menace de 790 000 suppressions d'emplois, cette année, et que sept personnes, en France, possèdent autant que 30 % de la population.

Alors oui, nous activerons ici tous les leviers pour répondre aux besoins des populations, mais nous ne pourrons pas nous attaquer à l'insécurité sociale grandissante sans un vrai débat sur la société que nous souhaitons bâtir et la contribution des plus aisés aux nombreux enjeux devant nous. En réitérant la nécessité du maintien d'un budget municipal ambitieux, seul à même d'améliorer les conditions de vie des Nantaises et des Nantais, le groupe Gauche commune votera donc cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, vous l'avez rappelé, nous nous trouvons dans un contexte inédit pour ce premier débat d'orientations budgétaires, avec une nouvelle majorité, mais surtout, une société bousculée et grandement mise à mal par la crise sanitaire, avec des conséquences qui sont encore difficiles à mesurer. Et nous faisons face, nous en sommes de plus en plus conscients, à un épuisement collectif. Je veux parler des télétravailleurs, mais surtout, des soignants et aussi, de la communauté des enseignants, dont la situation est préoccupante. Là, Madame El Hairy, puisque vous faites partie du gouvernement, j'inviterai ce dernier à prendre ses responsabilités pour que la société ne craque pas dans son ensemble et à mettre en place les moyens supplémentaires dans les services publics qui sont réellement essentiels à notre société.

Nous avons fait le choix politique de mettre en place une convention citoyenne sur le post Covid. Nous voyons bien qu'aujourd'hui, cela reste une convention citoyenne sur la Covid qui est riche d'enseignements pour orienter et éclairer notre action publique, mettre en place nos nouvelles priorités, passer un certain nombre de caps et engager un certain nombre de ruptures nécessaires.

I – 34

Nos finances publiques sont logiquement le reflet de toute cette situation-là. Robin et Pascal l'ont dit avant moi : nous avons des recettes de fonctionnement qui sont logiquement à la baisse, puisque les différents confinements ont également fait diminuer la fréquentation de nos services municipaux. Et nos dépenses sont logiquement à la hausse car nous avons fait le choix politique de protéger, de résister, de tendre la main à celles et ceux qui en ont le plus besoin, via les fonds culturels, les fonds associatifs, mais également une augmentation des dépenses du CCAS pour nos dépenses sociales, qui, dans la période, sont plus qu'essentielles : elles sont vitales.

Nous savons aujourd'hui que la crise sanitaire perdure, que nous mesurons certaines de ses conséquences, mais pas toutes, et qu'il va falloir nous y préparer. Cette année plus que jamais, nous avons besoin d'un budget qui protège, qui transforme en profondeur, et il nous faut redoubler d'énergie et d'ambition pour réviser les priorités d'investissement afin de préparer notre ville aux chocs à venir, réguler sans sacrifier, pour ne laisser personne au bord de la route. Et je veux saluer, comme l'a fait Robin Salecroix avant moi, la résilience financière de notre Ville. C'est grâce à cette gestion saine des années précédentes que nous avons eu les capacités et les leviers nécessaires pour pouvoir anticiper, agir, acheter, effectuer des dépenses quand elles étaient absolument essentielles pour protéger notre population et les activités qui se déroulent dans notre ville.

Je voudrais là aussi revenir sur les propos de Madame El Haïry, qui demande une baisse d'impôts dans un contexte où nous avons pris en charge un certain nombre de dépenses essentielles : l'achat de masques, mais aussi le soutien à des réseaux associatifs, à des acteurs économiques, au secteur culturel. Baisser les impôts dans ce contexte-là, je vois bien le titre, qui peut être intéressant et repris en termes de communication, mais je ne vois pas là une gestion réaliste d'une collectivité territoriale.

Ensuite, Monsieur Foulques Chombart De Lauwe, je pense que faire décroître les dépenses de fonctionnement dans le contexte actuel n'est pas, aujourd'hui, une proposition qui peut être sérieusement envisagée. Vous le voyez, nous faisons face à une hausse mécanique du fait d'un certain nombre de choses que nous n'avons pas décidées et qui s'imposent aux collectivités territoriales dans les dépenses de fonctionnement, et nous avons surtout besoin de continuer à investir, puisque quand je parle des budgets de fonctionnement, notamment sur les dépenses sociales, je ne vois pas comment nous pourrions couper dans ces dépenses-là, d'autant plus que lorsque l'on agit avec l'État sur la mise à l'abri d'un certain nombre de migrants, l'État, malgré le fait que cela soit de sa compétence, nous demande de financer un tiers de ces dépenses, qui relèvent de ses compétences à lui.

S'agissant de la sécurité et de l'armement de la police municipale, je vous rappelle simplement que notre majorité ne souhaite pas armer la police municipale. Nous avons eu le débat en début de conseil sur la question, majeure pour notre ville, qui est celle de la sécurité. Nous allons investir, peut-être trop modestement à votre goût, mais c'est très bien intégré dans le rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté, et Madame la Maire a évoqué le contrat de sécurité avec l'État aussi bien que, sur le mandat, les 70 policiers municipaux qui seront recrutés en plus et l'extension de leurs horaires. Je ne vois donc pas bien sur quoi vous souhaitez polémiquer. Mais tout cela a bien sûr un coût. Ce sont des priorités, que nous assumons et que nous allons maintenir.

Oui, c'est le moment de renforcer nos capacités d'action, et si l'on regarde les logiques de plan de relance, il faudrait, et je fais un parallèle à ce sujet, que les plans de relance puissent réellement bénéficier aussi aux collectivités territoriales puisque, Madame la Maire l'a rappelé, 70 % de l'investissement se fait par les collectivités territoriales, en France. Ces fonds doivent être disponibles maintenant et nous devons les engager pour des projets déjà dans les cartons et sur une durée très courte. Je souhaite là aussi rebondir sur ce que disait Pascal Bolo au sujet des taux d'intérêt, qui sont très bas, grâce à une action volontariste de la Banque centrale

I – 35

européenne. C'est aujourd'hui le moment de prendre des emprunts afin de financer ce qui doit être financé de manière urgente pour se préparer à la crise et mieux protéger.

Nous avons donc une responsabilité historique, aujourd'hui, de faire les bons choix pour limiter la catastrophe sociale et environnementale, et je terminerai là-dessus : nous savons que l'inaction climatique et sociale coûte cher et que les dépenses et les investissements d'aujourd'hui sont les économies de demain. Je salue donc le fait que nous nous orientons vers l'élaboration d'un budget climat, à l'instar d'autres villes qui l'ont déjà fait en Europe. Et nous pourrions avoir, à la suite de ce débat d'orientations budgétaires, le rapport sur le développement durable pour que nous puissions par la suite ajuster nos dépenses et la construction et la finalisation de la construction de notre budget en matière de développement durable, qui, bien sûr, reflète tout ce qui relève du budget pour le climat, l'investissement vert, ai-je envie de dire. Mais si, dans les objectifs de développement durable, on pense souvent à l'écologie d'un point de vue strictement environnemental, il y a aussi, avant tout, l'humain. C'est là aussi que sont nos priorités d'investissement pour mettre en place nos priorités et nos engagements de mandat.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, l'action publique doit gérer l'urgence et le long terme, et notre action publique, à Nantes, gère l'urgence et le long terme pour Nantes, pour les Nantaises et pour les Nantais. Ce budget, ces orientations budgétaires, c'est un budget de gestion de crise et un budget de préparation de l'avenir : actions de proximité en direction des Nantais les plus précaires, des associations, des commerçants, comme, par exemple, ce que nous avons pu annoncer sur la question de la fracture numérique, comme ce qui a pu être annoncé il y a deux ou trois mois sur la modification des règles d'attribution d'aides du CCAS, etc. Ce budget, c'est aussi une action structurante pour l'avenir. Une action structurante pour l'avenir à la fois en termes d'investissement dans le domaine de la culture, dans le domaine de l'éducation... Pour la culture, je pense à la Maison de la poésie, je pense à Libre Usine. Dans le domaine de l'éducation, je pense au schéma directeur des écoles, avec 70 M€ d'investissement, cela a été évoqué il y a quelques instants. J'en profite ici pour remercier les agents de la direction de l'éducation de notre Ville, car nous savons tout l'impact terrible de la crise sanitaire sur leur travail au quotidien.

Un investissement, c'est aussi un effet de levier pour la reprise économique. Ces investissements dont nous parlons aujourd'hui, c'est également pour les entreprises que nous les faisons. Ce sont des entreprises du territoire qui bénéficieront, en tout cas, celles qui répondront aux consultations, des 70 millions d'investissement que nous évoquons s'agissant des écoles et du total d'investissement, qui est de l'ordre de 100 M€. Donc évidemment, en ce début de mandat, nous ne constatons ni ne souhaitons aucune baisse de régime dans notre investissement, ni en lien avec le début de mandat, ni en lien avec la crise. Nous gardons le cap. C'est un cap qui se joue et se décline dans le prolongement de notre dernier mandat. C'est un cap qui est aussi dans le prolongement de nos engagements vis-à-vis des Nantaises et des Nantais durant la campagne de l'année dernière, avec un engagement, qui est celui sur la question des impôts. Et nous veillons également au pouvoir d'achat, dans la mesure de nos moyens. Typiquement, c'est ce que nous avons fait lorsque nous avons diminué de 20 % les abonnements aux transports en commun. Merci aux collègues et en particulier, à Pascal Bolo, ainsi qu'aux agents de la Ville qui ont travaillé sur ces orientations. C'est un budget volontariste, de gestion de crise, mais aussi de transition. C'est un budget qui est adapté à la crise inédite par laquelle nous passons et qui prend en compte également nos ambitions pour la ville.

Merci, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Sarah El Hairy.

I – 36

Mme EL HAÏRY, conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame la Maire, pour cette reprise de parole. C'était pour apporter un éclairage, en tout cas sur la proposition qui était la nôtre, pour montrer qu'il n'y avait aucune démagogie dans les propos, au contraire : c'est une conjugaison d'efforts. Efforts que vous commencez déjà à faire, en réalité. Cela allait donc dans le bon sens. Baisser les taux, c'est un impact positif pour les Nantais, parce que l'on va vers la neutralité. Comment le financer ? Là, pour le coup, c'est plutôt une réponse à notre collègue Salecroix. Il n'y a pas d'argent magique. C'est grâce à la dynamique de notre ville, à la dynamique des rentrées fiscales. Là, nous allons vers la neutralité. Et à qui sert cette neutralité ? Aux Nantais et aux Nantaises qui, oui, pour certains d'entre eux, vivent cette précarité sociale que vous dénoncez, Monsieur Salecroix, et sur laquelle je vous rejoins, parce qu'elle existe. C'est donc un effort, un choix politique, et c'était une proposition extrêmement constructive, puisque nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires. C'était une proposition d'analyse, d'évaluation à Monsieur Bolo.

Au-delà de cela, je dois apporter un complément d'information à Madame Laernoës : les efforts sont faits et ils existent. Et il n'y a pas deux propos, un à Nantes et un à Paris. Quand vous dites que ceux qui sont en première ligne, ce sont nos soignants, vous avez raison. Mais il y a aussi des efforts qui sont faits avec le Grenelle et le Ségur de la santé. Ce sont 19 Md€ qui sont injectés dans notre système de santé, parce que oui, notre priorité, ce sont nos services publics. C'est de soutenir notre pays. Et là où je pense qu'il faut avoir, parce que j'y crois, une convergence d'énergies positives, c'est sur ce que nous faisons sur notre territoire, ce que nous continuons à faire sur notre territoire. C'est pour cela que j'ai salué l'engagement et la gestion saine de nos budgets, notre capacité d'investissement, notre capacité d'auto-investissement, le soutien aux associations. Parce que je crois qu'au contraire, dans une situation aussi exceptionnelle que la nôtre, au-delà de la chamaillerie, c'est bien la conjugaison des actions que nous devons faire. Et c'est l'esprit qui est le mien, mais qui est largement le nôtre.

Aujourd'hui, quelle forme cette conjugaison prend-elle ? C'est continuer à soutenir les associations, les hommes et les femmes qui les accompagnent, mais aussi, Monsieur Salecroix, quand vous parlez des 1 607 heures, puisque vous revenez sur cet élément-là, je crois que c'est nécessaire, parce que nous accompagnons également les agents dans cette transition-là, à l'accepter et à casser définitivement un « fonctionnaire bashing » qu'ils vivent. C'est en les accompagnant, en arrêtant parfois des héritages dérogatoires que nous continuons à renforcer la cohésion dans notre pays. Par conséquent, Monsieur Salecroix, il n'y a aucun tabou, aucun totem sur lequel nous ne pouvons pas parler, partager et en tout cas, argumenter, même si parfois, nous n'arrivons pas aux mêmes conclusions. Mais je crois que cela va plutôt dans le bon sens, qui est d'appeler à la cohésion de notre pays, d'appeler à la cohésion de notre territoire. Faisons donc que l'action dans notre ville, après notre Conseil municipal, et l'action soutenue par l'État permettent de conjuguer deux réalités : une transformation à long terme, qui est nécessaire et que nous faisons avec les investissements dans notre commune et plus largement, par l'action de l'État, et une réponse à l'immédiateté, à l'urgence et aux conséquences de cette crise sanitaire et économique. Si nous conjugons les deux, nous serons alors à la hauteur du pays qui est le nôtre et du pacte social qui nous unit.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes observations vont être courtes parce que je crois, mes chers collègues, que vous vous êtes répondu mutuellement. Je voudrais remercier mes collègues de la majorité pour leur soutien.

Madame la Secrétaire d'État, chère Sarah El Haïry, j'enregistre toutes les propositions d'orientations avec reconnaissance. Simplement, c'est vrai que lorsque l'on parle de baisser les impôts, la première question qui me vient à l'esprit est la suivante : quelles dépenses pourrions-nous baisser ? Quelles dépenses pourrions-nous supprimer ? Faudrait-il, par exemple, que nous renoncions à aider les jeunes de moins de 25 ans qui sont dans une situation de précarité

I – 37

extrême et que le budget du CCAS assume une augmentation certaine pour leur venir en aide, y compris sur le plan alimentaire ? Je crois que vos responsabilités ministérielles vous conduiront immédiatement à répondre non à cette suggestion.

Et vous verrez que si l'on prend la liste des dépenses, ceci pour rassurer Monsieur Chombart De Lauwe, qui voudra des preuves de ce que j'avance et qui les aura au moment du vote du budget, car nous n'en sommes qu'au stade du débat d'orientations budgétaires, eh bien oui, nous demandons depuis des années à nos services de gros efforts d'économies. Et oui, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans un certain nombre de cas, nous sommes arrivés à la hausse. Et comme notre ville a la chance de se développer – et craignons d'être de ces élus qui ont à gérer le déclin de leur territoire –, je crois qu'il va falloir que nous prenions des mesures et que nous trouvions les moyens de satisfaire les besoins de nos concitoyens : les besoins sociaux, les besoins éducatifs. Et pour cela, commencer par vouloir baisser les impôts ne me paraît pas très raisonnable, d'autant plus parce que vous avez voté, c'était peut-être fait avant votre gouvernement, mais en tout cas, vous l'avez approuvé, une suppression de la taxe d'habitation.

Que nous reste-t-il comme levier fiscal, en augmentation ou en diminution ? La taxe foncière. Par qui est-elle payée ? Par les propriétaires. Les propriétaires de leur logement, bien sûr, les propriétaires bailleurs, qui ne sont pas forcément des gens très aisés et qui parfois, même assez souvent, compensent une petite retraite par des revenus locatifs, mais aussi toutes les foncières, tous les gros propriétaires immobiliers économiques, qui refusent obstinément aux petits commerçants nantais de réduire leur loyer ou en tout cas, de tolérer qu'ils ne le paient pas immédiatement pendant cette période de crise, et qui se montrent d'un égoïsme absolument scandaleux. Si nous baissions des impôts, ce serait forcément là que nous les baisserions. Je ne pense donc pas non plus qu'il soit très opportun, sur le plan politique et sur le plan de l'équité fiscale, de baisser les impôts d'un certain nombre de ces propriétaires.

Monsieur Chombart De Lauwe, je vous fais observer que si vous trouvez que nos dépenses progressent plus vite que l'inflation, je vous en donne acte, si vous constatez qu'il y a un effet ciseaux, je vous en donne acte, vous oubliez un élément, qui est que l'inflation générale, ce n'est pas le panier du maire et que malheureusement, le panier du maire augmente naturellement plus vite que l'inflation. Et cela a un effet tout simple : rien que l'augmentation de la masse salariale liée au glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire aux mesures statutaires, rien que cela, sur 52 % de notre budget, a un impact que le chiffre de l'inflation ignore.

Je voudrais aussi vous rappeler que les impôts de la Métropole ne vont pas dans la caisse de la Ville et que les impôts de la Ville ne vont pas dans la caisse de la Métropole. Il faut arrêter de prétendre qu'il y aurait une communauté, une consolidation qu'il faudrait faire. Ce ne sont pas les mêmes impôts. Ils ne financent pas les mêmes missions et cela ne doit donc pas être modifié. Ceci étant, que ce soit très clair, et je crois que Madame la Maire l'a souligné d'ores et déjà à de nombreuses reprises : notre souhait n'est pas d'augmenter les impôts, que ce soit à la Ville ou à la Métropole. Si nous étions contraints de le faire, nous nous en expliquerons devant les Nantaises et les Nantais. Mais notre perspective n'est pas celle-là. Nous allons travailler très sérieusement, et nous y reviendrons au cours de ce conseil, sur les orientations financières 2022-2026. Mais pour l'instant, ne commencez pas avec des procès d'intention.

Et sur les détails, je vous le répète : nous ne sommes qu'au stade du débat d'orientations budgétaires. Mais je vous promets, Monsieur Chombart De Lauwe, que vous aurez des réponses précises, à la fois sur les secteurs qui ont fait de gros efforts d'optimisation, et je pense à l'un d'eux, spontanément, il me semble vous l'avoir déjà dit dans nos conversations préalables à la commission : le service des espaces verts. Si vous comparez l'augmentation du nombre de mètres carrés que notre service des espaces verts entretient dans la ville et le nombre d'agents qu'il y a pour les entretenir, vous verrez qu'il y a eu là des efforts tout à fait conséquents et tout à fait importants. Et des exemples comme celui-là, je vous en donnerai d'autres, à l'occasion du vote du budget. Et enfin, 29 agents supplémentaires, cela pèse forcément sur le budget de

I – 38

fonctionnement. Pourquoi vouloir faire de la sécurité non seulement un problème et une question essentielle pour la vie de nos concitoyens, mais en plus, un emblème de communication politique ? Là-dessus, moi, je préfère l'efficacité discrète à la mousse que vous faites complaisamment sur ce sujet.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous invite à procéder au vote, puisque je rappelle que notre conseil doit prendre acte du fait que le débat d'orientations budgétaires s'est bien tenu.

Le Conseil prend acte après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

Mme BONAMY, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020 – Information

Mme BONAMY, Adjointe – Bonjour, Madame la Maire, bonjour à tous.

Je vais vous présenter le rapport qui expose la situation en matière de développement durable de la Ville de Nantes, c'est-à-dire les politiques qu'elle mène sur le territoire, les orientations et les programmes qui améliorent la situation en matière de développement durable. Comme a pu l'évoquer Julie Laernoës, il est assez intéressant que cette présentation arrive après celle du DOB. En effet, on pourrait envisager, à terme, de renforcer les liens entre ce rapport DD et la présentation du budget, peut-être en améliorant les indicateurs. En tout cas, c'est une proposition à laquelle il faudra réfléchir ensemble.

Pour l'édition 2021, ce rapport rend compte notamment de l'impact de la crise sanitaire sur la conduite des politiques publiques municipales de transition écologique. Nous avons organisé le rapport en quatre axes et des réalisations concrètes vous sont proposées sous ces quatre axes, qui sont les suivants :

- la contribution de Nantes aux politiques publiques métropolitaines de transition ;
- la mobilisation des politiques publiques municipales pour agir sur la transition écologique ;
- le soutien aux dynamiques citoyennes de quartier ;
- l'éco-responsabilité de l'administration.

Sur la slide suivante, le rapport vous présente le classement des réalisations par rapport aux ODD, c'est-à-dire les objectifs de développement durable. Le but est en effet de pouvoir amorcer la transition entre les démarches Agenda 21 et Agenda 2030. Le rapport intègre bien évidemment les nouvelles réglementations, qu'elles soient françaises ou européennes, et il souligne les objectifs en matière de mandat et les décline dans les onze quartiers.

Je vous propose de faire un focus sur la façon dont Nantes agit en matière de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique. On voit qu'entre 2018 et 2019, 513 logements nantais en copropriété ont été accompagnés dans la rénovation énergétique. L'objectif que nous nous fixons en 2026 est de pouvoir accompagner 1 000 logements par an sur cette rénovation. Nous vous indiquons également les actions qui ont été réalisées en matière pédagogique, grâce à l'éco-appartement, ainsi que les différentes aides et entretiens « énergie » et le nombre de ménages aidés sur cette période, en l'occurrence, 1 200.

La slide suivante présente les actions concernant les biodéchets. En 2020, compte en effet 115 composteurs collectifs sur Nantes, accompagnés par Compostri et la collectivité. La collecte de biodéchets est expérimentée dans le quartier de Nantes Nord et l'objectif que se fixe la collectivité d'ici à 2026 est de 150 composteurs collectifs sur Nantes et la généralisation de la collecte de biodéchets.

Vous voyez ensuite des réalisations concrètes en matière de santé environnementale. On voit qu'entre 2019 et 2020, des actions d'éducation pour la santé ont été menées auprès de 800 élèves. Il y a eu également 60 animations de pratiques sportives libres qui ont été

I – 39

organisées grâce à différents collectifs. Et concernant les habitations, 140 mesures de taux de radon ont été effectuées. S'agissant des objectifs que nous nous fixons au niveau du mandat, nous voulons développer dans tous les quartiers ces pratiques de sport et assurer au mieux un environnement favorable à la santé.

Dans la slide suivante, nous allons voir comment Nantes a développé la nature en ville. On peut illustrer cela à travers les 1 200 parcelles de jardins familiaux et partagés que compte la ville en 2020, qui sont accessibles aux habitants. L'objectif, pour le mandat, est d'intégrer systématiquement un espace comestible dans tous les espaces publics et les nouveaux projets d'aménagement. L'année a aussi été marquée par la création de 50 potagers nourriciers.

Sur cette slide, ce sont les actions en matière d'éducation et de sensibilisation à la transition écologique qui vous sont rapportées. En 2020, il y a eu environ 200 animations de transition écologique, qui ont concerné 82 classes. La collectivité a également réalisé 102 éco-événements sur la période 2019-2020, et l'objectif, sur ce mandat, est de créer un passeport nature pour chaque enfant. Un passeport nature, ce sont dix expériences nature à vivre pour chaque élève durant le cycle primaire. L'un des objectifs du mandat est aussi de généraliser les éco-événements.

La slide suivante rappelle que le défi de la transition est un défi collectif. Il implique à la fois les citoyens, les entreprises, les associations et le service public. C'est pourquoi Nantes soutient les dynamiques dans les onze quartiers. Dans ce rapport vous sont proposées aussi les réalisations concrètes de façon territoriale. Elles sont réparties dans les onze quartiers et vous sont cités en exemple notamment la démarche des « 15 lieux à réinventer », les actions qui ont pu être menées grâce au bureau des projets, les lieux où sont installés notamment les composteurs collectifs de quartier et les différentes participations citoyennes qui ont été organisées sur les grands projets urbains comme sur les projets de micro-quartiers.

Pour conclure, n'hésitez pas à parcourir ce rapport. Je crois qu'il y a une erreur, actuellement, sur le site NaoNantes : c'était le DOB qui était téléchargeable à la place, mais je pense que cette erreur est en train d'être rectifiée. En tout cas, n'hésitez pas à parcourir ce rapport pour visualiser le chemin parcouru cette année par Nantes et vous projeter dans les années à venir sur les défis qui restent à relever.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Hervé Fournier.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Merci. Madame la Maire, Madame l'Adjointe, chers collègues, ce rapport de développement durable est emblématique, vous l'avez vu, de plusieurs de nos nombreux engagements : nos engagements en faveur de la transition énergétique, alimentaire, de l'économie circulaire, de l'éducation et de la sensibilisation au développement durable, de la nature en ville, vous l'avez dit, Delphine, l'engagement également à ce que notre collectivité, nos services soient exemplaires, et la démarche de RSO de notre organisation y veille. Je salue à cette occasion Aïcha Bassal, qui l'anime au quotidien.

Je voudrais juste m'arrêter sur la présentation de ce rapport qui, dans sa forme, pose les ODD comme matrices de notre durabilité, les 17 objectifs posés par les Nations unies pour transformer notre monde d'ici à 2030, et dont je rappelle à l'instant quelques intitulés : pas de pauvreté, faim : zéro, inégalités réduites, bonne santé et bien-être, justice et institutions efficaces, évidemment dans leur volet relatif à la sécurité des personnes, lutte contre les changements climatiques, et encore bien d'autres objectifs.

Ces quelques objectifs sont notre actualité à tous et la crise Covid nous les rappelle chaque matin. Nous avons vu comment ils se déclinent dans nos politiques publiques et dans nos orientations budgétaires, évoquées il y a quelques minutes. Toutes nos politiques publiques, aujourd'hui, œuvrent pour ces ODD. Notre contrat de mandat, la résilience de notre territoire,

I – 40

s'inscrivent résolument dans ce cadre méthodologique. Nous nous réjouissons que pour chaque partie de ce rapport, chaque politique publique évoquée traverse plusieurs de ces objectifs de développement durable. La pratique du vélo participe de la lutte contre les changements climatiques, mais aussi de la bonne santé et du bien-être. Les paysages nourriciers, évoqués dans la page d'ouverture du débat d'orientations budgétaires, participent à la fois de la production responsable et du respect de la vie terrestre et des milieux. La lutte contre la précarité énergétique, pour une énergie propre et d'un coût abordable, et une lutte contre les inégalités sociales, vous l'avez rappelé, Delphine.

Nous nous réjouissons que ce rapport présente également toutes ces dynamiques citoyennes par quartier, et je suis malheureux que toutes ne soient pas citées dans ce trop court document. Je vous invite donc à vous plonger dans la carte CartoQuartiers pour en savoir plus, action par action, quartier par quartier.

Ces ODD se pensent évidemment en interaction les uns avec les autres. Nous devons penser et déployer nos politiques publiques non plus par silo, mais par coopération, en associant la santé avec la sécurité alimentaire, l'environnement avec l'éducation et l'habitat, la qualité de l'air ou de l'eau avec la gouvernance du territoire, les pratiques sportives dites libres avec la tranquillité ou la ville du quart d'heure. Nous devons également penser nos politiques publiques avec tous ces acteurs qui sont engagés sur le terrain : des associations historiques ou nouvelles, des collectifs de citoyens ou d'habitants, des entreprises petites et grandes ancrées socialement et sur le plan environnemental sur notre territoire et évidemment, les communes de la métropole et au-delà.

Tout cela pour dire que nous, le groupe Nantes citoyenne, sociale et écologique, nous saluons les efforts de tous, de toutes. Nous saluons ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Nantes pour l'année 2020, qui nous invite à poursuivre et à massifier notre engagement, à favoriser le changement d'échelle de toutes ces initiatives pour 2021 et tout au long de notre mandat. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci. Bonjour à toutes et à tous. Merci pour cette photo des engagements pour le développement durable à Nantes et pour l'ensemble des actions qui sont menées et que nous saluons. Oui, vous venez de le dire, il faut poursuivre. En tant que nouvel élu, je me suis inscrit avec enthousiasme dans la commission de la transition écologique pour traiter à la fois des enjeux immédiats et de plus long terme. Pour le moment, je constate qu'à Nantes, nous n'explorons qu'une partie de ce qu'exige le développement durable : vivre et répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Et si je partage effectivement les besoins de créer des jardins en ville, de planter des arbres, de diminuer la vitesse des voitures en centre-ville, de favoriser un équilibre entre les différents modes de transport, d'augmenter la pratique des transports doux, de faire preuve de solidarité, de parler de santé, en ce moment, bien évidemment, je reste cependant extrêmement frustré de constater que les trois piliers du développement durable, l'environnement, le social et l'économique, ne sont pas tous de la même taille, à Nantes. Chaque action de développement durable doit se mesurer en respectant un équilibre entre ces trois piliers. Personne n'a vu un tabouret tenir avec un ou deux pieds beaucoup plus grands que le troisième.

Si je prends l'alimentation, le circuit court est évidemment essentiel et en cohérence avec l'alliance de nos territoires de proximité. Cependant, imposer sans délai un « tout bio », « le » tout bio serait une erreur, au service de l'écologie, certes, mais au détriment du social et de l'économique. Le passage à l'alimentation bio doit être progressif et non exclusif, à la fois en respectant les cycles économiques et d'investissement des producteurs et la diversité des pouvoirs d'achat de nos habitants.

I – 41

Je pourrais faire le même constat pour le vélo, dont la croissance doit aussi être progressive, essentielle, mais non exclusive. Le choix de rouvrir le pont Saint-Mihiel à la circulation automobile dans un seul sens, comme nous l'avons proposé cet été, répond au respect de ce triple équilibre.

Le pilier économique du développement durable n'est pas suffisamment traité, abordé, présenté dans le cadre de nos commissions et conseils municipaux. À ma connaissance, il n'y a pas de grands projets prospectifs autour de l'environnement qui soient au service d'une économie verte. Il en existe : bus à hydrogène, bateaux fluviaux... Je pense particulièrement au projet *Flow Way* de Neopolia, et beaucoup d'autres, j'imagine. Pour une écologie et une société vivable, il faut une économie viable et durable, que ce soit au travers de l'ESS, mais aussi du secteur bancaire ou de l'industrie, qui doivent savoir fonctionner ensemble et que l'on ne peut opposer.

Oui, l'entreprise, notamment au travers de la RSE, doit servir l'environnement et le social. Mais la transition écologique ne pourra se faire sans l'économie, une économie non pas comme un objectif, mais comme un bien, comme un moyen indispensable.

Pour cette mandature, qui veut construire la ville de demain, quels grands projets allons-nous étudier dans les prochains mois pour faire de Nantes un acteur reconnu de l'économie verte ?

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, ce rapport sur le développement durable nous donne un aperçu de cette année, qui a été particulière en termes de rapport sur le développement durable, d'accélération des transitions également, avec notamment la mise en place de projets nouveaux et exceptionnels comme celui des paysages nourriciers. Je voulais dire que ce rapport développement durable, Delphine Bonamy laisse traîner, nous souhaitons le faire évoluer pour qu'il soit réellement une évaluation globale en termes de développement durable afin que nous puissions infléchir notre budget en conséquence.

Je voulais aussi intervenir suite aux propos de Monsieur Thiriet, qui, à juste titre, évoque les trois piliers du développement durable, et simplement lui rappeler que le développement économique, effectivement, en fait intrinsèquement partie et que c'est un point sur lequel il va falloir faire évoluer nos doctrines. Parce que si le développement durable est un développement soutenable pour les générations futures, il nous faut, de fait, travailler à une autre forme d'économie. Nous avons, lors de Social Change, pu voir que les entreprises de notre territoire qui avaient le mieux résisté étaient celles qui étaient dotées de plus d'outils en termes de responsabilité sociale et environnementale dans la conduite de leur activité.

Et puis, puisque vous avez évoqué l'agriculture et l'alimentation, et c'est un point qui est également présent dans le rapport sur le développement durable, que j'aurai l'occasion de présenter la semaine prochaine lors du conseil métropolitain, nous avons bien vu que sur notre modèle agricole, où nous importons 95 % de notre alimentation et nous exportons 95 % de ce que nous produisons sur notre territoire, ce modèle est incohérent, à bout de souffle, qu'il détruit pour partie notre environnement et surtout, nous avons vu une iniquité et une précarité alimentaire grandissantes dans notre métropole. Oui, garantir une alimentation saine à chacune et à chacun des habitants de notre ville est une priorité. C'est d'ailleurs la priorité numéro trois du plan alimentaire territorial. Donc oui, nous devons mettre les moyens pour convertir notre agriculture afin qu'elle respecte tous les éléments du développement durable, et en termes de mobilité, je peux vous rassurer, Monsieur Thiriet, puisque vous l'avez évoqué également, notamment au sujet du vélo : vous avez pu voir qu'un certain nombre de commerçants indiquent être volontaires pour fermer partiellement nos rues commerçantes à la circulation

I – 42

automobile, considérant aujourd'hui que l'apaisement de la circulation permet, là aussi, une meilleure fréquentation.

Et quand on parle d'outils productifs, du sens de celles et ceux qui travaillent dans les entreprises, beaucoup s'interrogent aussi à l'aune de la crise. Nous avons besoin d'un point de vue prospectif plus que de grands projets sans réfléchir aux conséquences écologiques des grands projets économiques en poursuivant à tout crin une croissance... On peut ne pas avoir une croissance infinie dans un monde avec des ressources finies. Il nous faut donc envisager et regarder d'un point de vue prospectif de quelles activités nous allons avoir besoin dans notre ville à l'avenir et de quelles activités nous allons devoir nous passer. Quand on voit de grands outils industriels comme le Grand Port maritime, où le chiffre d'affaires est à 80 % sur l'importation des énergies fossiles, alors que nous voyons bien qu'il nous faut atteindre une neutralité carbone en 2050, nous avons là un vaste chantier justement pour ne pas faire payer les pots cassés à celles et ceux qui sont salariés de ces grandes entreprises, mais plutôt, pour créer l'activité. Je vous parlerai d'un chantier en particulier. Nous savons que nous avons des objectifs importants à atteindre en termes de rénovation énergétique et thermique des logements et des bâtiments. Eh bien, nous manquons là aussi de main-d'œuvre, d'architectes, de capacités à faire, de matériaux, aussi. Je pense donc que c'est un chantier qui pourrait rassembler et qui pourrait, pour le coup, développer une économie qui a du sens et qui crée de l'emploi dans notre territoire.

Voilà ce que je voulais simplement ajouter. Je pense que ce débat est sain et nécessaire au sein de notre assemblée. Je vous remercie d'avoir soulevé ces points.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux mots en complément de ce qui vient d'être dit. Monsieur Thiriet, j'ai avec vous un point d'accord et un point de désaccord. Je commencerai par le deuxième.

Sur le sujet des mobilités, vous avez dit, peu ou prou, qu'en effet, il fallait du vélo, mais qu'il fallait des équilibres : il faut du vélo, mais il faut aussi de la marche à pied, il faut aussi des voitures. Nous, nous assumons une trajectoire, et cette trajectoire est claire, parce que c'est un choix de modèle de société et un choix de projet de territoire. Nous assumons de dire que dans cette ville, demain, nous voulons moins de place pour la voiture seule, matin et soir, et donc, plus de place pour le vélo, les piétons et les transports en commun. Nous avons même un objectif chiffré, je le rappelle, puisque le plan de déplacements urbains dit qu'à l'horizon de 2030, nous voulons faire passer la part automobile de 43 % à 27 %. Donc non, tout n'est pas équivalent. Si l'on porte véritablement une ambition en matière de transition écologique, on doit, à un moment donné, assumer une hiérarchisation des priorités et pour cela, offrir des alternatives très concrètes, y compris sur la voiture. C'est le sens des parkings relais. Je pense à celui de la Neustrie, que nous avons inauguré tout récemment, ou au développement du covoiturage.

En revanche, j'ai un point d'accord avec vous, qui est que l'un des enjeux de la société d'aujourd'hui est la conjugaison de l'économie, du social et de l'écologie, et je reviendrai plus particulièrement sur la conjugaison de l'économie et de l'écologie que vous avez évoquée. Je voudrais vous dire tout simplement, d'abord, qu'il est vrai que ces sujets sont plutôt traités Métropole qu'à la Ville. C'est la répartition des compétences légales, fixées notamment au moment de la loi NOTRe, où les métropoles ont récupéré la compétence du développement économique partagée avec les régions, et je crois que c'est une bonne chose. C'est donc bien à cette échelle qu'est en train d'être travaillé le plan de reprise économique durable de nos territoires.

Concrètement, ce sont 16 chantiers qui sont mis sur la table, qui sont travaillés de manière partenariale avec les associations représentatives. Je pense notamment aux organisations consulaires, la Chambre de commerce et d'industrie et également, la Chambre de métiers et de l'artisanat, mais je pense aussi à un certain nombre de réseaux d'entrepreneurs, comme les

I – 43

Dirigeants responsables de l'Ouest ou bien d'autres. Je dirai simplement que Fabrice Roussel, 1^{er} vice-président en charge du développement économique, Julie Laernoës, en charge des mutations économiques, mais aussi André Sobczak, très mobilisé sur ces sujets au travers de la RSE, ou Hervé Fournier, qui regarde ces sujets notamment à travers la question de la commande publique et celle des marchés, puisque vous avez évoqué les sujets alimentaires, sont à votre disposition pour creuser ces questions.

Parce que je crois que sur notre territoire, nous avons la chance d'avoir une dynamique entrepreneuriale forte, et moi, je salue cette dynamique entrepreneuriale. Je crois que dans la période actuelle, nous en avons besoin. J'observe qu'il y a partout des évolutions. Je vous donnerai un seul exemple. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'avoir la présentation du manifeste éco industrie qu'autour du pôle de l'IRT Jules Verne, les acteurs de l'industrie eux-mêmes sont en train de réfléchir. Ces questions de trajectoire, ces questions de résilience sont plus que jamais à notre agenda aujourd'hui. Les équipes sont donc tout à fait à votre disposition pour partager ces éléments des 16 chantiers de reprise durable qui sont engagés.

Le Conseil prend acte.

Je vous propose d'avancer et je donne la parole à Bassem Asseh pour le pacte de gouvernance.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Je voudrais juste faire une petite réponse. C'est avec grand plaisir que je reçois votre invitation et j'espère donc pouvoir être très rapidement invité à différents débats autour de l'économie verte. Merci beaucoup.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Pacte de gouvernance métropolitain – Avis

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, la loi « Engagement et proximité », qui date de 2019, a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre communes et métropole, pacte de gouvernance qui doit permettre de mieux définir les relations entre les communes et la métropole. C'est quelque chose sur quoi nous avons commencé à travailler dès le mois de juillet 2020 avec un certain nombre de maires de communes de la métropole, un certain nombre de conseillers métropolitains de différentes colorations politiques, des minorités et de la majorité. Nous avons pu travailler ensemble pour essayer d'établir ce pacte de gouvernance et à l'issue d'un certain nombre de sessions et de débats, nous avons pu aboutir à un pacte de gouvernance qui s'appuie sur quatre piliers : une relation plus proche des communes, une association des maires plus fortes, un renforcement des relations avec les élus municipaux, ce qui est une nouveauté autorisée et encouragée par la loi de 2019, et cette attention portée au quotidien des citoyens, donc aux habitants, aux usagers, ainsi qu'au dialogue citoyen avec eux.

Je ne vais pas vous lire l'ensemble du document, puisque vous l'avez tous reçu. Je voulais simplement vous rappeler les quelques nouveautés que ce pacte de gouvernance prend en compte.

D'abord, une synergie entre d'une part, la conférence des maires, qui regroupe, autour de la présidente de la Métropole, l'ensemble des maires des différentes communes qui composent la métropole, et d'autre part, l'exécutif, qui est composé des vice-présidents, qui mène et conduit les politiques publiques métropolitaines.

La deuxième nouveauté est ce contrat d'association entre maires qui pourra se mettre en place petit à petit.

La troisième nouveauté est un exécutif élargi, avec 20 vice-présidents. Y participent également les conseillers métropolitains délégués qui s'occupent de certaines politiques publiques.

I – 44

La quatrième nouveauté de ce pacte de gouvernance est la création d'une nouvelle instance, la « convention métropolitaine », qui réunit les 778 élus municipaux en début de mandat et ensuite, tous les deux ans. Cette nouveauté est autorisée et encouragée par la loi. Elle permet d'avoir un lien direct avec les élus municipaux.

La cinquième nouveauté est la réunion d'une conférence territoriale de pôle, qui permet de réunir tous les élus municipaux des communes concernées à l'échelle des pôles de proximité, pour toujours plus de lien avec les élus, avec la légitimité démocratique des élus municipaux.

La sixième nouveauté est la montée en puissance de ce que l'on a appelé « G 24 », qui, en réalité, est un groupe de travail thématique qui est animé par un vice-président autour de sa thématique, donc de sa politique publique, et qui réunit les adjoints des maires des différentes communes composant la Métropole. De cette façon-là, les politiques publiques sont abordées avec l'ensemble des adjoints chargés des thématiques dans leur collectivité, dans leur municipalité.

La septième nouveauté est cette idée de contrats territoriaux. Ce sont des contrats intercommunaux qui lient des communes avec la Métropole et qui sont élaborés à l'échelle des pôles de proximité, comme je l'évoquais à l'instant.

La huitième nouveauté est la possibilité, pour les élus municipaux désignés par le maire, de siéger dans les commissions métropolitaines même s'ils ne sont pas élus métropolitains eux-mêmes.

La neuvième et avant-dernière nouveauté est la création d'un fonds documentaire qui permet à tous les élus métropolitains de mieux partager un certain nombre d'informations, l'information étant nécessaire pour les arbitrages auxquels ils sont appelés à contribuer dans les différentes commissions ou dans le Conseil métropolitain.

Il y a enfin quelque chose qui viendra un peu plus tard : nous travaillons également sur un pacte de citoyenneté métropolitaine, qui permettra de donner une dimension encore plus démocratique et de prendre en compte l'avis des habitants, l'avis des citoyens de cette Métropole. C'est quelque chose qui arrivera un peu plus tard, autour du mois de juin.

Voilà globalement ce que ce pacte de gouvernance nouveau nous permet, en tant que collectivité, en tant que municipalité nantaise, dans nos liens avec la Métropole nantaise.

Voilà, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Aurélien Boulé.

Aurélien BOULÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, à travers l'élaboration de ce nouveau pacte de gouvernance, Nantes Métropole continue à s'affirmer comme un territoire où l'égalité, la coopération, l'innovation et la diversité sont au cœur des politiques locales. À l'UDB, cette conviction alimente notre projet fédéraliste, qui consiste à changer de logiciel dans un univers qui reste marqué par les réflexes centralisateurs et jacobins.

« Faire métropole » n'est pas une vaine intention. Collectivement, nous continuerons à veiller à ne pas concentrer dans la ville-centre de Nantes la majorité des pouvoirs décisionnels, économiques et les services administratifs de la Métropole, ce qui contribuerait d'ailleurs à renforcer de manière exacerbée la métropolisation. Nous poursuivrons notre action sur la base de relations de confiance, dans le respect de l'identité de chaque commune.

Ainsi, nous nous appuyerons sur des valeurs fortes : solidarité, respect, confiance, sobriété, et sur une même ambition pour une métropole solidaire. Pour cela, je souhaiterais mettre en exergue quatre principes d'action que j'ai retenus dans ce Pacte.

I – 45

Premièrement, la proximité. Les spécificités territoriales sont une richesse et seront valorisées dans l'écriture et la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines. La recherche constante de consensus est un moteur fort du respect de cette diversité.

Deuxièmement, la subsidiarité. Les 7 pôles sont le relais de la Métropole. Aux côtés des élus et des citoyens, ils sont à l'écoute des besoins et sont à la disposition des habitants. Suivant ce principe de subsidiarité, la responsabilité d'une politique publique est confiée à l'échelon le plus proche du territoire, à celui qui pourra l'exercer efficacement, dans un souci de proximité indissociable de l'exercice réel de la citoyenneté et de la démocratie.

Troisièmement, la citoyenneté, justement. Encourager l'expression d'une citoyenneté métropolitaine est un élément primordial. Cela passera notamment par une participation accrue des citoyennes et des citoyens, par la valorisation de leur expertise et par leur conduite des politiques publiques.

Et enfin, quatrièmement, l'alliance des territoires. Plutôt qu'une course à la taille et une compétition entre les agglomérations françaises, qui se traduisent par une gestion libérale de l'aménagement du territoire, la complémentarité et le polycentrisme doivent de nouveau primer. La centralisation est une construction politique et n'est pas une fatalité. Décentraliser et coopérer, c'est rééquilibrer les richesses, les infrastructures et la population.

Pour terminer, dans une époque où l'abstention bat des records, où le local s'efface trop souvent devant une mondialisation parfois nébuleuse, la revitalisation de la démocratie locale est un enjeu essentiel. Plutôt qu'à la ville centralisée – à l'instar de la France –, il ne vous étonnera pas que notre groupe aspire à une ville polycentrique. C'est pourquoi nous nous réjouissons de cette démarche globale, qui vise à poser les relations entre les communes et la Métropole et à fixer le cadre du mandat pour plus de proximité, d'efficacité et de solidarité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, nous saluons ce pacte, qui représente un véritable rééquilibrage démocratique entre la Métropole, les 24 communes, les citoyens et les acteurs associatifs, Bassem Asseh nous l'a bien dit. Il constitue le premier pilier d'une gouvernance renouvelée qui s'appuiera sur deux autres piliers majeurs : le pacte financier, dont nous avons un peu parlé tout à l'heure, et le pacte de citoyenneté métropolitaine, sur lequel nous voudrions appeler votre attention.

Il nous faut inventer de nouvelles formes de démocratie face aux urgences écologiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés. Sans créativité, sans volonté de sortir de notre zone de confort pour faire évoluer nos institutions, nos actions n'auront aucun sens. Le pacte de citoyenneté permettra ainsi de matérialiser la nouvelle relation entre élus, services et citoyens à travers des actions concrètes d'inclusion des citoyens dans les instances métropolitaines. En voici deux que nous avons adoptées à Nantes et que nous porterons à l'échelle de la Métropole. La première est le droit d'interpellation citoyen. L'inscrire dans notre pacte de citoyenneté métropolitaine serait un acte fort, qui montrerait la capacité d'écoute de nos institutions. Ensuite, c'est le pouvoir d'agir des habitants. Les élus animeront leur délégation en associant pleinement les mouvements alternatifs et les personnes les plus éloignées de l'institution, toujours en s'appuyant, bien sûr, sur les associations et les acteurs sociaux.

Plusieurs actions de la Ville de Nantes vont déjà dans ce sens, notamment le bureau des projets, les 15 lieux à réinventer ou encore, la nature en ville. Nous l'avons vu dans la présentation, par Delphine Bonamy, du rapport sur le développement durable. Ces actions seront complétées par le budget participatif à la rentrée de septembre, au mieux. Ce dispositif permettra d'appliquer le principe du 50/50. Ainsi, chaque habitant pourra proposer un projet d'intérêt général pour améliorer son quartier, et si ce projet est retenu grâce au vote des

I – 46

citoyens, la Ville et les habitants impliqués mettront en place le projet ensemble, en coresponsabilité et sur la durée. Ce principe est fortement créateur de liens de proximité, ces liens précieux dont nous mesurons toutes et tous le caractère essentiel dès aujourd'hui et pour les années décisives à venir.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Le groupe Mieux vivre à Nantes votera contre cette délibération pour une raison qui est très simple, qui est qu'aucune métropole, en France, n'est gouvernée, en 2021, d'une manière aussi archaïque que la nôtre. Vous le savez, beaucoup d'élus ont fait le choix, en 2014, d'ouvrir largement leur exécutif métropolitain pour faire de leur intercommunalité, communauté de communes, métropole, de véritables instances de partage. À Nantes, les faits montrent que nous avons fait tout le contraire. Tous les vice-présidents de la Métropole nantaise sont issus de votre majorité politique. Je ne vois pas en quoi ils sont plus ou moins légitimes que d'autres, élus démocratiquement sur leur territoire. On continue à faire de la Métropole une supra-communalité alors que dans la plupart des villes françaises, aujourd'hui, on fait des métropoles des lieux d'intercommunalité et des lieux de partage des projets des maires qui les constituent.

Deuxième point, parmi les 20 vice-présidents de la Métropole, il y a onze Nantais. J'ai écouté tout à l'heure les propos d'Aurélien Boulé, que je trouvais intéressants et que je rejoignais. Mais avec onze Nantais sur 20 vice-présidents, quand la présidente est déjà elle-même la maire de la ville centre, vous conviendrez que l'alliance des territoires que vous appelez de vos vœux est bien loin des réalités que vous nous proposez.

Enfin, accessoirement, même si c'est tout sauf accessoire, il y a deux femmes dans les dix premiers vice-présidents de la Métropole nantaise, aucune dans les cinq premiers et cela aussi, Madame la Maire, cela nous gêne. Nous considérons que c'est un signal qui est particulier, dans la Ville qui veut devenir la première ville non sexiste de France.

Il y a évidemment quelques avancées. Je voudrais notamment citer la meilleure information des conseillers municipaux qui ne sont pas membres de Nantes Métropole. Cela nous semble évidemment être une bonne chose. Mais nous avons tout de même le sentiment, Madame la Maire, sur ce sujet, que vous faites de tout petits pas en essayant de nous faire croire que vous avancez à grandes enjambées. Il vous reste deux mois pour faire bouger les choses, avant que nous votions ensemble ce dossier en Conseil métropolitain. Nous espérons d'ici là que vous profiterez de cette période pour faire avancer les choses vers une gouvernance moderne et partagée.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je voudrais revenir sur quelques éléments de fond. Le premier pour dire à celles et ceux qui nous écoutent que les métropoles, dans les lois de notre pays, aujourd'hui, voient se conjuguer deux légitimités démocratiques, et je crois qu'il est très important de commencer par là : la légitimité, pour nous, des 24 maires élus dans leur propre commune et la légitimité d'une majorité métropolitaine issue du fléchage, puisqu'au moment des élections municipales, on vote pour élire une équipe municipale, mais que le fléchage désigne des élus métropolitains. La Métropole marche donc sur deux pieds : les 24 communes et la majorité métropolitaine issue du fléchage du suffrage universel. Nous pourrions débattre, il y aurait beaucoup de choses à dire pour savoir si ce système est le mieux, le plus moderne, le plus offensif, d'un point de vue démocratique, mais en tout cas, ce sont les règles de droit dans lesquelles nous agissons aujourd'hui.

Deuxième élément : non, Madame Garnier, la Métropole, ce n'est pas simplement un très joli gâteau que l'on se partagerait à 24 parce que cela, vraiment, ce serait un manque d'ambition.

I – 47

La Métropole, ce sont 24 communes qui, à un moment donné, se sont mises ensemble pour faire des choses qu'aucune d'entre elles séparément ne pourrait faire. Donc nous, nous revendiquons le fait que la Métropole, c'est la proximité, c'est la coopération, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, mais c'est aussi la capacité de porter des projets d'envergure métropolitaine. Parce que lorsque l'on parle de la gare, lorsque l'on parle des transports en commun, lorsque l'on parle des réseaux de chaleur, lorsque l'on parle de la politique de l'eau, ce ne sont pas là des sujets que l'on va découper à 24, parce qu'alors, je vous le dis comme je le pense, ce serait un retour en arrière d'à peu près quinze ans de construction intercommunale.

Un mot sur le rapport entre la Métropole et les communes pour donner un exemple, sur le champ financier, puisque nous avons évoqué tout à l'heure le débat d'orientations budgétaires. La plus petite commune de la métropole, c'est Saint-Léger-les-Vignes. Quand on regarde ce que la DSC, la dotation de solidarité communautaire, amène à Saint-Léger-les-Vignes, cela représente 14 % du budget de fonctionnement de cette commune. Lorsque l'on regarde ce que la DGF, la dotation globale de fonctionnement, qui est ce que l'État, lui, amène à Saint-Léger-les-Vignes, c'est 8 %. Alors oui, dans les faits, c'est absolument incontestable, la Métropole est bien là en soutien des communes dans leur diversité et notamment, les petites communes. J'ajoute un deuxième et dernier élément financier : quand on regarde l'ensemble des mécanismes qui amènent de la redistribution aux communes, ce sont 25 % des recettes de fonctionnement de la Métropole qui y sont consacrées. C'est un vrai choix. C'est un choix politique, un choix stratégique... Certains disent même, parmi les puristes de l'analyse financière, que ce serait peut-être le signe que l'on ne va pas assez loin sur l'intégration. Non ! Nous, nous revendiquons que la Métropole est là pour venir soutenir les communes dans la diversité.

C'est tout cela que notre pacte de gouvernance est en train de traduire. D'abord, ce pacte de gouvernance s'appuie sur une expérience collective de cette Métropole que nous devons à nos prédécesseurs, qui s'est affirmée dans le dernier mandat, et où nous proposons d'aller encore plus loin aujourd'hui, avec peut-être trois sujets sur lesquels je voudrais revenir rapidement.

D'abord, la relation entre la Métropole et les communes. Je donne un exemple très clair : il n'y a pas un projet de la Métropole qui peut s'imposer dans une commune si le maire n'en est pas d'accord. Et nous avons eu d'ailleurs récemment un certain nombre d'exemples qui sont venus en faire la démonstration.

Le deuxième sujet est une question qui avait été beaucoup abordée ces deux ou trois dernières années : comment pouvons-nous mieux fonctionner à l'échelle de ce que nous appelons nos pôles de proximité, à l'échelle de ces bassins, finalement, de la vie quotidienne ? Dans ce domaine, Bassem l'a rappelé, il y a des avancées qui sont proposées dans le pacte de gouvernance.

Enfin, derrière, ensuite, Catherine Bassani y a fait référence, il y a cet enjeu de la citoyenneté métropolitaine. Oui, l'une de nos ambitions, dans ce mandat, et ce sera formalisé au travers du pacte de citoyenneté, c'est de passer un cap supplémentaire sur cette citoyenneté métropolitaine.

Je crois donc qu'il y a là des sujets de fond, mais aussi des sujets d'efficacité très concrets qui sont proposés au service de nos concitoyens dans nos 24 communes et, pour ce qui nous concerne ici, au Conseil municipal, pour les Nantaises et les Nantais.

Je vais vous inviter, chers collègues, à voter sur ce pacte de gouvernance.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour et 9 voix contre.

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer la parole à Gildas Salaün pour nous présenter la délibération 31, parce qu'il a une contrainte personnelle. Je vous propose

I – 48

donc, à titre exceptionnel, de traiter cette délibération. Ensuite, nous reprendrons le fil des autres dossiers.

M. SALAÛN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Soutien aux associations de commerçants Plein centre & UNACOD – Subventions – Approbation

M. SALAÛN, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, la Ville de Nantes compte plus de 4 000 activités commerciales et l'offre se répartit de la manière suivante sur notre territoire : 45 % sur le centre-ville, 36 % sur les pôles de proximité des quartiers et 20 % dispersés sur les axes de circulation. Le centre-ville accueille 1 100 commerces de détail répartis sur 120 000 m², emploie 3 700 salariés et concentre 530 bars et restaurants, auxquels je réaffirme notre soutien.

Le commerce est une activité économique stratégique qui présente, en plus, la particularité de concourir de manière essentielle à la vitalité du centre-ville et des quartiers nantais à travers les animations commerciales organisées tout au long de l'année par les associations de commerçants. Le commerce est donc un enjeu majeur pour lequel la Ville investit fortement en déployant des animations et des actions qui visent à conforter l'attractivité et soutenir les flux de clientèle. À ce titre, les associations de commerçants sont des partenaires précieux et efficaces.

C'est dans cet objectif que la Ville de Nantes apporte chaque année un appui financier aux deux fédérations nantaises d'associations de commerçants, Plein centre et l'UNACOD, sujets de cette délibération.

L'année 2020 a été une année complexe pour le commerce nantais, c'est peu de le dire. Pour soutenir les commerçants, la Ville et la Métropole ont mis en œuvre des mesures exceptionnelles. J'en rappellerai quelques-unes : l'exonération du droit d'occupation du domaine public pour tous les commerçants, la mise en place d'une charte d'occupation de l'espace public visant à permettre des extensions de terrasses, l'abondement du fonds régional Résilience, la mise en place d'une aide au loyer pour le mois de novembre, le soutien financier à la création d'une place de marché numérique pour permettre aux commerçants de poursuivre une activité en ligne, la mise en place d'un système de retrait des commandes (drive) pour les commerçants, le déploiement d'un plan de communication pour faire connaître la place de marché MaVilleMonShopping... La Ville et la Métropole poursuivront leur action en 2021 pour soutenir le commerce, l'artisanat, la restauration, qui sont essentiels pour les Nantaises, les Nantais et les habitants de l'aire urbaine.

À ce titre, il vous est proposé deux subventions. La première pour l'association Plein centre, afin de l'aider dans la mise en œuvre de programme d'actions annuel pour 2021, avec notamment l'animation du centre-ville tout au long de l'année, mais aussi les animations de Noël et les rencontres entre ses adhérents, qui, je le rappelle, sont au nombre de 430. Cette subvention qui vous est proposée s'élève à 85 500 €, conformément à la convention pluriannuelle qui nous lie à l'association. La deuxième est une subvention à l'UNACOD, qui fédère 54 associations de commerçants dans les différents quartiers, pour ses actions associatives dans le courant de l'année : les illuminations de fin d'année, pour un montant de 155 000 €, l'opération « Des quartiers qui bougent ! », qui contribue à la dynamique associative et au renforcement de l'attractivité des pôles commerciaux de quartier, pour un montant de 40 000 €, l'opération, à laquelle nous tenons beaucoup, « Commerçant, 1 000 métiers différents », qui vise à sensibiliser le jeune public dans les écoles, les collèges et les lycées pour leur présenter les métiers du commerce et de l'artisanat, pour un montant de 35 000 €, et enfin, une animation numérique, pour un montant de 6 000 €, soit, en tout pour l'UNACOD, un montant de 236 000 €.

I – 49

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire, de me redonner la parole. Notre solidarité auprès des commerçants touchés par la crise Covid est évidemment essentielle. La Ville et la Métropole ont fait des choix, de bon choix, et nous les soutenons. Plus particulièrement, la Ville et la Métropole ont accompagné l'expérimentation initiée par la CCI pour le site d'e-commerce à Nantes, la place de marché MaVilleMonShopping. Ce développement de l'e-commerce, que je qualifierai de local, c'est l'objectif, est crucial pour nos commerces, à la fois pour limiter les impacts des grandes firmes mondiales, mais aussi répondre à un mode de fonctionnement des consommateurs qui va probablement perdurer en partie au-delà de la crise actuelle. Fin décembre, il y avait déjà plus de 1 000 commerçants présents sur le site et 10 000 produits et offre de services référencés. L'objectif de cette place de commerce était de tripler ces chiffres d'ici l'été 2021.

Comme j'ai pu le demander lors de la dernière commission, en préparation à ce Conseil municipal, et afin de pouvoir avoir des réponses aujourd'hui, le groupe Mieux vivre à Nantes aimerait connaître les derniers chiffres, sur un projet que mairie et Métropole ont accompagné par des subventions pour un montant à minima de 300 000 €, et peut-être plus, d'ailleurs. Je n'ai retrouvé que le chiffre d'accompagnement de la Métropole.

Quels sont, pour le site MaVilleMonShopping, le nombre de commerçants inscrits à ce jour, le nombre de produits référencés et surtout, le nombre de ventes faites grâce à ce site chaque mois et le chiffre d'affaires réalisé depuis sa création ? Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Bonjour. Pour répondre à Monsieur Thiriet sur les chiffres, à la fin janvier, nous avons plus de 23 000 produits qui étaient référencés et près de 2 000 boutiques dans le département. Pour l'instant, c'est en plein essor. L'enjeu de cette plateforme, bien sûr, est d'accompagner nos commerçants dans ce contexte sanitaire qui est très difficile et de les aider à s'adapter aux nouvelles contraintes pour les clients. Elle sert donc bien sûr à la vente en ligne, mais elle sert aussi et surtout aux futurs clients, qui peuvent repérer de nombreux produits sur le site et ensuite, se rendre dans les boutiques. Cela, ce ne sont pas des chiffres que l'on peut mesurer actuellement, mais les commerçants nous assurent que c'est quelque chose qui est vraiment très important pour eux et qui fonctionne. Nous sommes donc assez contents de ce retour. Nous estimons donc que la transition numérique des boutiques nantaises, en soi, est vraiment bien enclenchée. Il faut dire que nous partions vraiment de très loin. En ce moment, nous avançons et nous sommes confiants. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je voudrais juste ajouter un mot sur cette plateforme MaVilleMonShopping, lancée, comme vous le savez, Monsieur Thiriet, par la CCI, soutenue par de nombreux acteurs, dont la Métropole, avec un niveau de dialogue national et local avec la Poste, qui, vous le savez, est un acteur majeur de cette démarche, notamment pour regarder, dans la période que nous avons traversée, tout ce qui pouvait améliorer « l'expérience utilisateurs », comme on dit. Il me semble qu'il est très important, sur ce sujet, de noter que la crise a été là un accélérateur de solutions. Ce projet était en perspective et honnêtement, je crois que les uns et les autres, nous pouvons acter que la crise a permis l'accélération de la concrétisation de ce projet. Pour avoir eu l'occasion, avec Gildas Salaün, d'aller rendre visite à nombre de nos commerçants, qui sont, comme vous le savez, dans une situation particulièrement délicate, je veux ici faire le retour que cela semble non seulement être vu comme un acte de soutien fort de la Ville dans l'urgence, mais aussi de préparation de l'avenir. Nous sommes bien dans cette double perspective, dans laquelle le Conseil municipal s'inscrit aujourd'hui totalement.

I – 50

Chers collègues, je vais mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

Je vous propose de reprendre le fil de nos délibérations et je donne la parole à Mahaut Bertu pour la délibération n° 6.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Vie associative – Bilan 2020 de la démarche « Agir ensemble » – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, ce premier Conseil municipal de l'année est l'occasion, en ce qui concerne la vie associative, de revenir sur le bilan 2020 de la démarche « Agir ensemble » et de préparer l'année qui s'ouvre.

Depuis 2016, la Ville de Nantes s'est engagée dans la mise en œuvre des projets ambitieux, qui affirment les valeurs des partenariats que la Ville souhaite faire vivre et qui font la promotion de nombreuses associations nantaises. La diversité et la dynamique des associations font vivre la ville, participent à l'épanouissement de chacune et de chacun et sont un maillon essentiel du lien social. Dans le cadre de notre démarche « Agir ensemble », nous avons défini, en concertation, une charte d'engagements mutuels. Nous avons instauré des temps forts dédiés à la vie associative, créé un espace ressource en ligne et renforcé les activités du CADRAN. En 2020, les projets d'« Agir ensemble » ont été, comme beaucoup d'autres, ralentis par la crise sanitaire. L'évaluation de la charte d'engagements mutuels, qui devait avoir lieu en 2020, se fera donc en 2021. La conférence de la vie associative nantaise, qui a lieu chaque année en novembre, n'a pas pu se tenir. La prochaine aura donc bien lieu en novembre. L'espace « associations » sur le site de la Ville a permis d'assurer une diffusion des informations aux associations nantaises sur les règles d'utilisation des locaux pendant la crise et sur les différents fonds de soutien qui existent au bénéfice des acteurs associatifs. Enfin, le CADRAN est resté accessible aux associations nantaises pour répondre à leurs questions et continuer de les orienter vers les bons interlocuteurs.

En 2020, la Ville de Nantes a continué à affirmer un accompagnement fort aux associations nantaises, avec notamment la mise en place du fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises, que nous avons doté de 1 M€. Ce fonds a pour objectif de soutenir les associations durement touchées par la crise sanitaire. Concrètement, il s'agit d'accompagner les frais liés à la crise sanitaire : achat de gel hydroalcoolique, surcoût lorsqu'il faut doubler des activités, ou encore, d'accompagner les associations qui sont privées de leurs moyens d'autofinancement. Je pense aux tournois ou aux événements annuels qui ont dû être annulés et qui seront encore malheureusement annulés.

Je vous propose aujourd'hui d'octroyer 13 nouvelles subventions dans le cadre de ce fonds Covid, pour un montant total de 117 080 €, ce qui porte à 74 le nombre d'associations soutenues, et pour un montant global de 613 128 € depuis l'ouverture du fonds Covid, au printemps dernier.

Outre ce soutien exceptionnel lié à la crise sanitaire et sociale, nous continuons évidemment de soutenir les associations qui œuvrent sur le territoire au travers de dispositifs divers. J'en profite pour vous informer d'une évolution, qui sera valable pour de nombreuses délibérations qui seront présentées aujourd'hui par mes collègues, dans la continuité de la charte de l'élu local, pour renforcer la transparence en matière de subventions aux associations. Nous avons adopté, en octobre dernier, la charte de déontologie, et à partir de ce conseil, vous trouverez, en complément des montants et des motifs d'attribution des subventions, les montants demandés par les associations et l'historique des montants versés sur les deux dernières années.

I – 51

Pour ne pas pénaliser les associations, nous avons décidé d'anticiper les subventions d'un certain nombre d'entre elles pour 2021. Cette délibération vous propose donc un montant total de soutien aux acteurs associatifs de 1 415 658 €, fonds Covid compris.

Vous trouverez donc dans cette délibération des subventions de fonctionnement général des activités associatives, des subventions aux radios associatives comme Alternantes ou Sun, des subventions aux associations qui œuvrent pour le lien social comme Agora Derv, aux Dervallières, ou RAPI, à Bellevue, des associations de diffusion culturelle comme Dante Alighieri ou encore, de partage de passions, comme Miniflotte 44, qui propose des constructions de maquettes navales.

Par ailleurs, nous soutenons également les fédérations d'éducation populaire dans leur rôle de têtes de réseau et nous accordons un soutien important dans le cadre des emplois aidés.

Je n'entre pas davantage dans le détail pour l'instant, mais bien évidemment, je suis à votre disposition.

Je voulais terminer sur la répartition de subventions dans le cadre du contrat de Ville. Cet appel à projets permet de soutenir des projets dans les quartiers prioritaires de la ville qui participent concrètement à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale, à l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes, à la lutte contre les discriminations et en faveur de toutes les familles. Dans ce cadre, la Ville, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens et les associations travaillent main dans la main dans les douze quartiers prioritaires nantais. Plusieurs collègues vont vous présenter aujourd'hui les répartitions de subventions dans le cadre de leur politique publique, et je vous présente la première répartition, qui concerne la vie associative, pour un montant de près de 140 000 €.

Je vous demande donc et de prendre acte du bilan 2020 de la démarche « Agir ensemble » et d'approuver l'attribution de ces subventions, pour un montant total de 1 415 658 €. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Avant de donner la parole à celles et ceux qui l'ont souhaitée, je voudrais peut-être indiquer, sur la méthode qui vous est proposée, de procéder à un vote groupé pour les délibérations 6 et 7, sauf évidemment demande express, à laquelle je donnerai naturellement suite.

Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Nous voterons cette délibération, et nous les voterons groupées, il n'y a aucun souci. Nous voulions préciser et dire que nous saluons la démarche volontariste qui est engagée par votre majorité et par la Ville de Nantes, dans sa globalité, sur le soutien aux acteurs associatifs. Sarah El Haïry l'a fait tout à l'heure et au travers de cette délibération, nous tenions à le souligner à nouveau.

Nous avons deux questions cependant. La première est la question des chartes qui concernent cette délibération. La première est la charte d'engagements qui a été évoquée par Mahaut Bertu, qui engage les associations recevant des subventions et notre collectivité. Nous pensons que cette charte doit aller plus loin, notamment sur le respect des principes républicains. Le législateur est appelé à en débattre et nous pensons que c'est une bonne chose. Or nous pouvons constater que parfois, il peut y avoir des associations qui, notamment, incitent à la désobéissance civile sur notre territoire et qui par ailleurs, perçoivent des subventions de notre collectivité, ce que nous trouvons au minimum regrettable, mais particulièrement choquant dans la période, surtout quand il s'agit de désobéissance sanitaire.

Le deuxième point porte notamment sur la charte de responsabilité, en tout cas de transparence, que nous avons votée. Il est question de faire œuvre de transparence. Nous nous étions engagés à le faire dès 2014, Madame la Maire, collectivement. Je me souviens avoir travaillé aux côtés de Bassem Asseh et de Francky Trichet à la mise en œuvre de cette

I – 52

transparence au travers de l'open data des subventions aux associations. Malheureusement, cette opération n'a jamais pu aller jusqu'au bout et nous constatons encore aujourd'hui que nous n'avons pas ces données de subventions aux associations disponibles en open data sur notre territoire. C'est vraiment malheureux. Nous vous invitons, Madame la Maire, à prendre enfin cette décision, parce que tout est aujourd'hui possible pour le faire. Il n'y a aucun obstacle technique à cela. Tout est prêt. Il vous suffit juste de dire « oui » et d'appuyer sur un bouton pour qu'enfin, nous puissions avoir l'historique des subventions attribuées à l'ensemble des associations nantaises et suivre l'évolution des demandes et des attributions de celles-ci en transparence, en tout cas, avec la transparence que nous devons aux Nantaises et aux Nantais et la transparence pour laquelle nous nous sommes collectivement engagés.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais simplement réagir à la nouvelle présentation des délibérations, comme nous l'a présenté Mahaut Bertu. Nous nous réjouissons de voir se concrétiser un travail commun pour la transparence et l'exemplarité de l'action publique à travers cette nouvelle présentation de l'attribution des subventions. Dorénavant, les délibérations qui comportent des subventions comprendront l'historique des subventions sur plusieurs années, les montants demandés par l'association et les montants de subvention attribués, avec une motivation s'il y a un décalage. Cela permet donc de suivre dans la délibération, qui est publique, l'évolution de ces subventions et donc, de mieux comprendre les systèmes d'attribution.

La transparence que nous sommes en train de renforcer collectivement est essentielle. Tout d'abord car elle nous permet à nous, en tant qu'élus, de prendre des décisions plus éclairées, mais aussi et surtout car elle améliore l'accès à l'information pour nos concitoyens et donc, renforce la démocratie et le pouvoir d'agir des habitants et habitantes de notre ville. Nous en avons déjà parlé pendant ce conseil.

Nous tenons également à remercier les agents et les agentes de la Ville pour leur efficacité dans la mise en œuvre de ces avancées.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Madame la Maire, chères et chers collègues, j'interviens, comme les précédents collègues, sur la même question de la transparence, parce qu'en effet, lors de ce Conseil municipal, nous commençons aujourd'hui et nous allons avoir ensuite, dans les autres délibérations, à nous prononcer sur de nombreuses subventions octroyées par la Ville de Nantes. Et si l'on consulte l'ordre du jour, on se rend compte qu'en effet, il y a plus d'une dizaine de délibérations à ce sujet. Ce n'est pas par hasard, d'ailleurs, que le versement de ces subventions a été précisé clairement par la charte de déontologie qui a été votée en octobre dernier. La transparence, concernant le versement des fonds publics, est plus que jamais une nécessité. Nous en sommes tous d'accord, nous l'avons tous votée.

Or lors de la présentation de chacune des délibérations, vous l'avez tous vu en les lisant, on nous précise une formule copiée collée parlant des éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions qui doivent être soumises à ce présent conseil. Ces éléments sont communiqués dans l'annexe, conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020. Cette référence à la charte nous amène obligatoirement à vérifier ce qu'elle précise à ce sujet. Je vous rappelle que la charte précisait exactement que l'on intervenait sur les subventions, que ces subventions devaient être plus explicites qu'auparavant et plus précisément, c'est l'article 5, cela signifiait « renforcer l'engagement collectif des élus en

I – 53

faveur de l'éthique et de la transparence ». Ce ne sont pas de vains mots. Ce sont des mots forts, et l'objectif était justement d'être plus transparent. Avoir des pratiques plus transparentes, ce sera donc un but. L'avons-nous atteint aujourd'hui ? Aujourd'hui, les élus, les habitants, les associations doivent pouvoir avoir connaissance du devenir des fonds publics. Or chaque fois que nous avons cette présentation, nous devons faire attention à avoir bien entendu le niveau de la demande, ce qui est le minimum, éventuellement ce qui a été proposé les deux années précédentes, s'il y a eu des subventions, et la motivation de l'attribution ou du refus. Ainsi, si nous en avons bien parlé – et tant mieux, c'est déjà une avancée –, il reste tout de même du chemin à faire pour être transparent.

Transparent, d'abord, sur les montants qui ont été octroyés et qui sont octroyés. En effet, je vous rappelle que les subventions regroupent des aides en numéraire, mais qu'elles regroupent aussi des aides en nature accordées dans un but d'intérêt général. Or dans nos délibérations de subventions, les avantages en nature dont bénéficient certaines associations n'apparaissent pas, ne sont pas valorisés, ne sont pas indiqués dans un tableau. Je pense en particulier aux mises à disposition de locaux à titre gratuit que nous trouvons dans la délibération n° 2, à de nombreux niveaux. Cela, cela devrait apparaître, au moins en tableau.

Deuxième élément, transparent dans la présentation. Les services nous ont présenté de manière très claire des tableaux non pas par association, mais par politique publique, par imputation budgétaire. Ainsi, une même association peut se trouver dans plusieurs délibérations. Il n'est pas possible, ou alors, il faut faire un vrai travail de synthèse, de se faire une idée claire et transparente des fonds publics qu'elle perçoit. Or l'objectif est d'être transparent et d'être facile à comprendre.

Enfin, je termine sur la transparence des motifs de versement des subventions. Ces fameuses motivations précisées dans les tableaux sont tout de même incomplètes. En effet, si vous les avez lus, vous avez vu que nous allons systématiquement avoir un motif, mais un motif qui est en fait tout simplement l'objet de l'association, qui ne nous explique pas pourquoi cette subvention a été versée, pour quel type de projet précis, etc. Je prends par exemple les radios locales, en vrac, qui sont subventionnées différemment sans qu'aucun critère n'en donne l'explication. Il est fort dommage que l'on ne comprenne pas la différence.

Enfin, normalement, le refus de subventions doit apparaître. Dans les tableaux, il n'y a aucun refus de subvention. Soit aucune association n'a eu de refus, et cela signifie que nous disons oui à tout le monde, et il serait bien de savoir pourquoi, soit il y a eu des refus, certaines associations qui ont demandé des subventions ayant été entre guillemets « déboutées » de leur demande. Il serait intéressant aussi de le savoir, puisque l'objectif était de connaître ces motivations.

L'idée est d'être transparent pour nous, bien sûr, mais pour être transparent, il faut être transparent pour les autres et en particulier, pour les différentes associations.

Communiquer de manière transparente, c'est très difficile, nous sommes tous d'accord, mais c'est possible. À quand un tableau de synthèse par association ? Ce serait peut-être aussi simple, en synthèse de ces différentes délibérations, voire même par un affichage clair et simple sur le site de la Ville de Nantes, puisque nous parlons d'open data, tout à l'heure. Quelle que soit la manière dont vous voulez le faire, ce n'est pas un souci, mais il faut que ce soit accessible pour tout le monde.

C'est vrai que nous, nous en sommes tous là. Nous avons eu cette charte de déontologie justement pour qu'il y ait une vraie information transparente pour tous : nous, les élus, les associations, les habitants. Nous sommes en attente. Nous sommes certainement sur la bonne voie, mais ce n'est pas encore terminé. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

I – 54

M. ASSEH, Adjoint – Je suis vraiment interloqué par l’ambiance des interventions qui viennent de précéder.

D’abord, sur la question de l’open data, Mounir, en fait, je pourrai te montrer où cela se trouve, mais c’est bien publié. Madame Van Goethem, je comprends entièrement votre volonté – et c’est dans votre rôle, puisque vous présidez la commission d’éthique –, je comprends entièrement votre volonté de rappeler ce qu’il y a dans nos délibérations précédentes, ce que nous avons déjà voté ensemble, il n’y a aucun problème, mais je regrette simplement que pour ceux qui nous écoutent, l’ambiance de ces échanges que nous venons d’avoir paraisse un peu délétère, un peu comme si l’on pointait du doigt quelque chose qui existerait et que l’on chercherait à ne pas montrer.

En fait, quiconque connaît le fonctionnement de la vie associative dans cette ville sait qu’il y a des demandes qui sont faites, qui parfois, prennent un peu de temps à être instruites, de manière à ce que nous nous assurions que l’argent et les subventions, donc les fonds publics qui sont mis à la disposition des associations seront bien utilisés et bien gérés, que l’association est suffisamment solide pour pouvoir gérer ces sommes, et donc, tout ne se passe pas en un claquement de doigts juste en appuyant sur un bouton. La plupart du temps, les subventions ne sont pas données en une seule fois dans l’année, mais sont étalées dans le temps, justement de manière à nous assurer que tout se déroule bien dans leur utilisation. Tout le tout cela signifie donc, et Mahaut reviendra sur le sujet tout à l’heure, que cet aspect de transparence qui est soulignée dans la charte que nous avons signée et pour laquelle nous avons tous voté, il y a quelques mois, cet aspect de transparence s’installe, mais s’installe dans la durée, c’est-à-dire qu’il s’installe dans les délibérations qui sont présentées. Aujourd’hui, il y a déjà un peu plus d’informations que précédemment et petit à petit, l’ensemble de ce qui est en train d’être fait avec une association et ensuite, petit à petit, avec l’ensemble des associations, apparaîtra, et en fin d’année, nous aurons une visibilité d’ensemble sur ce qui a été apporté à chaque association sur l’année.

Mais je ne vais pas rester sur cet aspect un peu délétère, je le répète. Je voudrais juste mettre l’accent sur le rôle des associations et en particulier, dans la période dans laquelle nous vivons et spécialement, dans la période dans laquelle nous vivons dans les quartiers populaires, puisque la crise sanitaire couplée avec une crise sociale et économique sont suffisamment importantes pour que des difficultés précises apparaissent sur le territoire, particulièrement dans les quartiers populaires, et que nous devons, nous, en tant que collectivité, identifier très vite ces difficultés nouvelles et pouvoir agir dessus. Cela, nous le faisons aussi grâce aux associations dont nous parlons aujourd’hui. Mahaut a évoqué le contrat de Ville. Vous savez que le contrat de Ville, c’est ce qui nous permet à nous, en tant que collectivité, aux associations et à l’État d’intervenir pour que ce tissu associatif, qui constitue un certain dynamisme et qui contribue à un certain renforcement du lien social dans les quartiers populaires puisse continuer à avancer, puisse continuer à agir.

Je voulais donc juste profiter de ce moment qui nous est présenté dans le cadre de cette délibération pour les remercier pour le travail que font ces associations, qu’elles font au quotidien, qu’elles font dans des conditions assez difficiles, la plupart du temps. Je pense par exemple à une action que nous avons pu mener grâce à elles, l’action que nous avons menée il y a quelques semaines sur la question de la fracture numérique, qui est en train de se déployer ces jours-ci. La question de la fracture numérique était importante. Elle était connue de beaucoup, mais elle a été mise en lumière et mise en valeur de manière extrêmement forte par ces associations dont nous parlons aujourd’hui et qui bénéficient du contrat de Ville, qui bénéficient des subventions dont nous parlons. C’est donc quelque chose qui permet de rendre le lien avec les citoyens beaucoup plus fluide et beaucoup plus fréquent. Je souhaitais donc vraiment les remercier pour le travail qu’elles font, en particulier dans cette période.

Merci, Madame la Maire.

I – 55

Mme la MAIRE – Francky Trichet.

M. TRICHET, Conseiller municipal – Merci. Un mot pour répondre sur l'engagement du numérique, aujourd'hui, justement pour faire vivre cette transparence par les actes, Mounir, et préciser que les subventions accordées en 2017, 2018 et 2019, portent bien sur le portail open data. Il suffit d'aller sur le portail et de taper « subventions aux associations ». Le moteur est d'ailleurs assez précis pour faciliter cette transparence et cette accessibilité à toutes les Nantaises et à tous les Nantais. Pour ces trois années, elles sont présentes. Nous respectons la loi, qui nous y oblige d'ailleurs, depuis 2017. Et celles de 2020 arrivent, puisqu'elles sont en train d'être engagées.

Tout est dit dans la charte métropolitaine de la donnée, qui engage d'ailleurs aussi la Ville de Nantes. Ces principes de transparence, de souveraineté, d'éthique autour de la donnée, nous les respectons au quotidien. Le temps fait que 2020 arrive, mais tout est en transparence et accessible le plus simplement possible.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Pour compléter ce souci de transparence vis-à-vis des citoyens, effectivement, nous avons vu une évolution sur l'open data, et c'est une bonne chose, pour les publications 2018, 2019 et 2020, avec le souhait de 2021. Le problème est que nous n'avons pas le cumul dans la durée par association. Nous n'avons pas non plus la transversalité, qui est nécessaire pour analyser, il me semble, pour que les citoyens puissent se faire un avis sur les thématiques, sur les attributions qui sont faites par Nantes ou celles qui sont faites par Nantes Métropole, etc. C'est très complexe à utiliser et je pense que cela ne suffit pas. C'est surtout cette demande que nous souhaitons faire. Sur le côté législatif, d'ailleurs, je tente de faire passer un amendement qui permettra d'aller plus loin sur ce souci de transparence. C'est la moindre des choses. En tant que parlementaires, nous avons d'ailleurs supprimé, pour des questions de clientélisme, la réserve parlementaire. C'est une bonne chose. La moindre des choses est donc d'être le plus transparent possible vis-à-vis des citoyens sur ces sujets d'attribution de subventions, même si je note en effet l'évolution, pour ma part. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Pour commencer, je suis ravie que cela suscite autant de débats parce qu'en commission, nous n'avons quasiment pas eu de questions. C'est toujours un plaisir de pouvoir répondre à vos questions sur la vie associative.

S'agissant de la question sur la charte d'engagement que posait Mounir, oui, tout à fait. J'ai commencé mon intervention en disant que nous avons évalué la charte. Si nous l'évaluons, c'est bien parce qu'il y a des évolutions qui sont possibles par la suite. L'évaluation a lieu en 2021. Suite à l'évaluation, nous pourrions tout à fait ajuster la charte. C'est bien l'objectif d'une démarche comme celle-là.

Pour ce qui concerne la question de la transparence, je pense que tout est dit. À partir du moment où nous donnons aujourd'hui les montants demandés et les montants octroyés, que l'on regarde sur deux années précédentes, et que nous le justifions, nous avons tout de même cette transparence. Les données sont publiques, puisqu'elles sont accessibles à toutes les Nantaises et à tous les Nantais sur Internet.

Pour ma part, il y a un sujet qui m'interroge sur ce que disait Valérie Oppelt à propos de Nantes et de Nantes Métropole. Nous ne parlons pas des mêmes collectivités. Sinon, nous pouvons aussi nous dire que nous avons besoin de savoir combien donnent le Département et la Région, puisque parfois, les associations ont des subventions de toutes ces collectivités. Il est compliqué aujourd'hui de nous demander ça, puisque nous ne parlons pas des mêmes institutions.

I – 56

De la même façon, vous posez un sujet qui est un vrai sujet sur la question des cumuls par politique publique et dans l'année. J'ai pu en dire un mot en commission : nous avons aujourd'hui la proposition de faire un bilan en fin d'année pour regarder ce qui a été donné, parce qu'aujourd'hui, une association peut toucher une subvention par politique publique et peut en toucher à plusieurs reprises, puisqu'il y a le fonctionnement, et en l'occurrence, nous allons voter une grande part de subventions de fonctionnement, et qu'ensuite, il y a des subventions par projet, qui peuvent arriver au fur et à mesure de l'année. De la même façon, sur la question des refus, il est difficile de vous donner des détails en février à partir du moment où nous avons des projets qui sont aujourd'hui en étude, qui peuvent être refusés par les services dans un premier temps, dont on peut parler avec les associations et sur lesquels nous pouvons revenir dans l'année. Il est donc compliqué, aujourd'hui, de vous donner une situation qui peut tout à fait évoluer d'ici au prochain conseil. Comme nous l'avons dit en commission, l'idée est d'avoir un temps annuel pour faire un bilan des subventions aux associations.

J'espère avoir mal compris ce que vous avez dit, Valérie Oppelt, au sujet du clientélisme, parce que je pense qu'il n'y a absolument aucun rapport entre la question des parlementaires et la question des subventions. Je vous ai proposé à plusieurs reprises que nous puissions clairement regarder comment, aujourd'hui, la vie associative fonctionne à la Ville de Nantes. Nous avons eu un temps dédié, où aucune question n'a été posée. Je reste à votre disposition, si vous avez des questions sur le fonctionnement. Il n'est pas question de clientélisme et je pense que vous ne pouvez pas vous permettre de dire cela. Je tenais à le signaler.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt a redemandé la parole.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Oui, simplement pour répondre à Mahaut Bertu. Je pose quasiment la question à toutes les commissions, contrairement à ce qu'elle affirme, et je pense qu'en effet, il faut aller plus loin. J'ai d'ailleurs lu le rapport sur les associations, que vous nous avez envoyé une heure avant le début de la commission, pour justement, me rendre compte que ce souci de transparence n'était pas tellement abordé, ni le souci de l'organisation de l'attribution des subventions. Cela passe effectivement par les services, mais l'adjoint a la main sur cette attribution. Et de ce point de vue, je réinsiste sur ce besoin de transparence vis-à-vis des Nantaises et des Nantais.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Pour que ce soit bien clair pour les Nantaises et les Nantais qui nous écoutent, nous avons évoqué à plusieurs reprises la question des subventions et je vous ai proposé qu'à la commission, la semaine dernière, nous puissions prendre un temps dédié pour parler du fonctionnement de la vie associative. Vous avez reçu bien avant, au moment de la convocation, un rapport de la mission d'information et d'évaluation qui était présenté sur le mandat précédent, qui faisait 150 pages, qui était extrêmement complet et que vos collègues ont lu. Et arrivée à la commission, vous m'avez dit que vous n'aviez pas pris connaissance. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme la MAIRE – Merci. Deux ou trois choses... D'abord, heureusement que Sarah El Haïry nous a dit qu'elle se réjouissait de notre soutien à la vie associative, parce qu'autant de chaleur et de soutien nous font chaud au cœur...

Pour ceux qui nous écoutent, il y avait deux grands sujets sur lesquels la collectivité locale que nous dirigeons devait progresser. Le premier sujet était que dans les délibérations, qui sont les textes qui sont envoyés aux élus avant le Conseil municipal, pour que chacun puisse voter en conscience, il puisse y avoir les montants demandés par les associations, si oui ou non, c'était accordé, le motif du refus quand il y avait refus et un récapitulatif. Là-dessus, oui, nous avons avancé.

I – 57

Il y a un deuxième sujet, qui est l'open data. Il a été confirmé par Bassem Asseh et Francky Trichet que c'était à l'œuvre depuis 2017. Voilà pour essayer peut-être de simplifier les choses.

Ensuite, qu'il reste des choses à améliorer, bien sûr, chers collègues ! Il y en a toujours... C'est évidemment l'état d'esprit dans lequel nous sommes. Mais quand même, je veux dire un mot du contexte de nos associations, aujourd'hui. Parce que de quoi les associations que je rencontre chaque jour me parlent-elles ? Elles me parlent, premièrement, de leur situation financière, qui est catastrophique. Elles me parlent de toutes les associations qui sont des associations employeurs et qui se retrouvent en grande difficulté. Les clubs de foot me disent : « Madame la Maire, nous sommes aujourd'hui partagés parce que certaines familles nous demandent de remboursement des licences. Nous hésitons à dire à ceux qui ne peuvent pas faire autrement que bien sûr, on les comprend, et à ceux qui peuvent continuer à payer leur licence au titre de la solidarité, aidez-nous ». Les associations culturelles me demandent quand on va inventer un peu de respiration pour les acteurs culturels parce que oui, il y a quelque chose à imaginer sur des protocoles culturels spécifiques dans un certain nombre de grands établissements. C'est sur ce sujet que sont mobilisées aujourd'hui les associations.

Alors continuons à avancer ensemble sur la transparence, mais essayons d'avoir aussi des débats qui sont ancrés dans la réalité de ce que vivent nos responsables associatifs, aujourd'hui. En tout cas, je veux les saluer. Je veux les en remercier. Il faut mesurer à quel point la crise sanitaire pèse pour eux. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'autre jour, avec Pauline Langlois, les associations en direction de la jeunesse et, au-delà des sujets spécifiques liés à la vie étudiante, sur lesquels je ne reviens pas ici, ils ont mis dans leur première demande la capacité de poursuivre la vie associative, en nous disant à quel point le sentiment d'isolement, pour eux-mêmes et pour celles et ceux qui les accompagnaient, était une difficulté. Je crois que ce sont aussi ces messages-là que nous avons collectivement à entendre.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Crèches associatives – Dispositif d'aide exceptionnelle Covid 19 – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Le secteur de la petite enfance est évidemment impacté par la crise sanitaire que nous traversons, impacté de deux manières. Impacté d'une part parce que ce sont évidemment les chevilles ouvrières d'une forme de maintien de la quotidienneté et de la normalité pour les très jeunes enfants et leurs familles, en ayant maintenu l'accueil depuis la mi-mai, à la sortie du premier confinement. Impacté d'autre part puisque leur activité a été touchée durant la période de fermeture du premier confinement, puis par une réouverture parfois partielle ou en tout cas, avec un nombre d'enfants plus réduit, du fait du télétravail de parents, qui réduisent le niveau d'heures d'accueil dans les établissements. Cela a engendré un impact financier en raison d'une activité dégradée.

La Ville de Nantes, depuis déjà le mois de mai 2020, est bien sûr aux côtés de ces crèches associatives et des gestionnaires de crèches. Tout d'abord, elle les a dotés, au mois de mai, de 1 000 masques en tissu, avec la même dotation pour les assistants et assistantes maternelles de la Ville de Nantes. Nous avons poursuivi notre action à travers l'approbation, au Conseil municipal d'octobre, d'une exonération de loyer pour huit des structures qui occupent des bâtiments de la Ville afin d'alléger cette tension financière. Et nous avons pris une troisième mesure : le rythme des versements sur février, mai et octobre, n'a pas été dégradé ni ajusté en fonction du nombre d'heures qui ont réellement été facturées aux familles. Pour mémoire, effectivement, le budget des crèches associatives s'appuie sur des heures prévisionnelles annuelles et elles sont réajustées avec les heures réellement facturées, au mois de mai de l'année suivante. En l'occurrence, au mois de mai 2021, l'écart entre ces heures prévisionnelles et les heures réellement facturées sera un écart conséquent et que nous évaluons à 2 M€. Vous

I – 58

voyez bien, très directement, l'impact que cela peut avoir, pour le budget en cours, sur l'activité de chaque structure concernée.

Aussi, nous vous proposons aujourd'hui d'approuver la création d'un fonds d'aide exceptionnelle Covid pour les crèches associatives de Nantes, afin de leur permettre de solliciter auprès de la Ville une subvention à travers un dossier de demande pour les crèches qui en ont besoin. Peut-être n'ont-elles pas toutes le même besoin. C'est pourquoi un système a été mis en place par les services afin d'instruire les demandes au plus près des besoins qui seront exprimés par les crèches associatives, mais aussi en complémentarité et en cohérence avec les aides qui ont pu être apportées par l'État, d'une part, et par la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique, d'autre part.

Ce fonds d'aide sera d'un montant de 2 M€ au maximum, avec de premiers versements qui pourront intervenir dès le prochain Conseil municipal d'avril, pour les dossiers qui auront été reçus et instruits par les services de la Ville. L'instruction pourra se faire en partenariat avec nos partenaires privilégiés de la CAF sur l'accompagnement et l'appui aux gestionnaires de crèches associatives.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Nous saluons bien évidemment l'aide et le soutien qui ont déjà été apportés aux crèches associatives, qui pourront l'être d'autant plus à travers ce fonds. Ce soutien est évidemment primordial, comme l'a expliqué Madame Naulin, pour ces crèches qui ont pu avoir une baisse de revenus, notamment pendant le premier confinement, et pour que les Nantais puissent continuer à en bénéficier.

Nous n'avons par contre pas vu, dans cette délibération, de mesures pour les crèches privées autres qu'associatives, que ce soit pour le passé, durant le premier confinement, ou pour le futur. Elles accueillent pourtant elles aussi les enfants nantais. Elles contribuent fortement, aux côtés de la Ville, à offrir des solutions de garde aux familles nantaises et elles ont, elles aussi, souffert de la crise sanitaire et du premier confinement. Les aides de l'État n'ont pas totalement suffi. Elles en ont déjà fait part à la Caisse nationale des allocations familiales. Et elles peuvent, elles aussi, peut-être pas toutes dans la même mesure, et certaines, dans une moindre mesure, avoir besoin d'un soutien de la Ville. C'est pourquoi notre groupe souhaite savoir si des soutiens ont déjà été mis en place, que nous ne connaissons peut-être pas, pour aider également les crèches privées, et si quelque chose va être ou peut être envisagé dans les prochaines semaines ou les prochains mois, et comment elles pourraient également concrètement tenter, solliciter un appui de la Ville.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci pour cette question. Évidemment, les entreprises de crèche, aux côtés des multiaccueils municipaux de la ville, des multiaccueils associatifs, des assistants et assistantes maternelles et de la garde à domicile, font partie de l'offre d'accueil qui est proposée aux Nantaises et aux Nantais et bien entendu, l'impact a pu être de leur côté, à l'instar de l'ensemble des professionnels du secteur de la petite enfance.

Pour autant, je ne l'ai pas précisé et cela me permet de le faire, tant mieux, ce fonds d'aide de 2 M€ est tourné vers les crèches associatives avec lesquels la Ville conventionne. Pour une grande part d'entre elles, pour une trentaine d'établissements et d'ailleurs, toutes, ce sont des organismes à but non lucratif. Il s'agit donc bien de cette structure d'établissement et ce fonds d'aide de 2 M€, effectivement, ne porte pas sur les entreprises de crèche qui ne relèvent pas du même statut. Un certain nombre d'aides économiques à la pérennité d'entreprises, y compris les entreprises de crèche, peuvent être apportées par ailleurs. Différents fonds d'aide peuvent

I – 59

coexister. En revanche, nous avons centré notre aide sur les organismes à but non lucratif avec qui nous contractualisons d'année en année et où il nous apparaît plus que nécessaire de garantir la pérennité de leur activité pour poursuivre cet accueil des enfants nantais et aussi, parce qu'il est important de leur exprimer notre soutien, et pas uniquement financier. J'en profite pour leur réaffirmer mon soutien, qu'ils soient des personnels des établissements municipaux et associatifs, mais aussi des crèches privées, des assistantes et assistantes maternelles. Encore une fois, ce sont les garants, dans la période, d'une forme de quotidienneté qui n'est pas simple, avec une multitude de protocoles qui évoluent sans cesse et qu'ils appliquent avec rigueur et vigueur. De ce point de vue, je les en remercie tout à fait. Le fonds d'aide de 2 M€, qui est conséquent, est cadré, d'une certaine manière, sur notre périmètre de conventionnement entre la Ville et les crèches associatives de Nantes.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix les délibérations 6 et 7.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Subventions à l'ACCOORD au titre de la vie associative et des actions éducatives – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Vous le savez peut-être, mes chers collègues, l'association ACCOORD à deux types d'activité dans notre ville. La première et la plus connue, ce sont les centres de vacances et de loisirs, qui font l'objet d'une délégation de service public, dont nous parlons régulièrement dans notre conseil. La deuxième est aussi la gestion et l'animation de l'ensemble des centres socioculturels de notre ville, qui, eux, font l'objet, compte tenu du caractère moins quantifiable de leur activité, d'une convention d'objectifs et de moyens, qui fixe des objectifs communs à l'association et à la Ville, qui est généralement propriétaire des murs. Elle fixe ainsi des objectifs et des moyens sous forme de subventions en dehors des interventions de notre service du bâti. La convention qui lie l'ACCOORD à la Ville propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 3,6 M€, qui est identique aux années précédentes. Dans la délibération, il est rappelé les modalités de versement de cette subvention.

Il y a aussi une petite subvention au titre de la mise en œuvre de projets périscolaires auxquels les équipes de l'ACCOORD participent, une petite subvention à hauteur de 1 380 €.

Je vous propose d'adopter l'ensemble de ces dispositifs et de ces mesures.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Très rapidement, nous voterons cette délibération. Pascal Bolo a rappelé en quoi elle consistait et le rôle de l'ACCOORD, qui est évidemment important. J'ai simplement une petite demande. En début de mandat, nous avons effectué un certain nombre de désignations, notamment au sein de l'ACCOORD, à la fois au conseil d'administration, mais aussi à l'assemblée générale. Il se trouve que s'il y a bien une représentation de notre groupe à l'assemblée générale, qui comprend dix membres, malheureusement, au conseil d'administration, nous ne sommes pas représentés. Or le conseil d'administration est bien l'organe qui permet aux uns et aux autres d'assurer le quotidien, de bien maîtriser les dossiers et de bien suivre l'évolution des différentes actions menées par l'ACCOORD. Nous avons fait une demande, mais nous n'avons pas eu de réponse sur le sujet, Madame la Maire, pour qu'il y ait une modification pour que notre groupe puisse être représenté par moi-même au sein du conseil d'administration de l'ACCOORD. Je me permets aujourd'hui de formuler à nouveau cette demande. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je crois qu'il faudrait modifier les statuts de l'ACCOORD, ce qui supposerait en préalable une assemblée générale extraordinaire. Et je rappelle à Julien Bainvel

I – 60

que s'il est élu, il fait tout de même partie de la minorité, et que la participation des élus à la gestion d'une association comme l'ACCOORD est tout de même une prérogative de l'exécutif. Je crains donc malheureusement qu'il soit peu évident de lui donner satisfaction. Mais naturellement, cela ne relève pas de mes modestes compétences.

Mme la MAIRE – Merci. Ce que je peux ajouter, en effet, c'est que puisqu'il faudrait une modification des statuts pour accéder à cette demande, il faudrait qu'après cette modification des statuts, en l'état actuel de la situation, un élu actuel démissionne pour pouvoir accéder à cette demande. Or je n'ai pas noté que parmi les élus qui sont membres du conseil d'administration, aujourd'hui, l'une ou l'un d'entre eux souhaitait démissionner de cette fonction. Par conséquent, à ce stade, il ne nous est pas possible d'accéder à votre demande, Monsieur Bainvel.

Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Ce que je crois comprendre, c'est que pour augmenter le nombre de représentants au conseil d'administration, il faudrait une assemblée générale extraordinaire. J'entends que cela puisse être compliqué. Néanmoins, c'est bien le Conseil municipal qui a décidé, sur les huit postes qui lui sont attribués au sein du conseil d'administration, de ne désigner que des élus de la majorité. Je pense qu'avec huit élus, vous devez sans doute avoir l'ensemble des informations. C'est la raison pour laquelle, pour la transparence à laquelle vous nous avez expliqué être particulièrement attachée, Madame la Maire, il nous semblait qu'une ouverture de votre part aurait pu être faite. Je regrette que ce ne soit pas le cas. Mais il est toujours possible de changer d'avis.

Mme la MAIRE – Très bien. Je crois que tout cela aurait été plus simple si cela avait été fait au moment des désignations. Les uns et les autres y ont beaucoup travaillé et je ne crois pas que cela ait été posé à ce moment-là. Cela ne ferme pas définitivement la porte pour les années à venir, mais effectivement, à ce stade, aller demander à l'ACCOORD de modifier ses statuts pour ce sujet, sincèrement, ne me paraît pas la priorité de la mission qui est la leur aujourd'hui. Et je suis surprise, cher Julien Bainvel, que votre sagacité habituelle vous ait échappé au début du mandat, quand les désignations se sont effectuées.

Ne participent pas au vote : Madame Langlois, Madame Robert, Madame Rodriguez, Madame Naulin, Madame Hakem, Monsieur Rebouh, Monsieur Asseh et Madame Bertu.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 60 voix pour.

Mme la MAIRE – Chers collègues, il est 13 heures. Je propose que nous fassions une pause et que nous nous retrouvions à 14 heures pour redémarrer nos travaux. Merci à tous.

Pause déjeuner : 13 heures

Reprise de séance : 14 h 10

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Je vais donner la parole à Madame Rodriguez pour présenter la délibération n° 9.

I – 61

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Quartiers Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration et extension du groupe scolaire Lucie Aubrac – Lancement des consultations de travaux – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Bonjour à toutes et à tous. Madame la Maire, chers collègues, avant d'entrer dans la présentation des délibérations concernant la politique éducative, je souhaite saluer et apporter tout mon soutien à l'ensemble des professionnels qui permettent de maintenir le service public d'éducation et qui, par leurs actions au quotidien, assurent la continuité du service public au bénéfice de tous les enfants.

Malgré la crise sanitaire, malgré les grandes difficultés de mise en œuvre des protocoles émanant du ministère de l'Éducation nationale, notre système éducatif résiste. Si les écoles nantaises parviennent à maintenir les conditions pour garantir l'accueil des enfants, c'est bien grâce à la mobilisation exceptionnelle des professionnels qui sont sur le terrain et de toutes celles et de tous ceux qui sont aussi mobilisés pour organiser les remplacements, assurer le « contact tracing », faire remonter les informations.

Nos écoles sont précieuses. Elles sont mises à rude épreuve aujourd'hui par cette crise sanitaire et par un gouvernement à la voix souvent discordante, selon ses différents ministères. Cela conduit à une tension perpétuelle et à un éternel recommencement des organisations sur le terrain, à faire et défaire, à restreindre le champ des possibles et à restreindre la diversité des apprentissages et des activités. Alors oui, nous sentons une grande lassitude et parfois un ras-le-bol des équipes. Prises au quotidien dans ces contradictions liées à la gestion de la crise, les équipes sur le terrain doivent être mieux respectées. L'État doit mieux respecter la communauté éducative et conforter la mise en place d'un vrai dialogue avec les collectivités territoriales. Car malgré la crise et avec elle, les collectivités poursuivent, et nous poursuivons, une politique éducative ambitieuse pour tous les petits Nantais et toutes les petites Nantaises.

C'est ce que nous avons vu à travers la présentation du DOB, ce matin, et dans vos propos introductifs, Madame la Maire. C'est l'objet aussi des deux premières délibérations que je vais maintenant vous présenter.

Vous le savez, mes chers collègues, l'éducation est une priorité pour la Ville de Nantes, Madame la Maire l'a rappelé ce matin. Notre première mission est de garantir l'accueil des 20 400 enfants dans nos 113 écoles publiques. Cela fait l'objet d'une large mobilisation des services au quotidien et aussi, sur le moyen et long terme. Depuis 2017, nous déployons un schéma directeur des écoles, qui compte aujourd'hui 30 projets, dont 7 nouvelles écoles, pour un montant d'investissement global de 220 M€.

Au-delà des chiffres et de l'important effort d'investissement que cela nécessite, nous souhaitons, à travers ce schéma directeur, déployer un bâti scolaire qui permette de construire et de faire vivre l'école de demain, comme nous allons le voir à travers les deux délibérations concernant l'école Lucie Aubrac et la nouvelle école sur l'Île de Nantes. Une école de qualité dans tous les quartiers pour tous les enfants, une école ouverte sur le quartier, accessible aux associations, une école pensée avec ses futurs utilisateurs et l'ensemble de la communauté éducative et en associant les enfants, premiers bénéficiaires de cet investissement. C'est une école, enfin, qui participe pleinement à la construction d'une ville résiliente, avec un bâti exemplaire en termes d'exigences environnementales, mais également, des cours de récréation réinventées pour garantir le bien-être des enfants par tous les temps, en pensant des îlots de fraîcheur, par exemple, pour réaliser encore plus d'égalité d'usage entre les filles et les garçons et pour reconnecter nos enfants à la nature.

Dans ce projet sur l'école Lucie Aubrac, il s'agit d'un projet de restructuration – extension qui a déjà fait l'objet d'un jury de concours et pour lequel il convient de lancer les consultations de travaux. Vous voyez là des représentations du projet qui a été retenu. Le mandataire est Mille Architectes. Cette opération a la particularité d'intégrer une antenne du conservatoire. Vous

I – 62

voyez là le parvis de l'école avec, sur la droite du parvis, l'antenne du conservatoire. Une fois que l'on passe le premier niveau de portail, on arrive sur une petite placette avec sur la gauche, la maternelle et sur la droite, la cour élémentaire, avec l'élémentaire au fond, que nous voyons sur le plan de la slide suivante. Cette école accueillera huit maternelles, dont une classe de très petite section, seize élémentaires, dont dix classes dédoublées. Elle intégrera également la possibilité d'accueillir un centre de loisirs et, comme je le disais, l'antenne du conservatoire.

L'ensemble des bâtiments est remis à niveau fonctionnel, y compris les bâtiments qui ne font pas partie d'une grosse restructuration. La maternelle est étendue et un nouveau restaurant scolaire est réalisé, dans le prolongement de l'actuel préau de l'école élémentaire.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 12 520 000 €. Les travaux se dérouleront en deux phases principales. Dès ce printemps, une phase permettra de préparer la mise en place de modulaires pour libérer les locaux en travaux. Ensuite, la première phase des travaux à proprement parler démarrera à l'été 2021. La phase 2, entre l'été 2021 et 2022, sera celle où il y aura vraiment de gros travaux de restructuration de la maternelle, la construction et l'extension de la restauration et des locaux périscolaires. En phase 3, il s'agira de restructurer l'élémentaire et de construire le bâtiment d'accueil – conservatoire.

C'est donc un beau projet de restructuration – extension dans ce beau quartier de Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention particulières ? Très bien. Je vous propose donc d'enchaîner avec la délibération suivante, puisque nous allons vous proposer un vote groupé pour les délibérations 9 à 12.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette délibération concerne la construction d'une nouvelle école sur le quartier de l'Île de Nantes. Le site est localisé au sud du boulevard de l'Estuaire, non loin de l'école provisoire Joséphine Baker. J'avais déjà eu l'occasion de vous présenter en conseil une école démontable, qui a ouvert en novembre 2020. L'idée est de construire une nouvelle école, d'une capacité de cinq maternelles et neuf élémentaires, avec une unité d'enseignement externalisée, en lien avec l'ADAPEI, et également, la possibilité d'accueillir un accueil de loisirs d'une capacité de 48 places pour les petits et de 60 places pour les grands.

Comme pour toutes les opérations du schéma directeur, les performances énergétiques et environnementales sont renforcées, avec des niveaux importants en termes énergétiques et de carbone, des matériaux bio-sourcés et une attention portée à la filière de construction et à la qualité de confort d'usage des bâtiments, également, avec la mise en place de toitures 100 % utiles, que ce soit en installant des panneaux photovoltaïques ou en les rendant accessibles pour les enfants.

Le concours va être lancé à travers cette délibération. Je vous demande donc d'autoriser le lancement du concours pour un choix de lauréat qui sera proposé au Conseil municipal de décembre. Les études débuteront en 2022, les travaux commençant à l'été 2023 pour une livraison en 2025.

Le coût de l'opération est estimé à 15,8 M€. Le jury de concours se réunira deux fois : dans un premier temps, pour retenir quatre candidatures parmi un ensemble de candidatures et dans un deuxième temps, pour examiner les plans et les projets présentés de manière anonyme par les

I – 63

candidats. Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale fixée à 37 000 € HT, soit 44 400 € TTC.

Le jury est composé de l'ensemble des membres de la communauté éducative qui seront amenés à utiliser cet équipement, que ce soient les représentants de parents d'élèves, l'Éducation nationale, l'association Léo Lagrange Ouest, l'association ACCOORD. Le jury est composé d'experts et d'un certain nombre d'élus.

Je vous propose donc également d'entériner par votre vote la composition du jury, avec cinq titulaires : Olivier Chateau, Francky Trichet, Louise Vialard, Émilie Bourdon et Anne-Sophie Guerra, et cinq suppléants : Virginie Ferreira, Aurélien Boulé, Tristan Riom, Marlène Collineau et Pauline Weiss.

Je vous demande donc d'approuver le programme de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle pour cette nouvelle école sur l'Île de Nantes.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Sur cette délibération et de façon plus générale, Madame Rodriguez, je ne comprends pas, tout d'abord, cette habitude de taper systématiquement sur l'État là où finalement, vous voulez encore plus d'aides de l'État. Arrêtons déjà la démagogie vis-à-vis de l'État.

Sur cette délibération, nous nous félicitons évidemment de la création de cette nouvelle école. Elle correspond bien sûr aux demandes des Nantais et Nantaises, même si je crois que la date de livraison est assez tardive, 2025. Il manque des écoles sur le territoire. Je pense notamment à une école qui m'a interpellée récemment sur un autre quartier, l'école des Agenêts, qui attend une réponse, parce que les parents sont inquiets : ils doivent attendre la rentrée 2022 pour qu'une autre école soit finalisée et qu'elle puisse enfin accepter les enfants. Cela montre bien la situation très tendue sur le territoire, avec évidemment une croissance, un nombre d'habitants qui arrivent à Nantes et dans sa métropole et un besoin qui s'accroît de façon exponentielle. Peut-être y a-t-il eu un petit manque d'anticipation entre 2008 et 2014 sur ces sujets.

S'agissant de ce projet, nous nous félicitons aussi de l'arrivée de la politique d'inclusion des enfants porteurs de handicap, par cette arrivée d'unité d'enseignement externalisée avec l'ADAPEI. Il me semble d'ailleurs que le nombre d'enfants qui seront accueillis n'est pas indiqué dans cette délibération. Et de manière générale, j'aimerais connaître un peu plus votre stratégie d'inclusion de tous ces enfants, parce qu'il me paraît important de mieux les inclure dans les écoles nantaises. Or je crois que tous les nouveaux projets ne comprennent pas ce type de classe et d'inclusion. Il serait important de le penser pour tous les futurs projets. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques mots, Madame Oppelt, d'emblée, parce que je ne peux pas vous laisser répondre à mon adjointe qu'elle serait systématiquement dans le fait de critiquer l'État sans fondement. Parce que franchement, très franchement, s'il y a un domaine sur lequel je vous inviterai volontiers à faire preuve de beaucoup de retenue, c'est bien l'Éducation nationale, en ce moment. Depuis le début de cette crise sanitaire, j'ai mis un point d'honneur à ne pas être dans une posture critique à l'égard du gouvernement, parce que je considère que le pays est dans une situation très difficile et que nous devons donc faire bloc. Nous devons faire primer la cohésion nationale. Le temps des commentaires, des critiques et des analyses viendra après. C'est la ligne à laquelle je me suis tenue.

En revanche, permettez-moi de vous donner des exemples très concrets de ce qui se passe dans nos écoles, parce que oui, les « stop-and-go », les incohérences et les limites de l'Éducation nationale pèsent tous les jours sur les enseignants, sur nos personnels municipaux et sur les agents du périscolaire. Il y a eu, depuis le début de cette crise sanitaire, des « go » et des « non go ». Il y a eu, depuis le début de cette crise sanitaire, des couacs entre ce que dit l'Éducation nationale, ce que disent les inspections d'académie et ce que disent les recteurs.

I – 64

Nous souffrons, les enseignants souffrent en permanence du non-remplacement des enseignants, dans ce pays, et depuis des années. Et évidemment, c'est accéléré par la crise. Il y a quinze jours, quand le ministre annonçait une nouvelle fois un nouveau protocole – je ne critique pas le fait qu'il y ait un nouveau protocole –, il a dit, dans tous les médias, que les villes l'avaient, alors que c'est faux, je le conteste : les villes ne l'ont pas, il a fallu que nos équipes municipales aillent chercher ce protocole sur le site Internet de l'inspection d'académie en plein week-end. Est-ce que ce sont des manières de travailler ? Est-ce que c'est une méthode ? Est-ce que c'est de la rigueur ?

Pendant ce temps-là, quelle est la vérité de ce qui se passe dans nos écoles, Madame Oppelt ? La vérité, c'est que nous arrivons aux limites de la continuité du service public, parce que la multiplication des cas contact, la multiplication des cas positifs dans le périscolaire comme dans le scolaire peut rendre à un moment donné caduque la volonté que nous avons, les uns et les autres, de maintenir les écoles ouvertes. Et pendant ce temps, mon adjointe, Ghislaine Rodriguez, les équipes, à la direction de l'éducation, sous le pilotage de Marianne Sackur, en lien avec les directeurs – que je veux saluer, parce que ce sont eux qui sont en première ligne, ni vous ni moi –, y passent leurs soirées et leurs week-ends et font ce qu'ils peuvent pour couvrir les incohérences et les « stop and go ».

Dernier exemple : il y a aujourd'hui un vrai débat qui monte, non pas sur les fermetures d'écoles, mais sur les fermetures de classes. Parce que la vérité de l'histoire, c'est qu'il y a deux écoles : celle des agences régionales de santé, qui sont dans une position prudentielle et qui, très rapidement, lorsqu'il y a un cas, disent qu'il faut fermer la classe, et celle des inspections d'académie, qui ont des consignes de Monsieur Blanquer et qui, dans ces cas-là, ne veulent pas fermer la classe. Alors, on nous renvoie cela à nous, les maires. J'en ai échangé avec le préfet la semaine dernière.

Alors de grâce, Madame Oppelt, sur ce sujet, je vous invite vraiment à vous renseigner sur la réalité de ce qui se passe dans nos écoles. Je peux vous garantir que mon adjointe, Ghislaine Rodriguez, et l'ensemble des équipes mettent un trésor d'engagement et d'ingéniosité à essayer d'amener ce qui nous préoccupe tous le plus, de la sérénité, à nos enfants. Franchement, sur ce sujet, allez creuser un peu la réalité et vraiment, je ne doute pas que votre position évoluera.

Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Quelques mots pour vous dire ma grande satisfaction de voir ce projet avancer. Je voudrais vraiment saluer ma collègue Ghislaine Rodriguez et l'ensemble des services, parce que c'est un projet important pour l'Île de Nantes et pour l'avenir du quartier. Ce projet et les deux délibérations présentées par Ghislaine illustrent très concrètement, je crois, ce que nous avons vu ce matin, c'est-à-dire la priorité que notre majorité donne à l'éducation. Nous en avons deux exemples très précis encore cet après-midi, et cela a été notamment évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Mais nous le voyons, ces projets avancent. Évidemment, j'entendais ce que disait Madame Oppelt sur l'anticipation. Je crois que justement, c'est la preuve que nous anticipons, parce que cette école, à l'horizon de 2025, est bien une école qui va intégrer le futur, le nouveau quartier République, ce quartier qui est en train de sortir de terre très progressivement. L'école va accompagner ce développement du quartier, et c'est bien parce que nous anticipons que nous sommes en train d'élaborer et de mettre en place ce projet.

Et aujourd'hui, sur la situation actuelle, la nouvelle école Joséphine Baker répond justement, avec cette école provisoire, aux besoins que nous avons anticipés sur le quartier.

Un mot sur cette école et sur le quartier. L'Île de Nantes continue son évolution, sa transformation, sa mutation, avec un objectif fort, pour nous : favoriser la mixité sociale, l'installation des familles sur le quartier, et en dix ans, nous avons vraiment accompagné cette transformation avec la création de l'école Aimé Césaire, avec l'extension de sa cour, avec

I – 65

l'extension de l'école Louise Michel. L'idée est de continuer à accompagner et à permettre justement l'installation des familles dans de bonnes conditions, en permettant aux enfants d'aller à l'école au plus près. Et c'est bien ce que nous voyons dans ce projet. C'est permettre un projet, et c'est l'école de demain, où les enjeux d'accessibilité, de proximité, de déplacements doux sont intégrés dès le départ et dès la conception du projet. C'est ce que nous avons à cœur de mettre en place tous ensemble.

Cette future école sera en connexion directe avec le futur grand parc de la Prairie au duc. Il sera totalement intégré dans cet environnement et dans cette nature en ville, et je crois que cela fait vraiment partie du projet tel que nous l'envisageons, avec cette attention portée sur la qualité d'usages, sur les exigences environnementales et sur la qualité donnée également aux enjeux d'égalité filles/garçons, qui sont pris en compte notamment dans la conception des cours, mais pas uniquement. Et puis, c'est une école ouverte sur le quartier que nous voulons, et je crois que ce projet va justement permettre de construire ensemble l'école de demain, liée à son quartier, de proximité, avec les enjeux de la ville du quart d'heure que nous connaissons et que nous voulons porter.

Permettez-moi donc de me réjouir très sincèrement de l'avancée de ce projet et de dire que nous allons continuer à y travailler avec Ghislaine Rodriguez et toutes les équipes. Merci, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais apporter un complément d'information, un élément supplémentaire à notre discussion. Quand on parle de l'école et quand on parle de la nécessité de la maintenir ouverte, oui, ce n'est pas facile. Oui, les protocoles ne sont pas simples et s'établissent jour après jour. Et pourtant, notre pays est le seul à garder ses écoles ouvertes, parce que, et je pense, Madame le Maire, que vous allez me rejoindre sur ce point-là, c'est ce qui permet l'émancipation de nos enfants. C'est ce qui permet à chacun, finalement, de ne pas voir les inégalités s'accélérer dans notre pays. Est-ce que c'est facile ? La réponse est non. Bien sûr que non ! Est-ce que cela peut encore s'améliorer ? Mais oui, bien sûr ! Et je crois que quand ma collègue Valérie Oppelt réagit avec, certes, panache, voire avec passion, aux propos de Madame Rodriguez, c'est toujours en saluant, évidemment, le soutien et l'engagement de la Ville dans le déploiement du bâti, mais c'est simplement pour dire : faisons bloc, continuons à faire bloc !

Le plus facile, évidemment, est de ne pas s'adapter, de ne pas écrire et partager ces protocoles en plein milieu du week-end et finalement, de choisir la sécurité des sécurités, c'est-à-dire la fermeture. Mais qui en pâtirait le plus ? Les enfants. Donc moi, j'en profite, parce que j'ai senti dans vos propos la passion que ce débat générerait, voire l'énervement, voire l'agacement, et je l'ai entendu, pour dire : Madame la Maire, continuons à faire ce que nous faisons parce que nos écoles sont ouvertes grâce à la mobilisation des agents de la Ville, des recteurs, des enseignants, évidemment, qui permettent cette continuité pédagogique. Et je crois que cela fait la fierté de notre pays, parce que tout autour de nous, les écoles sont fermées. Et là, nous faisons bloc.

Alors gardons cette énergie pour continuer, pour améliorer tout ce que nous pouvons améliorer en termes de diffusion de l'information, d'anticipation dans l'information, et vous savez, Madame la Maire, encore plus que moi, et très largement, par rapport à tous nos collègues, que le pilotage se fait également par rapport à la situation sanitaire, jour après jour, pour préserver l'essentiel. L'essentiel, cela reste les écoles et évidemment, le corps pédagogique dans sa globalité.

Mme la MAIRE – Merci. Deux mots, peut-être. Le premier en souriant, pour vous dire que votre sens de la solidarité à l'égard de vos collègues de groupe vous honore. Plus sérieusement, je suis pour le maintien des écoles ouvertes, je le suis. C'est difficile, mais je crois que c'est

I – 66

nécessaire tant que nous pouvons le faire parce que derrière, ce sont des inégalités sociales et éducatives qui sont en jeu. Mais je ne laisserai personne critiquer, dans la période, l'action menée par l'adjointe à l'éducation, l'action menée par nos équipes, l'action menée par les enseignants.

Vous verrez, dans les jours et les semaines à venir, que ce sujet va monter partout. Il montera à Nantes, il montera dans les autres grandes villes du pays. Il montera partout en France, parce que la vérité de l'histoire, c'est que nous atteignons les limites de la possibilité réelle de la continuité du service public. Alors nous cherchons des solutions. Les équipes, je le redis, déploient des trésors de recherche de solutions. Elles le font en bonne intelligence et en lien avec les enseignantes et les enseignants.

Soyons donc en soutien et non pas en critique, comme cela a été le cas avec l'intervention de votre collègue. C'est cela que je ne peux pas laisser passer, parce que la situation est suffisamment difficile et que la vérité est que nous avons des équipes, à l'éducation, dans la communauté éducative au sens large, qui, pour certaines, touchent l'épuisement. Il est trop facile de renvoyer des choses si approximatives à celles et ceux qui sont en charge de ce sujet. Ce sujet est suffisamment précieux et important pour que nous l'abordions avec un minimum de rigueur.

Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je voulais, moi aussi, au nom du groupe Mieux vivre à Nantes, saluer évidemment l'engagement de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au quotidien et tout de même, leur exceptionnelle capacité d'adaptation aux différents protocoles qui sont envoyés, je vous rejoins, très tardivement, et qui fixent de nouvelles règles et de nouvelles obligations auxquelles les équipes doivent essayer de s'adapter parfois dans l'urgence et sans toujours être accompagnés par leur hiérarchie.

La réalité, aujourd'hui, est qu'effectivement, il y a une très forte tension au sein des équipes, une fatigue, aussi, au sein de ces équipes, et que la situation se tend fortement. Tout cela a des conséquences sur les élèves, sur les familles également, pour lesquelles la situation n'est évidemment pas simple à gérer, avec à la fois la situation sanitaire, mais, avant de revenir sur ce point, une situation sociale, également, qui fait que les mouvements de grève reprennent dans nos écoles et dans nos services périscolaires. Cela complique évidemment la vie des familles, dans un moment où chacun comprend bien que le recours à de l'aide extérieure, aux grands-parents, parfois, est extrêmement compliqué, actuellement, à cause de la situation sanitaire et du risque pour les plus anciens.

Nous avons donc tout de même une situation de notre opérateur du périscolaire qui ne s'améliore pas, et j'ai un peu le sentiment que nous revenons à l'époque que nous avons connue sous le mandat précédent, avec une multiplication de l'interruption des services périscolaires du matin, du midi et/ou du soir, avec des difficultés pour les familles. Et puis, il y a les conséquences de la crise sanitaire. J'ai découvert qu'un courrier de la Ville allait être envoyé dans les prochaines heures aux familles demandant à celles-ci d'éviter, dans la mesure du possible, de laisser leurs enfants le matin, le midi et le soir, dans les différents temps périscolaires, pour essayer de soulager les équipes, justement parce qu'il y a parfois des effectifs en moins. On peut évidemment entendre cette communication.

Néanmoins, je me permets une question, parce que nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les mesures qui ont pu être prises par la Ville pour essayer d'éviter d'en arriver là et d'éviter de demander aux familles de ne pas mettre leurs enfants au périscolaire. Pourriez-vous, Madame Rodriguez, nous faire un point sur les recours qui sont faits à des auxiliaires, à des contractuels, parfois à de l'intérim, puisque certaines collectivités ont parfois recours à ces dispositifs, pour faire en sorte que nos équipes et que les équipes de la Ville et de Léo Lagrange soient les plus complètes possible et que l'on puisse pourvoir aux absences liées à la situation

I – 67

sanitaire ? Je pense qu'il est important que l'on permette tout de même aux familles de laisser leurs enfants le plus possible sur ces temps et que l'on assure ce service au maximum. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez répondra à cette question, évidemment extrêmement importante. Juste une petite chose, pour les Nantaises et les Nantais qui nous écoutent. Je voudrais leur dire de manière très simple qu'en effet, Ghislaine Rodriguez le détaillera tout à l'heure, tout est mis en œuvre pour permettre des remplacements, pour permettre de recruter, pour permettre des renforts.

Mais il y a une chose que tout un chacun peut comprendre, c'est que quand on recrute des adultes à mettre dans les écoles, on doit faire preuve de prudence. On ne recrute pas en deux jours un adulte qui va être en responsabilité avec des enfants, parce qu'il y a un certain nombre de vérifications à faire. Je le dis parce que c'est un secteur particulier. Nos écoles sont un des sanctuaires de la République. Nos écoles, c'est là où nos enfants doivent aussi être en sécurité. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que l'on touchait les limites de la quadrature du cercle. Il n'y a aucun souci pour mettre tous les moyens nécessaires pour favoriser les recrutements, aucun dogme, a priori, sur les modalités de recrutement. Par contre, aucune approximation sur la garantie des conditions de sécurité d'accueil dans nos écoles n'est admissible.

C'est la raison pour laquelle nous sommes sur le point de faire cette demande, comme nous l'avons fait, mais vous vous en souvenez certainement, Julien Bainvel, puisque nous en avons échangé au moment du premier confinement où, dans le même moment où la situation épidémique montait, nous avons effectivement dû adresser cette demande aux familles. Sur ce point, je rejoins totalement l'analyse qui est la vôtre.

Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, comme le démontre la succession de ces délibérations, l'éducation, qui est clairement le ferment de la société, était une priorité absolue de ce mandat. Lorsque nous avons débattu ce matin des orientations budgétaires et que certains d'entre vous ont souligné des investissements qui étaient supérieurs, ils sont prioritairement rivos sur la construction de nouvelles écoles et l'investissement sans faille dans l'éducation pour offrir aux enfants un cadre éducatif adapté et se reconnecter à la nature. Je pense que ce projet en témoigne.

Maintenant, les propos qui ont été tenus sont assez scandaleux. L'enseignement et l'Éducation nationale sont mis à mal, aujourd'hui. Les équipes sont aujourd'hui fatiguées, voire épuisées, dans un certain nombre d'écoles. Qu'a fait le gouvernement ? Les salaires des enseignants en école primaire sont très largement sous la moyenne de l'OCDE. Pourquoi ne pas avoir revalorisé, recruté en prévision pour que justement, nous puissions garder nos écoles ouvertes ? Aujourd'hui, nous ne savons pas si nous pouvons garder nos écoles ouvertes. Vous vous targuez, Madame El Haïry, d'avoir gardé les écoles ouvertes alors que dans d'autres pays européens, elles sont fermées. Oui, elles ont été fermées dans un certain nombre d'autres pays européens, de différentes manières. Elles rouvrent de manière partielle et chacun applique le protocole sanitaire au mieux qu'il peut. Mais il est tout de même du ressort du gouvernement d'avoir sous-investi dans la santé publique et sous-investi dans l'Éducation nationale depuis des années. Si vous prenez la moyenne de la valorisation des enseignements, nous sommes en dessous de la moyenne, derrière l'Italie, derrière le Portugal et ceci est un constat qui est simplement factuel.

Ensuite, nous avons demandé beaucoup à toutes les équipes qui entourent l'Éducation nationale : aux enseignants, aux agents du service public, avec des protocoles qui ne sont même pas transmis en temps direct, mais que l'on découvre sur le site du ministère. Ghislaine Rodriguez apportera des précisions, puisqu'elle y consacre son temps avec les équipes de

I – 68

l'éducation, à la Ville, pour appliquer à la lettre le respect des normes sanitaires afin de maintenir ce service public qui est absolument essentiel. Car oui, les enfants sont impactés. Oui, les enfants ont eu un impact fort du confinement strict qui a eu lieu au printemps dernier. Aujourd'hui, ils vivent avec l'insécurité de voir si leur école va être fermée ou pas fermée. Et cela, comme certains d'entre vous le soulignaient, a un impact fort également sur la vie des familles, qui elles aussi, doivent s'organiser au jour le jour, avec cette incertitude qui plane. Donc je vous en prie, essayons d'agir chacun avec nos responsabilités. Aujourd'hui, l'éducation est un ferment absolu de notre société pour les inégalités, pour l'émancipation des enfants, pour le bien-être également des enfants, dans cette société qui va tout de même relativement mal. Plutôt que de porter des accusations contre la Ville ou redire des choses que nous ne ferions pas bien dans la mise en œuvre des protocoles, je pense aujourd'hui qu'il faut apporter un soutien sans faille à la communauté éducative dans son ensemble et régler le problème des non-remplacements trop fréquents, qui amènent et qui amèneront à une disruption du service public, ce qui est déjà le cas à Nantes aujourd'hui. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci. Il est toujours compliqué d'intervenir sur ces sujets là, mais c'est vrai que je suis surprise du décalage entre ce que l'on entend, ce que certains se permettent de dire, et ce qui est la réalité des faits. Je voudrais précisément insister sur la réalité des faits. Depuis septembre 2020, nous avons un médecin et infirmier scolaires qui font à la place de tous ceux qui ne peuvent pas aujourd'hui assurer, par exemple, le *contact tracing* au sein des écoles. Nous avons des médecins et infirmiers scolaires qui finalement, font à la place ce que personne ne sait plus faire, que personne n'a plus le temps de faire. Depuis septembre 2020, nous avons des médecins et infirmiers scolaires qui sont concentrés sur la crise sanitaire, sur sa gestion, jour et nuit, week-ends, cela a été dit, ces mêmes médecins et infirmiers scolaires qui constatent une augmentation des difficultés des enfants, notamment des violences au sein du foyer.

À ce titre, même si je ne suis pas intervenue dans le débat sur la sécurité, ce matin, je voudrais le redire ici : la première des insécurités, c'est celle au sein du foyer. Ce sont notamment des enfants qui subissent la violence des parents, et je souhaiterais qu'au sein de cette assemblée, dès que l'on parle de sécurité des Nantais, on parle de la sécurité au sein du foyer. Nous aimerions que ce soit à cela que ces mêmes médecins et infirmiers scolaires puissent dédier leur temps, aujourd'hui. Mais malheureusement, et dangereusement, ce n'est pas le cas. Je voudrais aussi que l'on fasse attention à cela, parce qu'aujourd'hui, nous avons des médecins et infirmiers scolaires qui sont épuisés et qui, en effet, passent leur temps à gérer la question de la crise Covid.

Il faut permettre la continuité pédagogique, vous l'avez souligné, Madame El Hairy. Ce n'est pas en changeant la règle en permanence, ce n'est pas en modifiant les protocoles toutes les 24 heures que l'on permet réellement la continuité pédagogique. Nous avons des enfants qui pâtissent de ces modifications incessantes, qui pâtissent de l'épuisement des adultes autour d'eux, des enseignants, des animateurs, des ATSEM, des personnels de cantine... Aujourd'hui, les protocoles dans les cantines sont intenable, tout le monde le souligne. Toutes les collectivités locales le soulignent. Effectivement, on se retrouve pour partie à déporter la responsabilité sur les familles. Julien Bainvel l'a souligné, mais oui, c'est une réalité.

Aujourd'hui, nous arrivons au bout de ce que nous savons faire, de ce qu'il est possible de faire et à ce titre, je veux vraiment lui apporter tout mon soutien, mais Ghislaine Rodriguez a raison de dire que les décisions du gouvernement épuisent, que le « stop-and-go », cela épuise. Je voulais redire, comme d'autres l'ont dit avant moi, mais il me paraissait important de le souligner, tout notre soutien aux agents, aux équipes, dans ce moment où en effet, nous atteignons la limite, tout notre soutien aussi aux familles, qui pâtissent du moment dans lequel nous sommes et des difficultés que nous partageons toutes et tous. Je vous remercie.

I – 69

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je vous remercie toutes et tous pour vos interventions. Je crois que ce débat montre une chose : notre préoccupation commune pour les enfants et pour notre système d'éducation qui, c'est vrai, est mis à mal dans la période. Loin de moi l'idée de taper systématiquement sur l'État, parce que je pense que ce n'est pas du tout la philosophie, effectivement. Je pense que jusqu'à présent, nous avons été absolument solidaires de l'ensemble des décisions, parce qu'il faut assurer un maximum de sérénité pour les uns et les autres. Si je me suis permis de revenir sur la situation qui est la nôtre aujourd'hui, c'est parce que nous souhaiterions en tout cas un discours clair et partagé au niveau de l'État. Or ce n'est pas le cas. Nous entendons un discours du ministère de la Santé qui n'est pas celui du ministère de l'Éducation nationale. Nous entendons un discours, dans certains départements, qui n'est pas le même que dans d'autres départements, et l'on nous demande, en gros, dans un seul et même protocole, de réussir à tenir les distances sociales entre des groupes-classes aussi grands que possible, mais aussi petits que nécessaire. Vous voyez bien que la marge d'appréciation est vraiment laissée à la responsabilité des collectivités. Je pense que la question est bien une question de responsabilité. Qui porte la responsabilité de cette mise en place des protocoles sanitaires, en fait ? Jusqu'à présent, c'est bien l'État qui porte cette responsabilité et qui doit donc édicter et continuer d'édicter des règles claires, partagées sur l'ensemble du territoire national, et applicables, donc en lien avec les collectivités locales.

Je voulais revenir sur la question de Monsieur Bainvel au sujet des mesures qui sont prises. À chaque nouveau protocole, il y a une cellule de crise qui est mise en place et qui coordonne les interventions à la fois des agents de la Ville, du périscolaire, qui se fait également en lien avec les inspecteurs de l'Éducation nationale et à chaque protocole, nous regardons s'il y a des besoins en ressources humaines supplémentaires, parce que pour renforcer les mesures sanitaires, les mesures de nettoyage, il faut parfois du personnel en plus. Pour créer et gérer des groupes-classes ou passer de deux à trois services, comme nous l'avons fait dans certaines écoles, il faut aussi des animateurs périscolaires en plus. Nous faisons donc systématiquement le point et nous lançons en urgence les recrutements nécessaires, même si, comme l'a souligné Madame la Maire, il faut recruter des personnels qualifiés, ce qui est tout de même la moindre des choses que nous pouvons tenir pour assurer la qualité de l'accueil dans nos écoles. La situation actuelle est telle que lorsqu'une équipe entière est confinée car cas contact, on peut être amené à se retrouver, dans certaines écoles, avec majoritairement des remplaçants, et il y a un moment où cela non plus, ce n'est pas tenable. Il faut que dans les écoles, il y ait suffisamment d'adultes qui connaissent l'école pour que cela fonctionne. Quand les enseignants, les animateurs périscolaires, les ATSEM et les agents d'entretien sont confinés en tout ou partie, cela commence vraiment être compliqué, quelle que soit notre bonne volonté de recrutement. Et je sais que pour le coup, les équipes sont très actives sur le sujet.

Je reviendrai peut-être aussi sur la question de Madame Oppelt sur le schéma directeur des écoles. Effectivement, le schéma directeur existe, et ce n'est pas pour rien. C'est parce qu'il y a une tension au niveau de la démographie scolaire, en effet. Cette tension est due bien sûr à l'évolution démographique de la ville, tout simplement. Et il faut savoir qu'au moment où le schéma directeur des écoles a été conçu, au moment où nous l'avons voté en Conseil municipal, en 2017, cela a été concomitant avec cette décision du gouvernement de doubler les classes en CP et CE1 dans les écoles REP et REP+, ce qui a renforcé d'autant plus la pression non pas sur les écoles en tant que telles, mais en tout cas, sur le nombre de classes. En effet, nous avons été amenés, et nous avons répondu bien volontiers à cette mesure, à dédoubler le nombre de classes dans un certain nombre d'écoles, ce qui a renforcé la pression sur les bâtis scolaires.

Les parents sont inquiets, mais les parents sont consultés. Cela fera l'objet de la prochaine délibération, mais sur la question du périmètre scolaire, les parents sont concertés quand il y a un projet de nouvelle école. Et en particulier, s'agissant de la situation des Agenêts, vous avez tout à fait raison, Madame Oppelt, les parents sont inquiets aux Agenêts. J'en ai tout à fait

I – 70

conscience, puisque nous sommes dans la situation d'une école qui est en bordure de périmètre d'une future école, qui aurait dû être livrée en 2021 et qui le sera en 2022, l'école de la ZAC Mellinet. En effet, sur le schéma directeur, comme beaucoup d'opérations de construction dans notre pays, les opérations ont été, pour la plupart, reculées de quelques mois, ce qui peut paraître peu à l'échelle d'une construction, mais ce qui induit, sur un bâti scolaire, un report, un recul d'une rentrée des classes. Ceci peut effectivement être problématique sur certains secteurs. Pour les Agenêts en particulier, je vous rassure : les équipes sont à l'étude pour suivre au plus près et si l'effectif scolaire mérite des ouvertures de classe, nous répondrons présents pour que ce soit possible. Mais vous le savez, c'est bien du ressort de l'inspection d'académie de décider ces ouvertures de classe.

Je vous rejoins également sur la stratégie d'inclusion, qui est effectivement une stratégie très importante, sur laquelle nous travaillons, mais à petit effectif. Ce sont généralement des unités externalisées qui accueillent une douzaine d'enfants, pas plus.

Je voulais terminer par remercier à la fois ma collègue Marlène Collineau, qui, avec ses équipes, est aussi fortement impliquée pour assurer le *contact tracing* dans les écoles, remercier Madame la Maire pour son soutien sans faille sur ces questions-là et remercier également Olivier Chateau, puisque nous travaillons vraiment de manière sympathique sur le quartier de l'Île de Nantes, qui est en plein déploiement et pour lequel nous avons effectivement encore d'autres travaux à venir.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose, mes chers collègues, comme annoncé, de continuer avec les délibérations liées aux sujets éducatifs et je redonne donc la parole à Ghislaine Rodriguez pour la délibération suivante.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Détermination de périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Modifications – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette délibération concerne la détermination des périmètres scolaires pour les écoles publiques nantaises. Je me permets d'entrer dans cette délibération pour vous donner les règles liées aux périmètres scolaires. En tant qu'élu, on peut être sollicité par tel ou tel parent qui souhaite comprendre comment cela fonctionne ou éventuellement, par des parents qui parfois, souhaitent faire des demandes de dérogation. En application du code de l'éducation, le Conseil municipal délibère chaque année pour déterminer les périmètres scolaires, en veillant à la fois à la mixité sociale de la population scolaire et à la gestion équilibrée des effectifs et des locaux scolaires. Bien sûr, nous regardons le nombre de classes, mais pas uniquement. Nous regardons également quelle est la place disponible dans le restaurant scolaire, s'il y a des locaux périscolaires suffisants... Tout cela permet de définir une jauge un peu maximale pour chaque école.

L'inscription des élèves nantais s'effectue dans l'école du périmètre qui correspond à l'adresse du domicile. Il est important de le redire. C'est en tout cas le principe de l'école publique. La liste des rues affectées à chaque périmètre d'école figure dans l'annexe 1 de la délibération. La seule exception sur le territoire nantais concerne l'école publique Freinet Ange Guépin, qui ne dispose pas d'un périmètre de recrutement propre. Toute famille peut donc faire une démarche d'inscription dans cette école. Chaque demande est étudiée par l'équipe enseignante en fonction du profil de l'enfant. Ils ont des critères particuliers qu'ils étudient également en lien avec l'inspecteur de circonscription.

Si l'application du périmètre de l'école va à l'encontre du souhait des responsables légaux, ils peuvent poser une demande de dérogation. Les demandes de dérogation sont bien sûr

I – 71

envisagées avec, à l'appui, des pièces justificatives, puisqu'obtenir une dérogation ne va pas de soi. Comme son nom l'indique, c'est exceptionnel. Nous examinons ces situations au sein d'une commission de dérogations, pour laquelle nous avons désigné, au premier Conseil municipal, cinq élus nous représentant. M'accompagnent dans cette commission, je vous le rappelle, Olivier Chateau, Sandra Jen, Mounir Belhamiti et Anne-Sophie Guerra.

Pour ce qui est de cette année, nous avons travaillé l'ensemble des périmètres scolaires et des modifications qui ont fait l'objet de concertations avec les directions d'école et les inspections de circonscription. Ces modifications sont précisées en annexe 2. Je cite les trois principales modifications :

- sur le quartier Hauts Pavés Saint-Félix, une modification qui vise à rééquilibrer les effectifs entre les périmètres des écoles Léon Say, Villa Maria, Gaston Serpette et Fellonneau ;
- sur l'Île de Nantes, une modification qui anticipe une arrivée de population sur le secteur des écoles Pauline Kergomard et Anatole de Monzie, afin de rééquilibrer le périmètre avec celui de l'école Louise Michel ;
- sur le quartier Nantes Erdre, une livraison urbaine en limite du périmètre des écoles des Marsauderies et Port Boyer, qui implique de mettre le périmètre en cohérence.

Il faut savoir que lorsque l'on change un périmètre scolaire, il faut quelques années pour observer un effet sur les écoles concernées, le temps que les cohortes augmentent progressivement d'année en année.

Je vous demande d'approuver l'ensemble de ces dispositifs concernant les périmètres scolaires des écoles publiques nantaises tels que je viens de vous les présenter.

Mme la MAIRE – Merci. Thibaut Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, avant d'intervenir sur la question de la détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises, un mot très rapide aussi sur le personnel de l'Éducation nationale qui, comme on a évoqué tout à l'heure, est comme nous tous dans une situation difficile. Nous voyons qu'il y a énormément de mouvements. Nous pouvons entendre, en ce moment, des personnes qui remettent même en cause la question du droit de grève. Je rappelle que cela reste un droit et qu'il n'est pas anodin de faire grève, surtout pour des personnes de plus en plus précaires. Je me permets aussi de souligner la mobilisation, en ce moment, des assistants d'éducation dans les collèges et lycées. Ils se mobilisent fortement. Ils sont un rouage extrêmement important que l'on a mis en place dans l'Éducation nationale, et parfois, des oubliés du ministère. Je pense qu'il faut bien rappeler cela.

Sur la détermination des périmètres scolaires, pour les élus du groupe Gauche commune, ce n'est pas une question neutre, comme l'indique l'article 212-7 du Code de l'éducation. Ce sont effectivement les communes qui déterminent le ressort de chacune de leurs écoles publiques. Pour autant, le choix que nous faisons de contribuer à la fois à la mixité sociale de la population scolaire tout en veillant à assurer une gestion équilibrée des effectifs des locaux scolaires relève bien d'un choix politique. Ainsi, les différents statuts d'application des périmètres scolaires qui nous sont proposés aujourd'hui participent à notre sens de ces objectifs.

Cela nous amène à aborder ici, au sein de ce Conseil municipal, le débat récurrent sur la carte scolaire. Supprimer ou réaménager cette carte dans le sens d'un assouplissement, c'est-à-dire d'un choix total des parents, serait une grave erreur. Dans tous les pays où la carte scolaire n'existe pas, la ségrégation est bien plus forte. Sans carte, les ghettos scolaires se développent. Lorsqu'elle a été créée, dans les années 60, la carte scolaire n'avait pas pour but de réguler la mixité sociale, mais bien de planifier les effectifs. Il faut bien constater qu'elle a aujourd'hui changé de sens. Elle constitue un élément essentiel garantissant la mixité sociale et permet de lutter contre la ségrégation et les inégalités scolaires. Le principe de la carte scolaire est malheureusement trop souvent remis en cause, vidé de sa substance par des stratégies de

I – 72

contournement, notamment par les familles les plus aisées. Il s'agit donc de résister à toute volonté d'assouplir la carte scolaire. Si tout le monde peut choisir son établissement, cela revient à renforcer la nature ségrégative de l'offre scolaire ainsi que les inégalités entre établissements. Les seules expériences d'assouplissement menées depuis trente ans ont favorisé la concentration des problèmes dans un même établissement. Elles ne font donc que renforcer les inégalités, selon les associations de parents d'élèves.

Nous sommes dans une société où il nous faut choisir. Le choix d'une carte scolaire affirmant un objectif clair de mixité sociale est le seul susceptible de réduire la ségrégation et les inégalités. Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. J'en profite pour remercier Ghislaine Rodriguez pour le déroulé de cette première commission de dérogations, qui s'est vraiment bien passée. J'ai beaucoup de regrets de ne pas avoir pu assister à la réunion prévue pour le travail, finalement, parce que la date proposée n'était pas compatible, et c'est un vrai regret pour moi.

Nous l'avons vu dans les deux délibérations précédentes, les extensions et nouvelles constructions sont des sujets vraiment d'actualité. Lors du précédent mandat, je vous avais interpellée, Madame la Maire, sur la capacité de notre ville à travailler avec les communes voisines pour réfléchir aux moyens de faire circuler nos élèves dans des écoles situées dans ces communes et inversement. Pour certains quartiers, c'est cohérent, pour l'enfant, en termes de proximité. Tout le monde a à y gagner : les enfants et leurs familles, en priorité, mais aussi les communes, car potentiellement, cette perméabilité du périmètre scolaire permettrait de conduire ponctuellement à éviter des agrandissements ou des extensions. Pour la Ville de Nantes, on le voit, c'est un vrai sujet. D'autres communes sont également concernées. Je pense qu'il faut arrêter de réfléchir à nos frontières communales strictes et avancer sur ce sujet. J'aimerais savoir si vous avez d'ores et déjà entamé des négociations avec les autres communes. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Thibaut Guiné, pour ce soutien aux périmètres fermes des écoles. Madame Guerra, je pense que sur le travail avec les communes voisines, il n'y a pas de dogmatisme, a priori, sur cette question. Il y a un partenariat avec trois communes de l'agglomération et pour ce qui concerne les dérogations scolaires, en tout cas, nous l'avions expliqué en commission, mais il y a des possibilités de dérogations scolaires entre communes. Il faut néanmoins recueillir l'avis et l'aval à la fois de la commune d'origine et de la commune de destination. Il n'y a donc pas de dogmatisme particulier sur cette question, mais plutôt un usage habituel, en tout cas assez restreint, effectivement, de cette question, qui reste malgré tout une compétence purement communale.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Malgré tout, on voit que les cas et les échanges sont tellement rares et tellement compliqués que finalement, je crois que nous avons un vrai travail à faire à ce sujet.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez, pour un dernier mot ?

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce que je viens de dire, en l'occurrence, que nous ne sommes pas dogmatiques sur le sujet, mais que la compétence en matière d'écoles reste une compétence communale.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose, chers collègues, de passer à la dernière délibération dédiée à l'éducation.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

I – 73

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette délibération concerne l'attribution de subventions au titre des actions éducatives et des actions du temps libre. On le dit souvent, et nous le reprenons dans notre projet éducatif de territoire : il faut tout un village pour élever un enfant. Je crois qu'il faut un tissu associatif riche, engagé et actif pour accompagner les enfants dans leur développement, ouvrir le champ des possibles et les aider à entrer dans les apprentissages en leur proposant des activités hors temps scolaire. C'est un peu un panel de l'ensemble de ces associations que propose cette délibération. Il s'agit à la fois d'actions éducatives sur temps scolaire, avec les projets « lecture – écriture » et les classes de découverte, de la traditionnelle aide au fonctionnement des écoles, des actions éducatives sur temps périscolaire, avec les projets périscolaires qui viennent renforcer l'action de Léo Lagrange, Ambitions Jeunesses et l'AFEV. Du soutien aux acteurs et aux associations proposant des accueils de loisirs en dehors de l'ACCOORD, puisque différentes associations font également accueil de loisirs : l'association Corto Loisirs, l'association Loisirs pluriel, l'association Môm'ouest et l'association Regart's. Un soutien également aux acteurs et associations sur le temps libre, avec l'association Les Petits Débrouillards, Nantes lit dans la rue et l'Acavale, de projets relatifs à la citoyenneté et aux droits de l'enfant. Quelques subventions également pour des actions d'éducation artistique et culturelle et enfin, de divers acteurs associatifs comme l'association sportive et culturelle Bonne Garde, l'association Le Relais, ou encore, l'amicale des Petits Gauguin.

Vous voyez qu'il y a une vraie diversité de soutiens, allant de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Enfin, il y a un soutien aux projets relatifs au handicap avec les Utopiafs et T'Cap !

Pour ce premier versement de subventions, puisque, comme nous l'avons expliqué dans le débat sur l'attribution des subventions à la vie associative, tout à l'heure, c'est bien un versement qui se fait en plusieurs temps, le montant total proposé pour ce premier versement est de 805 878 €.

Je vous demande également d'approuver les conventions avec les associations Ligue de l'enseignement FAL 44, les PEP, Atlantique Anjou, Corto Loisirs, Loisirs pluriel, Môm'Artre, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, Urbain'S Band et Le Relais.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière sur cette délibération, je vous propose, chers collègues, de mettre aux voix les délibérations 9 à 12.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Nous passons aux délibérations 13 et 14 et sauf demande contraire, je proposerai un vote groupé sur ces deux délibérations.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Cette délibération qu'il vous est proposé d'approuver porte sur un premier versement de subventions pour un montant total de 71 566 € à sept associations qui œuvrent dans le champ de la parentalité, de l'appui aux parents, de la relation entre les jeunes, les parents, les très jeunes enfants. Différentes actions vous sont présentées, qui sont directement associées à chacune des associations et des subventions mentionnées en annexe.

I – 74

Vous verrez des subventions qui vont, pour la plus petite, de 3 000 € pour un espace de rencontre qui permet aux familles d'être accueillies dans le cadre d'un droit de visite jusqu'à 26 000 € à l'École des parents, subvention, je le précise, qui s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement triennal 2019-2021, et avec une augmentation de la part de subvention qui tient compte de l'accroissement d'activité et de l'activité nouvelle sur le quartier de Bellevue. En effet, l'association intervient bien sûr au bénéfice de l'ensemble des Nantais et des Nantaises, mais plus particulièrement en proximité sur trois de nos quartiers nantais.

Les actions sont de différents ordres. Il s'agit bien sûr de favoriser les jeux de coopération pour solliciter et faciliter l'écoute bienveillante et les actions bienveillantes entre les parents et les enfants, mais aussi de renforcer les dimensions de consultation psychologique, lorsque cela est nécessaire, donc de multiples actions qui relèvent de « l'aller vers », les échanges entre parents sur la question de la parentalité et pour, d'une certaine manière, se former à être parents entre parents. Ces actions sont bien sûr tout à fait cruciales dans la période, et je ne vous cache pas que plusieurs acteurs que j'ai rencontrés m'ont confirmé un besoin croissant de la part des parents, qui vont à eux avec parfois aussi un degré de désarroi plus prégnant qu'auparavant. C'est donc une action cruciale. Nous les soutenons et je vous demande d'approuver ce montant de subventions et ces différentes subventions aux associations que vous trouverez en annexe.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je redonne la parole à Hélène Naulin pour la délibération suivante.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Crèches associatives – Association Bambou : aide à l'investissement – Convention – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – La délibération 14 vous propose d'approuver une subvention d'investissement pour le multiaccueil Bambou, dans le cadre de la relocalisation qui va s'opérer à la ZAC Mellinet, puisque Bambou va se relocaliser dans le cadre du grand projet sur cette ZAC. La crèche pourrait ouvrir ses portes avec l'accomplissement des travaux, en septembre, pour la rentrée 2022. Cette relocalisation permettra d'augmenter le nombre d'enfants accueillis, avec 12 places supplémentaires, qui font passer la structure de 30 à 42 places. La subvention d'investissement avec droit de reprise est à hauteur de 200 000 €. C'est ce qu'il vous est proposé d'approuver avec la convention financière qui y est liée.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Là aussi, nous soutenons totalement l'aide que notre Ville va apporter à ce projet d'extension de la crèche associative Bambou, qui va effectivement permettre d'augmenter la capacité d'au moins 12 places. J'avais déjà rappelé, lors de notre conseil du mois dernier, le besoin de plus en plus important des familles nantaises en matière de places en crèche. Je tiens encore à le rappeler parce que si nous prenons les chiffres de notre dernière commission d'attribution de places en crèche, en multiaccueil municipal et en crèche associative, il y avait 2 000 demandes pour finalement moins de 100 places à attribuer. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le besoin est important. Nous l'avons déjà souligné, mais nous le réitérons aujourd'hui : il y a deux besoins.

Premièrement, il y a un besoin de visibilité sur les projets d'ouverture et d'extension qui sont soutenus par la municipalité. L'engagement, pour votre mandat, est que 750 places soient ouvertes d'ici à 2026. Quel est le calendrier prévu, au moins pour les deux prochaines années ? Nous souhaiterions, et les Nantais souhaiteraient avoir cette visibilité. Le deuxième besoin est que nous puissions nous engager dans l'augmentation du nombre de places en crèche. C'est le cas avec l'association Bambou, et nous nous en réjouissons, mais il faut à la fois soutenir les

I – 75

projets municipaux et les projets associatifs et là encore, cela fait écho à mon intervention de ce matin : il y a également des projets de crèches privées qui contribuent, elles aussi, à l'augmentation du nombre de places en crèche, qui contribuent à répondre aux besoins des familles nantaises, et je sais qu'actuellement, il y a des crèches privées qui ont dans les tuyaux des projets de construction, de places pour des ouvertures sur des 50 places. Nous souhaitons donc que l'on puisse déployer aussi des soutiens pour ces crèches. Si ce ne sont pas des subventions, parce que j'ai cru comprendre qu'elles étaient plutôt réservées aux crèches associatives, est-ce que l'on pourrait imaginer, a minima, d'intégrer un soutien par quelques places réservées par la Ville ? C'est ce que font d'autres villes. C'est ce que font, à l'échelle de la métropole, certaines villes comme Vertou, par exemple, qui, sur des crèches d'une cinquantaine de places, réservent pour la ville une dizaine de places. Cela permettrait à la fois d'aider ces crèches privées qui répondent aux besoins des Nantais et de faire en sorte que la Ville propose elle-même de nouvelles places à travers ces crèches, au plus près des localisations géographiques des Nantais, parce que finalement, ces crèches vont encore plus mailler le territoire pour ce qui concerne les solutions de garde.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci. Je préciserai plusieurs choses. Je vais prendre les questions dans l'autre sens et répondre d'abord à la dernière. J'ai rappelé tout à l'heure que les entreprises de crèche, les crèches privées participaient de l'ensemble de l'offre d'accueil pour les tout-petits, les 0-3 ans, sur la ville de Nantes, aux côtés des multiaccueils municipaux, associatifs, mais aussi avec l'offre de garde d'enfants à domicile et des assistants et assistantes maternelles de la Ville de Nantes. Soutenir l'ouverture de 750 places en crèche d'ici à 2026 suppose aussi que nous ayons aussi une attention particulière sur l'ensemble de l'offre. Or attention particulière ne veut pas forcément dire soutien financier, et je vais m'en expliquer.

Effectivement, les entreprises de crèche, les crèches privées, ont un statut d'entreprise. Une aide qui leur est apportée revient donc à être une aide économique, caractère que ne revêt pas la subvention publique, à l'instar des subventions publiques que l'on peut apporter, tant en fonctionnement qu'en investissement, aux crèches associatives, qui sont des organismes à but non lucratif. Cette différence, cette distinction, si je la fais, ce n'est pas simplement pour vous faire botter en touche ou pour se faire plaisir. C'est simplement que ce sont des réglementations qui sont extrêmement différentes, qui sont soumises à un certain nombre de vérifications, de computation des seuils, également, dont je vous passerai le détail, pour ce qui relève des aides économiques ou des aides d'État, mais en tout cas, qui nous obligent, et avec une exigence bien légitime, à bien faire la distinction entre des subventions ou des aides économiques à des entreprises.

Par ailleurs, s'agissant de la possibilité de réserver des places dans des crèches privées, pour me l'être fait confirmer par des acteurs de crèches privées que j'ai rencontrés il y a peu, en fait, la réservation de places par la Ville de Nantes, qui pourrait venir soutenir les crèches privées, n'a pas tellement de sens, puisque Madame Weiss, comme vous l'avez fait remarquer à très juste titre, la demande est forte et que par conséquent, finalement, ces crèches-là n'ont aucune difficulté à « remplir » leur structure, si je puis le dire ainsi, puisqu'il y a toujours des demandes et que dès lors, ces établissements permettent d'y pourvoir, puisqu'elles sont également limitées en nombre de places et qu'elles sont parfois elles aussi contraintes de présenter un refus à des familles en raison d'un manque de places. C'est donc une solution qui peut exister ailleurs et qui, dans certaines villes, est le fruit d'un fonctionnement un peu plus historique, plus systémique. En revanche, ce n'est pas ce qui se fait à Nantes, mais cela s'explique très légitimement car le besoin n'est sans doute pas tout à fait de cet ordre-là. Le besoin porte beaucoup, et c'est ce qu'expriment les crèches privées, sur la difficulté de trouver un lieu d'implantation, d'atterrissage, pour développer un nouvel établissement. C'est une difficulté,

I – 76

clairement, que l'on peut aussi rencontrer pour les multiaccueils municipaux comme pour les multiaccueils associatifs en raison de l'attention sur l'immobilier et des enjeux de densité qu'il peut y avoir sur la ville de Nantes. C'est une difficulté, mais pour autant, nous sommes en réflexion afin de trouver des leviers d'action et trouver des endroits qui soient les meilleurs. En cela, nous recevons les crèches privées, moi-même ou les services de la direction de la petite enfance, et il peut y avoir un échange où elles peuvent soumettre et obtenir non pas une sorte d'avis d'opportunité, mais parfois, dans l'échange, des suggestions de lieux d'atterrissage qui n'avaient pas été envisagés pour des projets de crèches privées, qui peuvent être envisagés à nouveau. Cela peut être le fruit des échanges entre la Ville et ces structures-là.

S'agissant de l'implantation de nouveaux établissements, nous avons bien sûr un calendrier, mais dans certains cas, il est sujet à des contraintes en raison de l'atterrissage, puisqu'il est associé à d'autres projets immobiliers qui, parfois, peuvent avoir pris un peu de retard pendant la crise Covid, ou non. En tout cas, il y a une planification d'installation de nouveaux établissements et nous sommes dans une stratégie d'optimisation qui avait été engagée durant les années précédentes, qui n'est pas qu'une optimisation financière, mais également humaine, en termes de qualité d'accueil, pour s'appuyer sur des équipes existantes et accroître leur activité en procédant à des extensions – relocalisations, et toujours en s'appuyant sur ces mêmes équipes, bien sûr augmentées en raison des taux d'encadrement. Je sais que vous connaissez désormais ces taux, Madame Weiss, à la suite de nos nombreux échanges dans les différentes commissions auxquelles vous participez à mes côtés.

Par ailleurs, tous les modes d'accueil sont soutenus par la Ville, y compris en termes d'information aux familles. Un nouveau guide, ou plutôt, le guide réactualisé, va être transmis aux familles. Et d'habitude, toute l'année, cinq forums se tiennent pour permettre aux familles de rencontrer des professionnels et se faire une idée des différents modes d'accueil qui pourraient le mieux convenir à leur enfant et parfois, casser aussi des idées préconçues sur l'accueil individuel ou collectif, le collectif étant majoritairement plébiscité. À ces forums, nous allons substituer un webinaire, au printemps, et bien sûr aussi une information plus accrue pour inciter les familles à tenir des rendez-vous téléphoniques ou en présentiel dans nos différents relais, des rendez-vous physiques, puisque toutes les familles n'iront pas forcément participer à un webinaire, et c'est une volonté de ma part pour lutter contre la fracture numérique et ne laisser personne sans une information nécessaire.

Pour finir, nous allons mettre en place différents projets. Nous avons à cœur de les orienter dans une optique de crèches nature. À travers cela et pour y parvenir, avec des cours, des extérieurs rafraîchis, végétalisés pour renforcer le lien avec la nature, nous allons étendre une enquête de l'AURAN qui a été réalisée sur les cours d'école. Elle sera étendue aux extérieurs de crèches et au bâti. Cette étude sera également proposée et accessible pour les crèches associatives qui souhaiteraient en bénéficier. Là aussi, c'est un nouveau soutien de la Ville en direction de nos partenaires associatifs sur le sujet. Cela vous sera présenté dans une délibération un peu plus tard dans l'après-midi.

Mme la MAIRE – Merci. Je vais mettre aux voix les délibérations 13 et 14.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Développement culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions – Avenant – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Cela fait du bien de parler de culture, désormais, après avoir beaucoup parlé de sécurité. Je vais commencer par vous raconter l'histoire d'une manifestation qui se passe extrêmement bien, dans les rues de Nantes, peut-être parce que le dialogue a été

I – 77

bon entre organisateurs et préfecture et aussi, parce que nous avons, en tête de cortège, le monde des arts et de la culture qui s'est exprimé fortement dans les rues de notre ville, jusque dans le hall de l'opéra, hier, et que j'ai pu accompagner.

« Si le monde était clair, l'art ne serait pas », nous disait le regretté Albert Camus. C'est une manière pour moi de souligner combien l'activité culturelle nous manque, en ce moment, combien la colère se fait de plus en plus forte, je crois qu'il faut l'entendre, tant la gestion de ce monde des arts et de la culture a été et est toujours calamiteuse, du point de vue du rapport avec le gouvernement. On ne peut pas laisser ces acteurs, ces artistes, frappés les premiers par le confinement, frappés plus durement, puisqu'ils sont toujours empêchés de travailler, attendre des nouvelles sans qu'elles soient données de manière précise. Je me fais donc le relais de cette colère aujourd'hui.

En tout cas, concernant notre politique municipale, je vous présente une délibération, la délibération n° 15, pour pallier ce que nous mettons en œuvre sur un vote du budget un peu retardé, donc pour ne pas mettre en difficultés de trésorerie un grand nombre d'associations en leur versant une avance de 15 à 50 %, selon les associations, sur le budget 2021 que nous voterons, comme vous le savez, en avril. C'est la principale partie de cette délibération.

Il s'agit par ailleurs de renouveler nos conventions avec Sofilm Summercamp et avec la compagnie Non Nova, de conventionner avec Paq' la Lune pour l'accompagnement de deux postes d'adultes relais, et de doter le prix Bermond-Boquié, lié au festival Atlantide, avec les jeunes lecteurs de nos médiathèques municipales et de quelques villes métropolitaines, qui choisissent un auteur jeunesse. Ce prix est désormais doté depuis trois ans, si je ne me trompe pas.

Voilà l'ensemble de ce qu'il vous est proposé de voter dans cette délibération. Je suis à votre disposition s'il y a des questions.

Mme la MAIRE – Merci. Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je suis, au nom du groupe Nantes citoyenne, sociale et écologique, très heureux d'exprimer notre soutien plein et entier aux actions initiées par la Ville pour accompagner une crise sans précédent, Aymeric vient de le rappeler, crise qui touche les artistes, les comédiens, les metteurs en scène, les danseurs, les plasticiens, les chanteurs, les DJ et les peintres, les créateurs, les musiciens, mais aussi les cinémas, les musées, les cafés concerts, les salles de spectacle et toutes celles et tous ceux qui font vivre la culture, qui nourrissent notre appétit culturel au quotidien.

Chers acteurs des arts et de la culture, on ne vous oublie pas. Et si ces mots, ici, en Conseil municipal, ne remplaceront jamais ceux, tant attendus, des autorités gouvernementales et sanitaires annonçant la reprise des activités et la réouverture des lieux de culture, nous tenons à vous dire que nous mesurons l'impact de cette terrible crise sanitaire sur le monde de la culture, à Nantes comme partout ailleurs. L'impact financier, bien sûr, l'impact en termes d'emplois, l'impact psychologique, l'impact sur l'avenir et la sérénité de nombre de lieux et d'emplois culturels. Et Nantes sans acteurs culturels, Nantes, sans vous, Mesdames et Messieurs, n'est pas Nantes, n'est plus Nantes. Réaffirmer notre soutien total, tel était le sens de notre présence, avec l'ensemble des élus de la culture et d'autres, au rassemblement organisé place Foch. Aymeric, tu le disais tout à l'heure, hier encore, la mobilisation était massive autour et avec les professionnels du monde des arts et de la culture.

Cet accompagnement s'est bien sûr matérialisé par un certain nombre de dispositifs, depuis mars dernier, en particulier, le fonds de soutien exceptionnel, qu'aujourd'hui nous travaillons encore, nous, les élus à la culture, pour proposer des services ou des solutions nouvelles. Car vous le savez comme moi, et l'intervention présidentielle, il y a deux jours, ne nous permet malheureusement pas de dire le contraire, cette crise ne touche pas à sa fin.

I – 78

Pour terminer par une note optimiste, enthousiaste et surtout, positive, je profite de cette intervention, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, et comme Aymeric Seassau a déjà eu l'occasion de le faire ces derniers jours, pour souhaiter la bienvenue, d'une part, à notre nouveau DGCA, Nicolas Cardou, ainsi qu'à Éli Commins, nouveau directeur du Lieu unique, avec qui, je le sais, de belles pages sont à écrire dans le grand livre de l'histoire culturelle nantaise, avec une culture irritante et riche de ses diversités.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Monsieur Seassau, bonjour. Monsieur Cocotier, je voulais que notre groupe puisse aussi s'unir au soutien que vous exprimez à la situation des acteurs culturels. Je voulais également en profiter, Madame la Maire, pour évoquer la question de l'Arbre aux hérons, qui fait partie de la politique culturelle et qui sera abordée en point 40. Mais comme vous le savez, c'est un point d'information, à la toute fin du Conseil municipal. Donc avec votre accord, je voudrais juste dire deux ou trois mots sur ce sujet, deux ou trois questions que j'ai à vous poser, si vous l'acceptez.

La première est simple. C'est que vous nous disiez où en est le projet, s'il vous plaît. Nous avons pu lire que Madame Laernoës, votre deuxième adjointe, avait déclaré, voici quelques jours, que le projet n'était pas utile dans le monde d'après. Cela signifie-t-il que vous allez par exemple rediriger ces fonds justement vers le monde de la culture, par exemple, qui est en souffrance, ou bien vers d'autres urgences nantaises dont nous avons pu parler aujourd'hui ? La précarité, les entreprises en difficulté...

Elle dit également qu'aucune des incertitudes techniques ou financières n'a été levée. C'est un point qui nous a semblé intéressant parce que Madame Laernoës, en tant que membre de votre majorité, a certainement accès à des informations et participe à des réunions auxquelles nous ne participons pas. Même la presse, en l'occurrence, a perdu le compte sur l'aspect technique et financier en particulier du projet. Pourriez-vous nous dire combien vont coûter les études, au final ?

C'est un point important, puisque dans le rapport de la Chambre régionale des comptes qui porte sur la gestion de Nantes Métropole Aménagement est justement évoqué le dérapage des études. Aujourd'hui, nous en sommes à +54 % par rapport au budget initial, et nous sommes tout de même passés de 2,8 M€ à 4,3 M€ en deux ans, uniquement pour des études de faisabilité sur une attraction qui a un caractère très touristique, certes culturel aussi, mais enfin, on peut tout de même s'interroger sur ce dérapage. Jusqu'où ira-t-il ?

Pouvez-vous nous dire, deuxième question s'il vous plaît, si vous avez maintenant une estimation du coût total du projet et où en est le fonds de dotation, qui semble avoir subi une soudaine cure d'amaigrissement, si l'on en croit la presse ? Où en sont les engagements des entreprises ? Nous voyons certains sponsors qui apparaissent puis disparaissent, ce que nous pouvons comprendre, vu le contexte sanitaire actuel. Mais j'imagine que vous-même, vous devez tenir le compte de façon assez précise. Donc s'il vous plaît, dites-nous clairement à quoi les Nantais doivent s'attendre : un Arbre aux hérons ou, comme dirait notre cher président, un « gouffre à pognon » ? Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Cher Monsieur Chombart De Lauwe, je crois que vous vous trompez légèrement d'instance puisque, comme cela ne vous aura sans doute pas échappé, c'est au conseil métropolitain que nous aurons l'occasion de débattre collectivement de l'Arbre aux hérons. Vous savez que c'est en effet à cette échelle-là que le projet est aujourd'hui porté. Je ne doute donc pas que nous aurons l'occasion d'avoir ces débats nourris, riches sur le fond dans l'instance dédiée à l'examen et à l'approfondissement de ce projet.

Aymeric Seassau, sur les questions culturelles qui ont été évoquées.

I – 79

M. SEASSAU, Adjoint – De mon côté, j'ai quelques mots de remerciement. Je crois que la première partie seulement de l'intervention de Foulques Chombart De Lauwe m'était destinée. Sur le deuxième point, Johanna Rolland vous a répondu. Je ne peux que vous rappeler que pour ma part, je soutiens ce projet en tant qu'il est porteur d'un imaginaire positif, comme je suis heureux d'élever mes enfants dans une ville où ils peuvent voir déambuler un éléphant.

Quant au reste, je ne sais pas si vous vous faites le porte-parole de Julie Laernoës, avec qui je discute très souvent, et avec plaisir. Faites-le, vous aussi, et nous verrons où nous en serons. Sur le reste, je ne peux que remercier Michel Cocotier pour les propos qu'il a tenus et que je partage à 100 %. C'est l'occasion pour moi de saluer son investissement quotidien et nourri et sa fine connaissance du monde culturel que nous sommes en train de construire ensemble et qui provoque, je crois, nos deux interventions particulièrement soucieuses et déterminées.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous invite à voter sur cette délibération.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.

Je vous propose, chers collègues, d'examiner les délibérations 16 et 17 et, sauf demande contraire, de procéder à un vote groupé sur ces deux délibérations.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Je vous propose d'acquérir, pour la modique somme de 950 €, un bloc de cristaux de disthène du Brésil. Peut-être est-ce l'effet de la visioconférence, mais j'ai l'impression, ce faisant, de me convertir en présentateur du Télé-achat. Trêve de plaisanterie, je suis heureux de pouvoir, conseil après conseil, vous proposer des délibérations qui complètent l'excellence de nos collections au Muséum d'histoire naturelle.

La deuxième partie de cette délibération est l'évolution des tarifs du Conservatoire, en réalité, une non-évolution, puisque nous proposons de reconduire le principe du calcul des tarifs en lien avec le quotient familial. Quotient familial qui a été actualisé selon la loi de finances 2020 et que nous vous proposons donc d'adapter avec la grille tarifaire qui suit et dont vous disposez dans vos délibérations.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous propose de redonner à la parole à Aymeric Seassau pour la délibération 17.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Quartier nouveau Malakoff – Création d'un lieu de production et de création de spectacles vivants – Évolution de l'enveloppe financière – Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage

M. SEASSAU, Adjoint – Cette délibération vient compléter la subvention pour la Libre Usine. Ce très beau projet, qui est désormais sorti de terre et qui sera ouvert à la fin du printemps, a été victime de quelques retards, deux en réalité : un appel d'offres infructueux et la défaillance d'un opérateur qui organisait la plomberie, si je me rappelle bien. Il s'agit donc de compléter cette subvention avec le surcoût. Vous savez que c'est assez courant dans ce type de dossier de projet. Ce surcoût s'élève à 289 960,51 €, pour être précis.

C'est bien sûr l'occasion pour moi, à la suite de Michel Cocotier, de saluer d'abord notre nouveau directeur général à la culture, Nicolas Cardou et également, l'arrivée d'Éli Commins à la tête du Lieu unique. C'est une personnalité passionnante, qui a fait des allers et retours entre

I – 80

l'écriture, l'enseignement, la recherche, qui a géré plusieurs lieux, a travaillé au ministère de la Culture... Nous nous sommes impliqués tout au cours du processus de recrutement, avec Johanna Rolland, et je veux dire ici que ce processus de recrutement a fait l'objet d'un beau travail collectif et d'un consensus extrêmement positif entre la Ville, l'État, mais aussi les collectivités locales financeuses que sont le Conseil départemental et le Conseil régional. Éli Commins, si tu nous entends, bienvenue à toi.

Voilà pour ce qui concerne cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Elhadi Azzi.

M. AZZI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, l'inauguration prochaine de la Libre Usine, projet élaboré sur le précédent mandat, arrive à point nommé dans un contexte où les acteurs nantais des arts vivants sont plus que jamais plongés dans l'incertitude. Le spectacle vivant est le secteur le plus durement affecté par la crise sanitaire. En 2020, sa baisse d'activité est estimée à près de 72 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Nous nous réjouissons de l'ouverture de ce lieu dédié à la création et à la production, pour ainsi offrir aux Nantaises et aux Nantais des propositions culturelles riches, diversifiées et en phase avec l'actualité artistique et scientifique locale, nationale et internationale.

Ce nouvel équipement est un signal du soutien indéfectible que nous témoignons aux artistes.

Son implantation dans un quartier prioritaire, ici à Malakoff, est une volonté des élus. Les besoins des habitantes et les habitants doivent être pris en compte. Et nous saluons à cette occasion également, de notre côté, la volonté affirmée cette semaine par la nouvelle direction à la culture d'inscrire ce nouveau lieu dans la vie de son quartier. Nous serons particulièrement attentifs aux propositions de l'équipe du Lieu unique pour créer et dynamiser les échanges entre la Libre Usine et le quartier de Malakoff.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, nous le voyons avec cette délibération portant sur le projet Libre Usine, de nouveaux projets, de nouvelles structures s'installent sur le quartier de Malakoff. C'est tout sauf un hasard. Cela correspond en effet à la volonté de notre équipe et de la précédente de transformer ce grand quartier populaire dans la durée et de lui offrir un nouveau visage, en ouvrant notamment sur l'extérieur. S'ouvrir sur l'extérieur, voilà le sens de l'accueil de ce nouveau lieu de création culturelle et artistique qui prendra place, demain, au cœur du quartier : un lieu vivant, un lieu ouvert, un lieu qui fera venir les artistes et les créateurs dans le quartier et qui permettra aux Nantaises et aux Nantais, notamment celles et ceux qui habitent à Malakoff, de goûter à la culture, d'apprendre, de découvrir, de s'émouvoir avec des sorties d'ateliers, des répétitions publiques ou encore, des rencontres avec les artistes, en particulier dans le domaine du théâtre et de la danse, Aymeric l'a dit, je n'y reviens pas. Un lieu qui porte en lui la mixité des pratiques, la mixité des activités, la mixité des publics, avec 50 % de logements en accession sociale et un local associatif, « Made in Malakoff ».

Dans cette démarche d'ouverture du quartier sur l'extérieur, permettez-moi de citer un autre projet d'envergure, le centre de l'UCPA, multiplexe sportif de plus de 3 000 m², qui ouvrira ses portes en 2023, face à la piscine de la Petite Amazonie, et qui réservera évidemment des créneaux aux associations du quartier, ou bien encore, l'accueil du nouveau siège de la FAL 44, qui regroupera également, en partenariat avec Habitat 44 et en 2023, lui aussi, des logements et un centre international de séjour entre le pont Éric Tabarly et le stade Marcel Saupin. Un beau projet en faveur du droit aux vacances pour toutes et tous.

I – 81

Cette étape, au centre du Malakoff de demain, ne serait pas complète sans évoquer la maison des Haubans et les travaux de reconstruction, d'extension et de rénovation énergétique tant attendus par les habitantes et les habitants, mais aussi par les associations du quartier. Je laisserai évidemment notre collègue Mahaut Bertu y revenir dans quelques minutes, à l'occasion de la délibération qui est spécialement dédiée à cette maison des Haubans.

Malakoff bouge, Malakoff s'ouvre, Malakoff se transforme. C'est une bonne nouvelle pour le quartier, une bonne nouvelle pour celles et ceux qui s'y engagent et une très bonne nouvelle pour celles et ceux qui y vivent.

Merci de votre écoute.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Juste un mot rapide pour joindre ma voix à celle de mes collègues concernant le soutien que nous apportons aux acteurs de la culture, qui traversent effectivement une situation très compliquée, aujourd'hui. Un mot aussi pour saluer Nicolas Cardou, comme l'a fait Aymeric Seassau. Nous nous sommes croisés rapidement, il y a quelques années, puisqu'il est parti quand je suis arrivée au Conseil régional des Pays-de-la-Loire, ou alors, je suis arrivée quand il est parti, bref, je lui adresse mon salut le plus cordial. Et j'ai une question toute simple : je vous ai entendus, les uns et les autres, parler du projet Libre Usine, mais je ne vois pas le nom Libre Usine dans la délibération. Y a-t-il une raison particulière ? Le projet est-il toujours bien identifié sous cette appellation-là ? Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, chers collègues, de vos interventions attentives. Je voulais vous dire que nous serons attentifs, ensemble, à trouver les bonnes formules pour que ce lieu d'excellence, ce lieu de création, de fin de création, de création « en phase terminale » de production – le mot est malvenu, j'en cherchais un autre, mais n'en trouvant pas d'autres, je l'utilise, puisse bien remplir ses fonctions et en priorité, évidemment, avec l'action du Lieu unique, du CCN, d'un certain nombre de partenaires institutionnels importants dans le monde culturel, ouvert aussi aux artistes locaux, nous y veillerons, et ouvert sur le quartier, vous l'avez dit chacun et chacune. Nous avons bien entendu la préoccupation de l'équipe de quartier, qui s'est exprimée sur le sujet. Je peux vous dire par ailleurs qu'à l'occasion du jury, plusieurs candidats, tous, en réalité, ont émis des propositions, dont certaines particulièrement intéressantes, sur ces processus d'ouverture vers le quartier. Nous y travaillerons donc désormais avec le nouveau directeur afin que le lieu réponde à toutes ces fonctions.

Pour répondre à Laurence Garnier, écoutez, jusqu'ici, cela s'appelle toujours Libre Usine, en effet. Chacun aura constaté le jeu de mots avec LU et les initiales. Mais rien n'est interdit, si de nouvelles idées viennent à germer.

Je n'ai rien d'autre à ajouter. Nous sommes très heureux de voir ce lieu sortir de terre, dans la situation que nous connaissons. Aïcha Bassal l'a rappelé, dans l'attente de la maison des Haubans, on voit un quartier qui bouge et qui s'ouvre à la culture, et nous veillerons à ce que les lieux de culture soient eux-mêmes ouverts au quartier.

Mme la MAIRE – Merci. Je vais vous inviter, chers collègues, à voter sur ces deux délibérations 16 et 17.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

Je vous propose de passer aux délibérations 18 et 19, sur lesquelles je vous proposerai à nouveau un vote groupé, sauf demande contraire.

I – 82

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville et la maison de la Poésie – Approbation

M. COCOTIER, Conseiller municipal – La Ville de Nantes et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, dans le cadre de leur politique culturelle en faveur du livre et de la lecture, s'inscrivent dans la volonté de soutenir la maison de la Poésie de Nantes. Reconnue pour la qualité et la singularité de son projet artistique et culturel dans le domaine de la poésie contemporaine, cette structure est un acteur de renommée sur le plan local et au-delà, par ailleurs très impliqué dans les réseaux nationaux.

Dans le cadre de la convention d'objectifs établie pour la période 2021-2023, la Ville et le Département vont conjointement apporter leur soutien au projet triennal de la maison pour épauler la proposition d'une programmation annuelle, et nul besoin de vous rappeler, chers collègues, les manifestations Poèmes en cavale et MidiMinuit Poésie, pour épauler le soutien à la création et à la diffusion, avec des accueils en résidence et une mise en réseau régional et national, pour épauler l'action en faveur de la sensibilisation à la poésie, avec des projets innovants en direction des différents publics et enfin, pour épauler le développement du centre de ressources sur la poésie avec, à l'appui, une bibliothèque spécialisée, des outils spécifiques et un accompagnement des professionnels du livre.

Pour 2021, un premier versement de 19 900 € de subvention de fonctionnement est proposé aujourd'hui. Pour mémoire, la subvention, en 2020, s'élevait à 77 500 €. La demande pour 2021 est de 90 000 €.

La délibération porte sur l'approbation de la convention pluriannuelle encadrant le partenariat entre Département, Ville et Maison de la Poésie pour un premier versement de subvention de fonctionnement de 19 000 €. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je vous propose de passer à la délibération numéro 19, avec Olivier Chateau.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Voies publiques – Dénomination – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Avec cette délibération de dénomination de voies publiques, j'en profite pour faire le bilan, comme chaque fois, en début d'année, et vous dire où nous en sommes dans la démarche de féminisation des noms de rues, démarche initiée en 2016. En 2020, 88 % des noms que nous avons attribués étaient des noms de femmes. Nous poursuivons avec beaucoup de détermination l'action que nous avons engagée en 2016 pour féminiser les noms de rues. C'est un élément de notre politique d'égalité entre les femmes et les hommes et pour faire avancer notre engagement de ville non sexiste. Le bilan est indéniable : en cinq ans, 115 noms de femmes ont été attribués. Pendant cette période, nous avons fait plus que sur les deux siècles précédents. Certes, il faut se réjouir de ce bilan, mais il reste encore beaucoup à faire, puisque sur les 3 000 noms de voies, seulement 108 rues portaient un nom de femme en 2016, c'est-à-dire 3,6 %. Nous en sommes à 6,6 % en 2021. Il y a une forte progression, mais on voit bien que le travail doit être poursuivi. Nous sommes toujours aussi déterminés à le mener.

Dans cette délibération, deux noms sont proposés dans le quartier de Chantenay, toujours pour valoriser soit l'histoire du quartier, soit une personnalité en particulier. Nous avons là la valorisation du passé industriel du quartier de Chantenay, avec la proposition de dénommer une voie « allée de la Centrale électrique de Chantenay ». La voie sera située entre la rue des

I – 83

Usines et la rue de la Loire. Il s'agit donc de saluer le passé industriel du site et également, de l'ancrer dans l'avenir avec ce pôle autour des industries et des activités nautiques qui se développe à Chantenay.

La deuxième voie est l'allée Florence Arthaud, qui nous permet de rendre hommage à cette immense navigatrice qui a été la première de la Route du rhum, sur Pierre I^{er}, en 1990, qui a remporté la Transatlantique avec Bruno Peyron en 1997, qui a eu un parcours impressionnant et qui a eu aussi une vie parfois compliquée, difficile. Elle a mené des combats à la fois personnels et sportifs et nous voulions saluer sa mémoire à travers cette dénomination, « allée Florence Arthaud », celle qui était surnommée « la petite fiancée de l'Atlantique » et qui avait intitulé son autobiographie, en 2009, *Un vent de liberté*. Nous pensons que c'est justement ce vent qui continuera à souffler sur Chantenay pendant longtemps à travers cette belle dénomination.

J'en profite également pour saluer, parce qu'ils arrivent et que certains sont encore en mer, les concurrents du Vendée Globe. Je pense notamment à Armel Tripon, dont je voudrais vraiment saluer le parcours – je vois Francky Trichet, qui l'a suivi avec beaucoup d'attention ce parcours, mais il y en a beaucoup d'autres à saluer. Je pense à Jean Le Cam, à Yannick Bestaven ou à Clarisse Crémer, qui a aussi eu un parcours absolument impressionnant. Tous ces navigateurs nous ont fait rêver, nous ont fait frémir aussi, parfois, mais ils nous ont surtout fait rêver d'aventure et de grand large, et je pense qu'en ce moment, nous y avons tous été très sensibles. Cela nous a fait beaucoup de bien.

S'agissant du parcours d'Armel Tripon, je voudrais vraiment saluer le travail qu'il a réalisé avec les écoliers nantais parce que certes, il a mené une aventure en solitaire, mais c'était aussi et avant toute une aventure collective, qu'il a su faire partager aux Nantais. C'était vraiment remarquable. Et puisque je le vois dans le *chat*, je souligne le parcours de Damien Seguin pour l'associer aussi à mes propos. Ils ont tous été remarquables dans ce parcours sportif et cette aventure personnelle et humaine.

Voilà, Madame la Maire, pour cette proposition de dénomination.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous invite, chers collègues, à voter sur les deux délibérations 18 et 19.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.

Je propose un vote groupé pour les délibérations 20 à 25.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Vie associative – Maison de quartier des Haubans – Programme et enveloppe financière – Lancement de la consultation travaux – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – En janvier 2011, la maison de quartier des Haubans a ouvert ses portes à Malakoff. En 2016, la Ville a souhaité repenser le projet d'usage de la maison de quartier et a lancé une démarche de « design de services » pour imaginer, avec les habitants et les associations, la « maison de quartier idéale » afin d'envisager des restructurations du lieu. L'incendie survenu dans la bibliothèque nous a obligé à fermer l'équipement. Après une longue phase de diagnostic technique, nous pouvons désormais lancer les procédures pour que les travaux de la nouvelle maison des Haubans puissent démarrer.

Pour rappel, dès que la maison des Haubans a fermé ses portes, nous avons relogé l'ensemble des acteurs qui y avaient des activités : l'ACCOORD, les associations, les équipes de la vie associative et de la jeunesse et également, la bibliothèque associative – espace lecture.

I – 84

La nouvelle maison de quartier des Haubans a été repensée pour accueillir de nouvelles activités, de nouveaux services, de nouveaux équipements. Nous avons donc fait le choix de travaux de réhabilitation qui sont plus importants que ceux prévus initialement, avec notamment deux extensions, l'une à l'avant, sur la place Rosa Parks et l'autre, à l'arrière, sur le parvis, qui donne sur l'école Bergson.

Nous n'avons pas le diaporama et c'est dommage, parce que nous avons des plans sur lesquels je voulais m'arrêter un peu. Ce n'est pas grave. Je vais m'en passer.

Au rez-de-chaussée, nous avons, dès l'entrée de la maison de quartier, des modifications, avec deux espaces qui seront importants : un espace de solidarité et de lien social, dédié notamment à des permanences d'accès aux droits, et le cyberspace, qui sera particulièrement important, notamment pour lutter contre la fracture numérique. Ces deux lieux encadrent l'entrée de la nouvelle maison de quartier pour qu'elle soit vraiment marquée par la solidarité et la proximité.

L'extension la plus importante du bâtiment se trouve de l'autre côté, avec une extension de la ludothèque, une extension de la bibliothèque et de la salle de quartier, des espaces de proximité qui sont très importants pour les habitants du quartier et notamment, pour les familles. Vous trouverez également au rez-de-chaussée la salle de diffusion, qui sera confortée, et l'espace 11-15 de l'ACCOORD.

Au premier étage, il y a des salles de réunion, d'ateliers, mais c'est plutôt du côté de la salle d'activités douces que je voulais vous amener, puisque nous avons, avec la restructuration importante, la possibilité de construire une salle de danse, qui est un équipement particulièrement apprécié des habitants et des habitantes dans les maisons de quartier qui en sont dotées. Au premier étage, on trouvera également une terrasse végétalisée et une terrasse aménagée qui pourra profiter aux habitantes et aux habitants.

Au deuxième étage, on trouve deux espaces : le centre socioculturel de l'ACCOORD, avec salle de réunion, salle d'activités et espace 16-25, ainsi qu'un espace associations. À cet étage, nous avons porté une attention particulière aux lieux de convivialité, puisqu'ils sont dédiés aux acteurs associatifs, avec une cuisine et un espace de détente partagés. Ils ont pour objectif de favoriser l'interconnaissance entre les associations et l'émergence de projets partagés.

Nous aurons une attention particulière qui sera apportée à la façade, puisque de nombreuses habitantes et habitants ont demandé à ce que nous travaillions sur la lisibilité de l'équipement, c'est-à-dire, concrètement, que lorsque l'on passe devant, on sache ce que l'on peut y trouver.

L'équipement sera également raccordé à la centrale photovoltaïque Le soleil brille à Malakoff, porté par Nantes Métropole Habitat et la Ville de Nantes.

Enfin, un élément moins souvent évoqué, mais extrêmement important, que j'aurais voulu vous montrer, mais cela n'apparaît pas, ce sont les images d'ambiance du lieu, puisqu'une attention très importante a été portée aux couleurs douces et aux matériaux naturels, pour créer vraiment un lieu apaisé, convivial et chaleureux.

S'agissant du calendrier prévisionnel, qui est certainement l'un des éléments les plus attendus, les travaux commenceront en octobre 2021 et la mise en service de la maison de quartier est prévue pour septembre 2023. À partir d'octobre 2021, ceux qui ont encore un peu d'activité là-bas, notamment l'espace 11-15, seront relogés dans un autre lieu en proximité sur Malakoff.

Le coût total prévisionnel de l'opération est évalué à 4 210 000 €. C'est donc un investissement qui est très important pour la collectivité pour offrir aux habitants, aux associations de Malakoff une très belle maison de quartier.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

I – 85

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, tout d’abord, je tiens à remercier Madame Mahaut Bertu pour la présentation, bien qu’il n’y ait pas eu les plans. Je ne vous l’apprends pas, malheureusement, à l’été 2018, un drame frappait le quartier de Malakoff. La maison des Haubans, lieu de vie essentiel du quartier, disparaissait dans un incendie. Cette destruction laisse depuis les habitants du quartier orphelins d’un lieu si important dans leur quotidien. La réhabilitation de la maison des Haubans est essentielle pour Malakoff et ses habitants, mais aussi pour toutes les associations installées dans le quartier depuis près de trois ans. Ces dernières sont dispersées dans plusieurs locaux du quartier. Toutes disent que cette situation complique très fortement leur action et leur engagement. Elle rend plus compliqué le contact avec les habitants et certains peinent à se faire connaître.

La maison réhabilitée est un beau projet, qui associe les citoyennes et les citoyens, les associations du quartier et la Ville pour proposer un lieu adapté aux usages. Il traduit notre volonté de renforcer le « vivre ensemble » et la convivialité. Mais nous regrettons le délai de plus de cinq ans entre l’incendie et la réouverture, prévue en 2023. Dans cette période d’attente, nous avons à poursuivre et à intensifier le travail avec les associations du quartier pour trouver des solutions temporaires répondant davantage à leurs besoins.

Pour terminer et malgré ce délai que nous déplorons, ce projet affirme le droit à la ville pour toutes et tous. Nous revendiquons d’agir en faveur de tous les quartiers nantais et particulièrement, des quartiers de la politique de la ville, en réalisant des investissements forts et attendus sur l’ensemble du territoire pour améliorer la vie de chacun et de chacune. C’est là la condition pour parvenir à l’égalité réelle entre les habitants et les habitantes de notre cité.

Le groupe Gauche commune, sans surprise, votera donc pour cette délibération. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S’il n’y a pas d’autre demande d’intervention sur cette délibération, je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération suivante.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Politique « jeunesse » – Associations adolescence et jeunesse – Première répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je me permets, avant d’entamer ma délibération, de saluer et d’apporter tout notre soutien aux acteurs de la jeunesse et aux jeunes, qui vivent une situation très compliquée, comme vous le savez, pendant cette période et cette crise sanitaire. Les associations vivent en effet une situation plus que précaire et afin de ne pas fragiliser davantage la trésorerie de ces associations, il est d’ores et déjà proposé à ce Conseil municipal des subventions de fonctionnement qui sont inscrites habituellement lors du vote du budget. Elles seront imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous fonction 338.11, pour un montant total de 830 177 €, selon la répartition suivante : 12 000 € pour les associations du programme « adolescence », 759 777 € pour les associations du programme « jeunesse » et 58 400 € pour les projets relevant du dispositif « contrat de ville ».

Le contrat de ville de la métropole nantaise est construit autour de quatre piliers que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique, l’emploi et la formation et enfin, la participation citoyenne.

La jeunesse constitue une des priorités transversales et est à ce titre intégrée à chacun des piliers du contrat de ville.

I – 86

Cette année, les priorités d'action ont été adaptées pour faire face à la crise qui est venue exacerber les inégalités et le décrochage des quartiers prioritaires.

À ce titre, il est proposé de soutenir 16 projets permettant de susciter et de conforter des actions qui font sens sur les quartiers, pour un montant total de 58 400 €.

De plus, la politique publique « adolescence et jeunesse » est conçue dans un partenariat avec les associations, en s'appuyant sur leur diversité, leur savoir-faire et leurs compétences. Ainsi, il vous est proposé d'approuver les termes des conventions triennales pour les associations suivantes :

- l'Atelier des initiatives, qui conduit un projet pour promouvoir la participation de tous à la vie de la cité. L'association vise à développer l'émancipation, l'autonomie et à structurer la citoyenneté des jeunes jusqu'à 32 ans. Ce projet est conduit au moyen d'une subvention de 50 000 € et la présente convention est prévue pour trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- l'association Résilience, qui œuvre depuis plusieurs années sur le quartier des Dervallières avec pour ambition d'aller à la rencontre de jeunes dit « hors radars », en rupture avec les structures de l'accompagnement tant dans les formes d'intervention que dans les modalités d'accueil en complémentarité avec les structures « jeunesse », très investies sur le quartier. Ce projet est conduit au moyen d'une subvention de 35 000 € et la présente convention est prévue pour trois ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Je me permets de prendre la parole à la suite de la présentation de la délibération de Pauline Langlois, parce qu'elle concerne également celle de notre collègue Valérie Coussinet, qui va venir ensuite. Elle concerne effectivement cette crise sanitaire et les impacts qu'elle peut avoir sur notre jeunesse et en particulier, sur le monde étudiant. Mais finalement, lorsque l'on parle du monde étudiant, je pense qu'il est important aussi d'y inclure l'ensemble de la jeunesse, notamment au regard des conséquences profondes que cela implique, tant d'un point de vue éducatif et pédagogique que d'un point de vue surtout social. En même temps, je voudrais insister sur le fait que l'on considère que ces impacts réels sont encore difficiles à estimer sur le long terme. Nous savons, et les acteurs associatifs et de terrain nous le disent, que la situation au jour le jour est compliquée et parfois même, dramatique. Il y a vraiment urgence.

Il y a urgence à la fois sur le plan purement psychologique, avec des répercussions importantes, qui sont liées, pour les étudiants et les apprentis, au décrochage et à l'isolement, sur le plan de la santé morale de certains de ces jeunes et en particulier, des étudiants, et notamment celles et ceux qui sont loin de leur famille et qui se sentent particulièrement seuls. Pour renforcer cet accompagnement individuel et personnel des étudiants, nous avons d'ailleurs, au CCAS, accordé un soutien financier de 40 000 € supplémentaires pour lutter contre le décrochage et renforcer le service social à destination de l'ensemble de ces étudiants nantais.

Il y a également une urgence liée au renforcement des inégalités en matière d'accès au numérique, en termes d'équipement ou de connexion Internet, avec ce que cela implique comme conséquences en termes de suivi des cours et de continuité du parcours universitaire. L'occasion m'est donnée ici de remercier les équipes de l'université, qui se sont mobilisées, avec la mise en place d'un « pass » numérique, comme nous le faisons nous-mêmes actuellement dans nos quartiers populaires.

Et bien sûr, il y a une urgence alimentaire, que nous retrouvons sur l'ensemble de notre territoire, avec l'impressionnant et révoltante augmentation du nombre d'étudiants en situation de précarité alimentaire, qui se nourrissent de plus en plus mal ou très peu, en raison des difficultés financières importantes qu'ils peuvent rencontrer du fait de cette crise et de la diminution drastique des offres d'emplois qui leur permettraient de trouver un revenu pour

I – 87

acheter, pour manger, pour payer leur loyer. L'occasion m'est également donnée ici de saluer le travail remarquable qui est effectué par la SurpreNantes Épicerie. Valérie nous en parlera sans doute tout à l'heure. Chaque lundi, cette SurpreNantes Épicerie intervient au pôle étudiant, en partenariat avec les associations d'aide alimentaire que sont les Restos du cœur et la Banque alimentaire, notamment. Nous soutenons bien sûr leur action et pour aller beaucoup plus loin, en lien avec le Secours populaire et les Restos du cœur, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un nouveau point de distribution alimentaire destiné aux étudiants, à proximité du campus. Nous travaillons également à la mise en place d'aides pour les moins de 25 ans au CCAS pour l'ensemble des jeunes en situation de précarité très lourde.

Voilà. Je voulais insister sur cette question-là. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Je voulais simplement dire que je soutiens toutes les mesures citées par Abbassia et qu'elle met en place. Nous travaillons tous conjointement, avec Valérie Coussinet et avec Abbassia, et je pense aussi à Marlène Collineau, pour la santé mentale, sur ces sujets-là. Nous faisons du mieux que nous pouvons au niveau de notre collectivité. Et je pense que je vais profiter de la présence de notre député, Valérie Oppelt, et de notre secrétaire d'État, Sarah El Haïry, pour les inviter à revoir leur position sur le RSA des moins de 25 ans. Je fais passer le message.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je donne la parole à Valérie Coussinet pour la délibération 22.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Politique « jeunesse » – Associations vie étudiante – Première répartition de subventions – Approbation

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Mes chers collègues, bien évidemment, je souscris entièrement à ce que viennent de dire mes deux collègues. Il est évident que la crise que nous traversons impacte les étudiants. Cela a des effets immédiats, mais cela en aura même sur leur futur. Nous mettons en place des solutions, avec les services. Nous essayons d'accompagner du mieux possible sur le terrain et de répondre aux sollicitations des associations étudiantes. Je ne peux pas revenir sur les diverses mesures qui ont déjà été annoncées, notamment le soutien au « pass » numérique que l'université a mis en place, mais encore le soutien à l'aide alimentaire via la SurpreNantes Épicerie, comme le soulignait Abbassia Hakem tout à l'heure.

En l'occurrence, dans cette délibération, il vous est proposé une première répartition de subventions pour l'année 2021, pour un montant total de 32 200 €. Cette participation financière est destinée aux associations suivantes :

- l'AFEV, à hauteur de 15 000 €, pour son action au sein des dispositifs initiés par la Ville : démarches territoriales, forums de quartier, événements jeunesse, rentrée étudiante ou bien dialogue citoyen, mais également pour la mobilisation des étudiants et jeunes Nantais à travers l'engagement bénévole dans les actions citoyennes et le développement des collocations solidaires que sont les KAPS ;
- l'association DIPP, Des idées plein la prod', à hauteur de 14 000 €, afin de soutenir l'activité de l'association, qui produit du contenu audiovisuel par et pour les jeunes et étudiants, qui développe les compétences audiovisuelles, journalistiques et multimédias des jeunes et qui réalise des actions de médiation et d'animation du territoire ;
- l'association ESN autour du monde, à hauteur de 3 200 €, afin de la soutenir dans ses actions d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers, notamment la lutte contre

I – 88

l'isolement des étudiants internationaux et la création de liens entre les Nantais et les étudiants internationaux par le biais des différentes actions.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je voudrais simplement porter à la connaissance de notre assemblée que suite à un échange que nous avons eu dans la suite du travail réalisé par Madame Coussinet et Madame Langlois, nous avons reçu un certain nombre de représentants de la vie étudiante, reçu par visioconférence, conditions sanitaires obligent. Je ne vais pas revenir sur tous les sujets de fond qui ont été évoqués, mais l'on voit clairement que la question de l'isolement, la question de la détresse psychologique, avec parfois des situations absolument dramatiques, la question de la précarité alimentaire, de la précarité en termes d'hygiène, la question de la fracture numérique et les questions de décrochage ont vraiment été au cœur de ces discussions collectives. À la suite de cet échange, j'ai saisi par courrier la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Je crois vraiment que c'est un sujet sur lequel, aujourd'hui, nous devons avancer collectivement.

Les réponses ne sont pas encore à la hauteur des enjeux, avec des questions très concrètes, ce que je qualifierai « de la théorie à la pratique ». En théorie, je crois que c'est une bonne chose d'avoir dit à un certain nombre de jeunes qu'ils pouvaient revenir une journée par semaine sur le campus. Dans la pratique, les étudiants nous disent : « j'ai rendu mon appartement, je n'ai pas les moyens de garder un appartement pour quatre jours par mois effectifs à l'université », pour ne prendre que ce sujet très précis, très concret. Je tiens à la disposition des uns et des autres ce courrier de relais sur des situations de détresses qui sont exprimées par les étudiants, aujourd'hui, à Nantes comme ailleurs, et qui sont exprimées de manière extrêmement forte. Je crois que collectivement, nous devons vraiment l'entendre et prendre la mesure de la situation.

Je vous propose, chers collègues, comme évoqué, puisque j'ai indiqué que nous ferions un vote groupé pour les délibérations 20 à 25, de passer à la délibération 23, avec Ali Rebouh.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Sports – Première répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Avant de vous présenter la délibération, une pensée pour la situation du mouvement sportif, extrêmement touché par la crise sanitaire, avec à la fois beaucoup d'inquiétudes, d'incertitudes et un manque de perspective.

Cette première délibération de l'année concerne différentes subventions : des subventions pour des manifestations, pour l'association We Ball 44 et le Nantes Rollers, des subventions de fonctionnement pour l'association Escapades branchées et la Sécurité nautique, mais aussi des subventions qui sont liées à la fonction sociale du sport. On voit bien que le sport joue un rôle majeur en termes d'éducation, en termes de citoyenneté, dans les quartiers politique de la ville. Il y a donc des subventions qui sont liées à ce que l'on appelle des « contrats de Ville », des subventions qui sont des aides à l'emploi d'adultes relais, pour cinq associations (le Sporting, le Nantes Clos Toreau rugby à XIII, le Nantes Doulon Futsal, le RACC ou le Bellevue Athlétique Forme), mais aussi, comme c'est le cas tous les ans en début d'année, la subvention commune, calculée sur des critères par l'Office municipal du sport, que je salue pour son partenariat extrêmement précieux, surtout en cette période, la subvention commune qui concerne plus de 400 clubs.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant de plus de 1 M€.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

I – 89

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je profite de cette délibération pour parler du FCN. Mais vous me permettrez également de me mettre dans la roue, Monsieur Chateau, et de féliciter les skippers du Vendée Globe, puisque nous parlons sport, avec une mention spéciale à mes deux favoris, le roi Jean Le Cam, et puis Clarisse Crémer, qui signe un fabuleux record.

Pour en revenir au foot, si j'interviens, c'est parce que nous entendons beaucoup de choses, dans la presse, en provenance des différentes parties, et comme beaucoup de Nantais, nous aimerions avoir des nouvelles fraîches et précises sur deux sujets. Le premier est celui du stade de la Beaujoire. La convention d'occupation s'arrête en juin, ce qui aura pour effet le lancement d'un nouvel appel d'offres, provisoire, certes, mais le lancement d'un appel d'offres tout de même. On sait que c'est tout de même un peu comme les appels d'offres en matière de transport pour la TAN, c'est-à-dire que nous devons lancer un appel d'offres, mais que nous connaissons le gagnant, ce qui paraît normal. L'appel d'offres pour la convention d'occupation a d'ailleurs été lancé le 30 janvier et la date limite de réponse est le 26 février, ce qui fait à peu près 27 jours pour répondre à un dossier d'une certaine ampleur, ce qui nous laisse confiance sur les chances du FCN de remporter la mise. La question est donc de savoir où en est votre négociation et si vous pouvez, en tant que partie, nous préciser la situation du moment, les Nantais n'ayant accès, pour l'instant, qu'aux bruits de presse. Nous savons malheureusement qu'après l'arrêt du double stade et après le YelloPark, qui n'a pas eu lieu, les relations avec le club sont compliquées, plutôt tendues. Pouvez-vous nous rassurer sur la qualité des échanges que vous avez avec le président Kita pour mener les négociations dans de bonnes conditions ? Je crois que Monsieur Rebouh a d'ailleurs rencontré Monsieur Kita récemment. Peut-être pourrez-vous nous renseigner sur l'avancement de ces négociations.

Le deuxième sujet, et c'est peut-être le sujet le plus important : quid du centre de formation ? Nous avons moins de terrains que les autres clubs de taille équivalente. Nous savons que c'est un sujet important pour les centres de formation. Les centres de formation forment de jeunes joueurs. Pouvoir en former beaucoup dans de meilleures conditions, c'est aussi assurer un actif pour l'avenir du club. Le sujet de l'agrandissement est donc un sujet extrêmement important. Nous avons entendu différentes choses dans la presse ou de la part des différentes parties qui se sont exprimées. Il y a eu les extensions de la Jonelière. Nous avons aussi entendu des propositions du côté d'Orvault et je crois avoir entendu qu'un tapis rouge était déroulé par la communauté de communes d'Ancenis. Ce sont des annonces.

Pouvez-vous nous dire à nouveau quelle est la situation du moment, où nous en sommes, si nous pouvons dire quelque chose aux Nantais, aujourd'hui ? J'en profite pour vous dire comme beaucoup de Nantais, nous espérons que la solution sera nantaise, au pire, métropolitaine, et que si Nantes doit se rapprocher d'Angers, j'espère que ce sera un peu plus dans le haut du classement de la ligue 1 que géographiquement.

Merci, Madame le Maire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Habituellement, c'est votre collègue Monsieur Bainvel qui me pose la question sur le FC Nantes. D'ailleurs, j'avais prévu... Vous voyez ce petit fanion que m'a offert le club, il y a quelques années. Je vais bien évidemment vous répondre avec plaisir. Vous savez aussi, Monsieur Richard, que nous avons monté deux groupes politiques, un groupe politique à l'échelle de la Métropole, où vos collègues de la minorité sont présents, un groupe de suivi à la Ville, où nous avons fait la transparence la plus complète sur ce dossier. Pour autant, je me ferai un plaisir de vous répondre, parce que c'est toujours un plaisir de pouvoir aborder le sujet du FC Nantes, qui passionne toujours autant de monde dans cette assemblée.

I – 90

Sur le premier sujet, qui concerne le stade de la Beaujoire, en effet, tout le monde le sait, la convention d'occupation du stade arrive à échéance le 30 juin 2021. D'après la loi et d'après la réglementation, on nous oblige aujourd'hui à avoir ce que l'on appelle une mise en concurrence, une procédure de mise en concurrence. C'est la loi. Nous nous y soumettons. Le choix qui a été fait est bien entendu de respecter la loi. Nous avons aussi fait le choix, et nous l'avons expliqué à vos collègues et à l'ensemble des groupes politiques, de partir sur une convention courte, de deux ans, pour pouvoir travailler sereinement, en ayant concerté tous les ensembles, toutes les composantes, d'abord politiques, de la majorité, mais aussi toutes les composantes autour du club et bien évidemment, le club, pour repartir sur un autre type de contrat, beaucoup plus long, qui peut être une convention, qui peut être une concession, il y a différents modèles possibles, pour une durée bien évidemment plus longue. C'est la première des choses, et nous espérons bien évidemment que le FC Nantes va pouvoir candidater. Le stade a pour vocation d'accueillir un club professionnel de foot. Nous imaginons bien que ce n'est pas le stade rennais ou encore, moins, le SCO d'Angers qui va pouvoir candidater sur cet appel. Nous ne sommes pas dans les négociations pour l'instant parce que nous devons attendre que le club ait déposé sa candidature. À partir du 26 juin, nous pourrons rediscuter avec le club sur les conditions d'attribution, parce qu'il y a la question du loyer qui va être évoquée avec le club. Tout le monde s'accorde à dire que la Chambre régionale des comptes nous avait un peu épinglés sur la tarification du montant. Nous allons donc retravailler sur ce point avec le club : c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet, qui concerne le centre de formation, j'avais eu l'occasion aussi de l'évoquer avec notre collègue Julien Bainvel. En effet, je pense que ce n'est pas un caprice du président Waldemar Kita. Le centre de formation, créé en 1978, ne répond plus aujourd'hui aux exigences de la Fédération française de football, tant sur le centre de formation que sur l'évolution des effectifs. On voit bien que depuis un certain nombre d'années, la montée en charge de l'école de football, mais aussi de la section féminine, oblige le club à essayer de trouver des solutions. Pour information, l'équipe de première féminine s'entraîne actuellement sur les installations de La Chapelle-sur-Erdre parce que le site actuel de la Jonelière est extrêmement contraint. Ensuite, pour couronner les difficultés, nous savons que nous sommes sur un site extrêmement protégé, je cite José Arribas, qui nous empêche hélas de faire ce que nous voulons sur ce site. Notre idée a été malgré tout de pousser l'étude le plus loin possible pour voir sur combien de terrains nous pouvions aller au maximum. Actuellement, nous avons six terrains et demi. Il faut savoir que six terrains et demi, c'est la fourchette très basse. Il n'y a que deux clubs en ligue 1 qui ont moins de six terrains et demi. La moyenne est de dix terrains.

La première option est donc de travailler sur le site de la Jonelière, même si nous savons que les contraintes sont extrêmement fortes sur ce site. La deuxième option, et c'est notre attachement, Monsieur Richard, et je pense que l'ensemble de cette assemblée y est favorable, c'est que le club reste à Nantes ou au pire, dans la métropole. Nous étudions donc en effet, avec le club, d'autres sites qui pourraient éventuellement accueillir le FC Nantes et entre autres, le site d'Orvault, qui a été évoqué, comme vous le dites, par la presse. Le troisième site qui est aussi évoqué par le président, Waldemar Kita, est le site d'Ancenis.

Aujourd'hui, aucune décision n'a été prise de sa part, mais il faut savoir que malgré tout, quelle que soit notre volonté, quelles que soient les propositions que nous pourrions lui faire, et nous ferons tout pour lui montrer notre attachement, nous mettrons notre détermination pour qu'il puisse rester au minima sur la métropole, la décision finale sera la sienne, bien évidemment.

Troisièmement, je tenais à vous rassurer sur les relations avec Monsieur Kita. Les relations sont d'abord extrêmement respectueuses. Elles concernent l'extension d'un stade, le propriétaire d'un club, qui est même la collectivité Nantes Métropole, et donc bien évidemment, nous sommes dans un cadre d'échanges que nous essayons d'avoir de la façon la plus dépassionnée possible et dans l'intérêt à la fois de l'institution du FC Nantes, de la Métropole et des Nantais.

I – 91

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, comme je l'ai fait d'ailleurs en comité de pilotage et en comité de suivi. Et si Monsieur Bainvel vous avait fait un retour, il vous aurait dit que nous sommes extrêmement transparents : nous avons tout mis sur la table et tout ce qui est dans la presse, aujourd'hui, a fait l'objet d'échanges. Je tiens tout de même à les remercier, parce que c'était une des conditions préalables que j'avais évoquées – j'avais dit : « transparence veut dire aussi confiance ». Je les remercie d'avoir joué le jeu de la confiance sur des sujets extrêmement sensibles. Je pense que si nous avançons ainsi, nous pourrions bien travailler ensemble. Je me réjouis en tous les cas qu'ils aient joué le jeu avec nous.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur Richard. Je vois Monsieur Bainvel qui, comme par miracle, réapparaît à l'écran.

Mme la MAIRE – Merci pour l'ensemble de ces éléments de précision. Je vous propose, mes chers collègues, de passer à la délibération 24, avec Abbassia Hakem.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme HAKEM, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Convention de partenariat du projet 5Ponts et convention de reversement de la subvention européenne conclue entre le CCAS et la Ville de Nantes – Avenants – Approbation

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Il est difficile de passer après Ali, avec la présentation du FC Nantes et de sa délibération sur le sport. Mais pour autant, je vous présente un projet également très important, dans le cadre de nos politiques de solidarité. Il s'agit certes d'une délibération très technique, puisque ce sont les avenants à des conventions de partenariat et à des conventions de reversement de la subvention européenne, mais c'est aussi pour moi très révélateur et assez symbolique, puisque c'est vraiment le passage de ce que l'on pouvait appeler jusqu'à présent le projet 5Ponts et qui devient aujourd'hui les 5Ponts.

Je rappelle que ce projet 5Ponts vise à la construction d'un village solidaire qui propose, d'une part, une structure d'accueil à guichet unique pour les personnes sans abri et d'autre part, un panel de services et d'activités ouvertes à tous. Vous avez la présentation du projet à l'écran : un restaurant solidaire, des logements, une boutique solidaire, une ferme urbaine et d'autres services.

Ces 5Ponts sont situés sur l'Île de Nantes. Le village prendra vie au deuxième trimestre 2021, même si depuis quelques semaines, les premiers propriétaires et locataires intègrent leur logement. Cela commence à prendre vie. Je rappelle, pour nos nouveaux collègues, que c'est un projet qui a été sélectionné en 2016 dans le cadre de l'initiative « *Urban Innovative Action* » par la Commission européenne et qu'il a bénéficié d'un soutien via l'obtention d'une subvention d'un peu moins de 5 M€. C'est dans ce cadre que la Ville de Nantes est devenue l'autorité urbaine principale en charge de la coordination de ce partenariat, qui réunissait initialement six partenaires : la Ville de Nantes, Nantes Métropole, les associations Les Eaux vives et Emmaüs 44, CDC Habitat et la SAMOA. À cette occasion, une convention de partenariat, approuvée lors d'un Conseil municipal le 31 mars 2017, a précisé les obligations et les responsabilités des partenaires avant, pendant et après la réalisation du projet. Cette convention de partenariat pour la mise en œuvre de ce projet a fait l'objet d'un premier avenant en avril 2018.

De plus, à côté de cette convention de partenariat, une convention spécifique a été conclue entre la Ville de Nantes et le CCAS de la Ville de Nantes, qui était l'entité en charge de la mise en œuvre des actions sur les plans financier et opérationnel. Cette convention spécifique a précisé les conditions de reversement de la subvention européenne qui a été reçue par la Ville de Nantes au profit du CCAS de la Ville. Cette convention de reversement pour la mise en œuvre du projet a fait l'objet d'un premier avenant en avril 2018.

I – 92

La crise sanitaire, là encore, a eu des impacts, puisque du retard a été pris et qu'il a été nécessaire de prévoir des ajustements, qui ont été approuvés par la Commission européenne, pour pouvoir procéder au suivi de la réalisation du projet. Ces modifications qui ont été apportées à la convention de partenariat ont porté sur l'actualisation du dossier de candidature, sur l'allongement de six mois de la période d'éligibilité des dépenses prévues sur le projet, à savoir jusqu'au 31 janvier 2021, donc très récemment, sur l'intégration de deux nouveaux partenaires à cette convention, que je salue, bien évidemment, les associations Quai des marchandises et Les Cuisineries. Ces deux associations vont proposer, dans l'espace de la boutique solidaire, un marché de produits ultra frais bio et locaux, et les invendus d'une journée seront transformés pour être vendus dans un espace de restauration à proximité du village. Cela a également été l'occasion de la mise à jour des montants et des modalités de reversement. Je n'y reviendrai pas : vous avez le montant dans l'annexe.

Ces modifications apportées à la convention de reversement entre la Ville de Nantes et le CCAS ont été les suivantes : la Ville de Nantes opère un transfert à l'association Les Eaux vives afin de financer l'étude du modèle économique du restaurant solidaire, et les dates de versement sont mises à jour au regard de l'extension de la période accordée.

Voilà pour cette délibération. Cette délibération est pour nous l'occasion d'illustrer l'engagement de longue date que nous avons, dans cette ville de Nantes, dans le domaine de la solidarité, hier, bien sûr, mais encore plus aujourd'hui, pour montrer notre volonté politique très forte et affirmée de prise en compte des personnes les plus en difficulté, sans abri, et les plus vulnérables. Et je voudrais terminer en remerciant l'ensemble des agents du CCAS qui ont travaillé pendant ces six années sur ce projet très novateur, mais également, l'ensemble des associations partenaires et les différentes instances qui nous ont accompagnés pendant ces six années pour faire en sorte que ce projet voie le jour d'ici au mois d'avril 2021. C'est un beau projet, que je vous invite évidemment à aller visiter dès son ouverture.

Voilà, Madame le Maire, cette délibération présentée.

Mme la MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, l'ouverture prochaine du village durable dit des 5Ponts vient répondre à plusieurs enjeux que connaissent toutes les grandes villes de notre pays, à savoir celui de la réponse aux personnes sans abri, de leur inclusion dans la ville et de la mixité sociale et d'usage. La persistance des inégalités, d'autant plus scandaleuse qu'elle a lieu dans une métropole très attractive, est donc une réalité que nous devons continuer à affronter. Depuis désormais plusieurs années, la gauche, à Nantes, a fait le choix de ne pas cacher les plus démunis, mais au contraire, de faire porter son action sociale au cœur de la ville, comme par exemple avec l'espace Agnès Varda. Ce choix, nous l'assumons, à rebours d'une politique de gentrification qui vise à écarter certains de nos concitoyens du droit à la ville. Nous devons y rester attentifs.

De la mise à l'abri des publics précaires jusqu'à l'accompagnement à la fois aux droits et à la santé, au travail et au logement, les 5Ponts participent d'une prise en charge globale de la personne. Ce ne sont pas simplement les individus, mais la société tout entière qui se retrouvent transformés par ce projet. La volonté de placer les 5Ponts à proximité du futur quartier de la santé est emblématique de la dimension inclusive de cette démarche associative. Dans cette zone en pleine transformation, une place doit en effet être réservée aux espaces de solidarité, en lien avec des infrastructures déjà existantes. On favorise ainsi les échanges au sein de cette zone et l'accès de toutes et tous aux services publics.

Ce projet global fait le choix de varier les types de logements afin de préserver cette mixité sociale tout en répondant aux besoins de construction de logements sociaux. Permettez-moi d'ajouter que la construction d'une ferme urbaine, d'une boutique solidaire et de bureaux

I – 93

démontrera qu'une politique de solidarité conséquente ne s'oppose ni à l'activité économique ni à la place de la nature en ville.

Ce village des 5Ponts vient enfin concrétiser une coopération entre les associations Emmaüs et Les Eaux vives, auxquelles se sont ajoutés le Quai des marchandises et Les Cuisineries, accompagnés par la collectivité. Ce type de partenariat, lorsqu'il est réalisé en bonne intelligence et en toute confiance, souligne la force de l'engagement des Nantaises et des Nantais en faveur d'une société plus fraternelle, solidaire et juste. Bien loin de s'opposer, les actions publiques et associatives peuvent ainsi se montrer complémentaires pour la réalisation des démarches projet. En ce sens, les élus du groupe Gauche commune soutiendront cette délibération, qui réaffirme le partenariat du projet des 5Ponts et le reversement de la subvention européenne en conséquence.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Virginie Ferreira.

Mme FERREIRA, Conseillère municipale – Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi, au-delà du contenu même de cette délibération, de revenir un instant sur le projet 5Ponts en lui-même, qui ouvrira ses portes cette année. Un projet attendu et qui, en raison du contexte sanitaire et de ses conséquences sociales et de l'augmentation des risques de précarité, notamment, prend aujourd'hui encore plus de sens et d'ampleur. Un projet exemplaire, qui montre l'attachement de notre Ville aux politiques de solidarité, à la lutte contre les inégalités sociales. Un projet qui montre bien l'attention particulière portée aux plus précaires et à l'évolution de leurs besoins, aux côtés de nos partenaires associatifs, notamment Les Eaux vives et Emmaüs, pour ce qui concerne ce projet. Un projet social et urbain, installé au cœur de l'Île de Nantes, au cœur même de la métropole, qui, comme son voisin, l'équipement social Pierre Landais, apportera des réponses concrètes aux personnes en grande précarité, permettant un accompagnement social solide tout en étant attentif à leur santé et à leur bien-être. Un projet, et j'en terminerai là, unique en son genre et sans équivalent en France, permettant la continuité des services et limitant les ruptures de parcours pour les personnes démunies, un lieu mixte ouvert sur le quartier et ses habitants et coconstruit avec ses futurs usagers, les professionnels et les partenaires.

Un projet exemplaire, donc, un projet utile, que nous sommes fiers d'avoir accompagné, un projet qui donne du sens à notre engagement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose de passer une dernière délibération avant de procéder au vote groupé, comme indiqué.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

Mme BASSANI, Adjointe – Chers collègues, je vous présente deux initiatives soutenues par le Bureau des projets et financées par le fonds de soutien à l'initiative citoyenne.

Vous le savez, les onze bureaux des projets existent depuis mars 2016 pour encourager et accompagner l'engagement et l'implication des citoyens dans la vie locale. Dans chaque quartier, un comité d'animation est composé de citoyennes et de citoyens volontaires, de l'adjoint ou de l'adjointe du quartier, de l'adjointe en charge du bureau des projets et bien sûr, d'un agent de proximité. Les projets inférieurs à 1 000 € sont financés en régie et au-delà, il s'agit de subventions, dans une limite de 5 000 €.

I – 94

Les subventions proposées aujourd'hui soutiennent deux projets accompagnés en novembre et en décembre 2020.

Le premier est un projet de serre pédagogique au jardin d'Edgar. Il est proposé par l'association Les Jardiniers de la rue, à Dervallières Zola, pour un montant de 1 200 €. Il s'agit d'acquérir une serre horticole de 5 m² pour le Jardin d'Edgar, où l'association propose des activités autour du jardinage depuis 2018. Cet équipement permettra de pérenniser les productions de plants et contribuera au fleurissement des pieds d'immeubles. L'accès à la serre pour les scolaires et les associations riveraines pourra donner lieu à des activités de formation et de sensibilisation sur les enjeux écologiques.

Le second projet s'appelle « Joffre, mon amour n° 2 ». Il est proposé par l'association CLASHH, à Malakoff Saint-Donatien, pour un montant de 5 000 €. De nombreux acteurs du quartier avaient proposé l'organisation, en juin 2020, d'une journée conviviale et culturelle rue Joffre. Mais en raison de la crise, cet événement a été repoussé en juillet 2021. Cette deuxième hésitation vise à consolider le lien social et à promouvoir la rue Joffre autour de la restauration, de la culture et de l'écologie.

Enfin, à titre d'information, voici quatre initiatives soutenues par les bureaux des projets à partir de la régie d'avance.

Le premier est un livret d'activité intitulé « Voyage au musée d'Histoire naturelle de la Bottière », à Doulon Bottière, pour 950 €. À l'approche des vacances de Noël, l'association Two Points a réalisé un livret d'activités pour les enfants de 5 à 10 ans. Ce livre a été distribué gratuitement dans différents lieux et établissements municipaux, en 2 000 exemplaires.

Le deuxième projet est l'« Habillage des arbres », à Doulon Bottière, pour 500 €. À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association Couture Plaisir a proposé de décorer plus de 50 arbres autour de la maison de quartier de la Bottière en les habillant de tissus en coton aux couleurs vives. Ce projet, à la fois esthétique et poétique, a rencontré un vif succès auprès des habitants.

Troisième projet : « Le 31 solidaire 2020 », à Dervallières Zola, pour 1 000 €. Un collectif d'habitants a proposé à des personnes isolées et dans la précarité de bénéficier d'un vrai réveillon à l'occasion du 31 décembre 2020. En raison de la crise, les bénéficiaires ont pu récupérer leur panier-repas en profitant de petites animations.

Le quatrième projet s'appelle « À bas la Hess ». Pour ceux qui ne le savent pas, la « hess » veut dire la poisse, la galère. Pour ma part, je l'ignorais. Cela se passe à Nantes Sud. Le montant est de 500 €. Durant les fêtes de fin d'années, un collectif d'habitants a souhaité venir en aide à des familles en difficulté. En partenariat avec l'ACCOORD, les bénéficiaires ont reçu des paniers composés de denrées alimentaires et de livres.

Pour conclure, si je tiens à présenter ces petits projets financés en régie, c'est parce qu'en réalité, ils sont grands dans leur inventivité, leur générosité et leur exemplarité civique. L'immense majorité des projets sont faits à titre bénévole par des personnes qui ne sont pas forcément favorisées socialement. Je tiens à le préciser. Je l'ai constaté encore hier soir, lors du comité d'animation du bureau de Doulon – Bottière, avec mon collègue Simon Citeau, l'adjoint de quartier.

Chers collègues, je vous propose donc d'approuver le versement des subventions en faveur des deux premiers projets que je vous ai présentés pour un montant de 6 200 €. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, s'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vais donc vous inviter à voter sur les délibérations 20 à 25.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Je vais passer maintenant la parole Mahaut Bertu pour la délibération 26, et je vous propose un vote groupé sur les délibérations 26 à 30.

I – 95

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Citad'elles – Convention de partenariat – Avenant – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Les violences faites aux femmes et à leurs enfants sont un phénomène de société et un fléau social qui nécessitent une réponse collective et une approche globale et pluridisciplinaire. C'est dans cet objectif que la Ville de Nantes, avec le Département de la Loire-Atlantique, le CHU et l'ARS, nous avons inauguré Citad'elles, il y a un peu plus d'un an.

Aujourd'hui, afin de soutenir les femmes dans leur parcours de sortie des violences et de reconstruction, Citad'elles s'appuie sur une équipe de professionnels et d'opérateurs à la fois institutionnels et associatifs du territoire qui y assurent des permanences.

Après cette première année d'expérience, d'expérimentation, pouvons-nous dire, Citad'elles doit prioritairement consolider et développer son activité pour les femmes et leurs enfants par de nouveaux partenariats. Parce que plus de la moitié des femmes accueillies sont mères de famille et parce que les violences ont souvent de graves répercussions sur les enfants accueillis, soutenir le lien mère-enfant, particulièrement face aux traumatismes des enfants en bas âge, est aujourd'hui vraiment une nécessité pour Citad'elles.

En octobre dernier, nous avons voté une première délibération qui acte le travail partenarial que nous souhaitons lancer avec l'association Les Pâtes au beurre, et dans la continuité de ce partenariat, nous vous proposons aujourd'hui de développer progressivement une offre nouvelle et de continuer à tisser ce réseau opérationnel dans l'intérêt des femmes et de leurs enfants.

Les associations Les Pâtes au beurre et L'École des parents, dont nous parlons aujourd'hui, reconnues pour leur expertise et leur expérience, proposent d'assurer des consultations psychologiques, préventives et thérapeutiques à Citad'elles, afin d'accompagner ces mères dans leur relation à leur enfant, pour échanger sur les questionnements et problématiques de parentalité.

Il vous est proposé, dans cette délibération, d'approuver de nouvelles conventions entre la Ville et ces deux associations pour les soutenir dans le cadre de leurs permanences respectives à Citad'elles en 2021, pour un montant de 12 000 € pour l'association Les Pâtes au beurre et de 11 836 € pour L'École des parents.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Nous voterons évidemment cette délibération, mais nous avons une question sur la subvention qui est demandée et attribuée à l'association SOS inceste, alors que la parole ou la matière se libère, et c'est une bonne chose. Nous sommes étonnés de voir que l'association, qui a alors demandé 15 000 €, n'a obtenu en réalité que 4 000 €. Nous aimerions avoir des explications. Je sais que la question a été soulevée en commission, mais la réponse n'a pas été clairement apportée. Je pense et nous pensons qu'à ce moment-là, à juste titre, il faut soutenir les acteurs de lutte contre ces phénomènes intra familiaux qui brisent notre société, qui brisent des vies. L'occasion de cette délibération doit justement être le moment de témoigner notre soutien et le soutien de notre collectivité. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Tout à fait. Il ne s'agit pas de la bonne délibération, puisque l'association SOS inceste n'est pas soutenue ici, mais dans la politique publique « égalité femmes/hommes », dont nous parlerons plus tard. Mais je vous donne tout de même la réponse. Si elle est soutenue à hauteur de 4 000 € sur les 15 000 € qui étaient demandés, c'est parce que c'est notamment dû à un déménagement et à des questions de locaux. Le soutien est

I – 96

donc divisé en deux parties : une partie attribuée par la mission « égalité », à hauteur de 4 000 €, qui est le soutien qu'elle avait jusqu'alors, et une partie complémentaire qui sera attribuée par la vie associative sur la question du soutien au loyer. C'est la raison pour laquelle elle est divisée en deux et que vous ne voyez pas le montant total que nous donnons. Mais il y a bien 4 000 € par la mission « égalité » et 8 000 € par la vie associative, si je ne dis pas de bêtise, ce qui fait 12 000 € sur les 15 000 € demandés. Mais nous avons bien un soutien complémentaire par la vie associative sur la question du loyer. Ce n'est simplement pas tout à fait la bonne délibération.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 27.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Politiques publiques – Égalité et lutte contre les discriminations – Première répartition de subventions – Avenants – Convention – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Vous savez que nos deux marqueurs du mandat sont la transition écologique et l'égalité. L'égalité réelle est au cœur de notre action pour lutter contre les ruptures d'égalité et pour lutter contre toutes formes de discrimination dont peuvent être victimes les Nantaises et les Nantais.

Pour faire de l'égalité une réalité concrète, nous agissons concrètement au sein des services de la Ville, nous agissons concrètement en mettant en place des dispositifs et nous agissons concrètement en soutenant les partenaires du territoire.

À ce titre, nous vous proposons, pour 2021, de soutenir trois associations : Tissé métisse, Nosig et le centre LGBTQI de Nantes et la Licra, pour un montant de 116 500 €, ainsi qu'un montant de 1 500 € à la FAL 44 au titre du contrat de Ville. Ces trois associations sont soutenues dans le cadre de la politique publique de lutte contre les discriminations. Ces associations mènent des projets en matière de prévention, de lutte contre les discriminations notamment homophobes, liées à l'origine, à la religion ou encore à d'autres critères qui sont retenus par la loi.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, je vous propose de passer à la délibération 28.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Politiques publiques – Égalité femmes/hommes – Répartition de subventions – Avenants – Approbation

À Nantes, nous nous engageons pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question de droit fondamental. Elle concerne toute la société.

Pour le mandat 2020-2026, nous avons l'objectif de faire de Nantes la première ville non sexiste d'ici à dix ans. Pour avancer sur cet objectif, nous développons de nombreuses actions et nous continuons de nous appuyer sur le dynamisme des acteurs et actrices qui se mobilisent au quotidien et qui s'engagent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Parmi nos leviers se trouve le soutien au fonctionnement de ces associations et à leurs projets. Nous proposons aujourd'hui un premier volet de subventions de fonctionnement pour un montant de 32 500 € attribuées à sept associations, dont 6 500 € au titre de l'appel à projets

I – 97

« contrat de Ville » pour trois associations. Ces sept associations sont le Planning familial, SOS inceste et violences sexuelles, dont nous venons de parler, Question confiance, le CIDFF, l'union régionale du CIDFF, Femmes océanes et Trust.

Parmi les actions du contrat de Ville, je tenais à mettre un petit coup de projecteur sur l'action qui est proposée par Trust : des projets d'ateliers de reprise de confiance en soi pour des jeunes filles dans le quartier Bottière – Pin sec, qui abordent l'estime de soi, la rigidité éducative, les projets professionnels pour qu'aucun stéréotype de genre n'amène ces jeunes filles à se dénigrer, à se dévaloriser ou à s'autocensurer dans leur choix de vie. Voilà, à mon sens, un bel exemple de ce que nous portons en matière d'égalité réelle.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, nous passons à la délibération 29.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Politique publique « accessibilité universelle » – Répartition de subventions – Approbation.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Par cette délibération, Madame la Maire, chers collègues, il s'agit de procéder à la répartition des subventions au titre de l'accessibilité universelle. 16 associations sont subventionnées pour un montant global de 32 400 €. Ces associations œuvrent bien évidemment en faveur des personnes en situation de handicap. Vous avez, dans la délibération, le détail de ces associations, que je ne préciserai pas. J'en citerai quelques exemples.

Ces actions sont diverses, comme vous pouvez le voir. L'APF, par exemple, agit pour que les personnes en situation de handicap moteur puissent participer pleinement à la vie sociale. L'APHA lutte contre l'isolement des personnes aphasiques et Aramis a pour objectif de rendre la culture accessible à tous. D'autres, comme ASLA, agissent pour éviter l'isolement des sourds handicapés et en faveur de l'accès à la citoyenneté. Laisse faire tes mains dispense des cours de langue des signes française aux étudiants nantais. Je m'arrête là, mais vous voyez la diversité des associations que je vous propose de soutenir. Elles représentent 900 bénévoles et près de 3 500 adhérents, accompagnés dans leur action toujours plus inclusive.

Je vous remercie donc d'approuver le versement de ces subventions.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, nous passons à la délibération 30.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Politiques publiques – Migration – intégration – Répartition de subventions – Avenant – Approbation

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Je vais vous présenter une délibération qui concerne le soutien financier aux associations dans le cadre de la politique publique « migration – intégration » et, en complément de la répartition de ces subventions, un avenant à la convention signée avec l'ASAMLA.

Sur les subventions aux associations, je vous propose de soutenir huit associations pour un montant global de 49 600 €, selon la répartition en annexe. Ces associations œuvrent au titre de l'intégration des personnes étrangères dans le champ de l'accès aux droits, l'accompagnement dans les démarches administratives, la lutte contre les discriminations, la

I – 98

médiation et l'interprétariat. La Ville apporte son soutien à ces associations, qui jouent un rôle important et œuvrent pour l'égalité et l'intégration des personnes étrangères. J'en profite pour réaffirmer que l'intégration commence dès l'accueil des populations. Je pense notamment à mes collègues élus, Yves Pascouau, François Prochasson, Abbassia Hakem et Robin Salecroix et à la mise à l'abri de Daubenton du 2 février dernier ainsi qu'à celle du squat de Talensac, le 21 décembre. Je voudrais aussi saluer le professionnalisme des services, qui ont permis cette mise à l'abri, en lien avec l'État et avec les associations, pour la deuxième.

Je rappelle que la Ville finance à hauteur de 30 % la mise à l'abri de Daubenton pour des personnes qui relèvent entièrement des compétences de l'État. Ces personnes étrangères, migrantes, seront accompagnées sur le chemin de l'intégration. C'est un exemple pour réaffirmer que l'intégration commence dès l'accueil.

En complément de ces subventions pour un montant de 49 600 €, il nous faut signer un avenant à la convention avec l'ASAMLA, Association santé migrants Loire-Atlantique. Dans le cadre du CTER, contrat de territorialisation pour l'accueil et l'intégration des réfugiés – je parle de réfugiés statutaires –, l'ASAMLA a mené une action pour présenter les écoles élémentaires et maternelles aux enfants de familles réfugiées, présentation vidéo avec traduction, et pour que des enfants qui parlent turc ou roumain puissent également bénéficier de cette action menée par l'ASAMLA, la Ville verserait 2 000 €. Le montant de la subvention versée à l'ASAMLA passerait de 30 000 à 32 000 €.

Je vous remercie de voter les subventions à ces associations et l'avenant à la convention avec l'ASAMLA.

Mme la MAIRE – Merci. Yves Pascouau.

(Problème de connexion avec Monsieur Pascouau.)

Mme la MAIRE – Pour ne pas ralentir l'avancée de l'ordre du jour, je vous propose de mettre aux voix, comme évoqué, les délibérations 26, 27, 28, 29 et 30. Et, si vous en êtes d'accord, chers collègues, même si c'est après le vote, si nous retrouvons la connexion avec Yves Pascouau, je propose que nous lui redonnions la parole pour entendre ses propos sur ce sujet important. Je mets aux voix les délibérations 26 à 30 en vote groupé, comme indiqué au préalable.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Nous n'avons pas récupéré la connexion avec Yves Pascouau. Je vous propose malheureusement que nous nous en arrêtons là. Je ne doute pas, Yves, que vous êtes à la disposition de celles et ceux qui souhaitent poursuivre l'échange sur ce sujet.

Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération 32 et de procéder à un vote groupé sur les délibérations 32 et 33.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Jumelages internationaux – Cosmopolis – Subventions – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – Dans le cadre de la politique publique « action internationale », je vous propose d'accorder les subventions suivantes :

700 € pour Koreanantes, pour l'organisation d'une Drama Party, c'est-à-dire la projection de « K-dramas », qui sont des séries télé coréennes, l'occasion de faire un focus sur la culture coréenne à Nantes ;

200 € pour le projet de Yes we sam, un projet de reportage d'étudiants de l'ENSEC sur des personnes de Seattle installées à Nantes. Ce projet s'inscrit dans le cadre des 40 ans du

I – 99

jumelage avec Seattle, où un certain nombre d'associations nantaises œuvrent pour mettre ce jumelage en valeur ;

1 000 € pour l'association Semikin, pour une exposition photo au titre des actions développées à Cosmopolis. C'est la présentation des photos du photographe nantais Alban Lecuyer qu'il a faites lors d'une résidence à Bobo Dioulasso, au Burkina Faso.

Ces projets sont évidemment tributaires du contexte sanitaire et nous pouvons avoir, et nous aurons peut-être, malheureusement, un glissement des programmations. Cependant, nous souhaitons poursuivre le soutien aux actions des associations favorisant l'ouverture à l'international. Ces associations ne se résignent pas et se projettent sur l'après-Covid. Avec elle, nous préparons le retour d'échanges internationaux, essentiels pour notre ville.

Aussi, je vous demande d'approuver ces demandes de subventions. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je vous propose de passer à la délibération 33. Je tente donc à nouveau de passer la parole à Yves Pascouau.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. PASCOUAU, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Jumelages européens – Subventions – Approbation.

M. PASCOUAU, Conseiller municipal – La magie de la technique est avec moi ! Je me tiens à la disposition de celles et ceux qui souhaitent savoir ce que j'avais à dire sur la délibération précédente. N'hésitez pas à me contacter.

Pour la délibération 33, il s'agit d'une délibération visant à octroyer une subvention à l'association Agir ABCD, subvention qui est délivrée dans le cadre du jumelage avec la ville de Tbilissi. C'est un jumelage particulièrement important pour nous, mais aussi pour eux. En particulier, je tiens à le souligner parce que ce sera certainement une action forte de l'année 21, si nous le pouvons, en raison de la crise sanitaire, mais Tbilissi va ouvrir l'Année mondiale du livre. La ville est considérée comme la ville mondiale du livre par l'Unesco en 2021 et dans ce cadre, nous allons renforcer, je l'espère, notre jumelage, à la fois de manière virtuelle, mais aussi de manière physique. Dans le cadre de ce jumelage, il y a aussi toute l'action qui est réalisée par l'association Agir ABCD, qui à la fois permet à un volontaire de passer quelques mois à Tbilissi pour réaliser des cours de français dans deux établissements, mais aussi, reçoit ici à Nantes des élèves géorgiens en vue du passage du bac et pour certains, en vue de rester un peu plus longtemps à Nantes pour y effectuer leurs études.

Cette subvention, d'un budget total de 7 000 €, se subdivise en 2 000 € pour le volontaire en service civique et 5 000 € pour accompagner l'ensemble des actions qui sont réalisées par l'association dans le cadre de ce jumelage et pour assurer la continuité de la présence de nos amis géorgiens à Nantes et inversement.

Mme la MAIRE – Merci, Yves. Avec la bienveillance de nos collègues, eu égard aux petits soucis de connexion que nous pouvons tous avoir les uns et les autres, je vous propose de dire un mot sur le sujet précédent et d'importance sur lequel vous vouliez intervenir.

M. PASCOUAU, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je tenais, dans la continuité de la délibération qui a été présentée par Nadège Boisramé, d'une part et avant tout à saluer le travail remarquable qui est réalisé par les associations sur le territoire nantais auprès des publics migrants. Ce travail est la représentation et le témoignage de la très grande solidarité qui existe sur notre territoire.

Je tenais par ailleurs à souligner que cette subvention s'inscrit dans la politique de la Ville de Nantes qui vise à permettre aux populations migrantes, quelle que soit leur situation, non

I – 100

seulement d'accéder à leurs droits, mais aussi, d'exercer leurs droits, ces droits qui existent. Au-delà de tout ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux comme inepties sur le sujet, ces personnes ont des droits qui leur sont reconnus par la loi française et les lois européennes. Notre action vise à aider ces personnes à accéder à ces droits et à les exercer.

Et de la même manière que cette question est complexe, à la fois au regard des personnes, au regard des parcours, au regard des situations administratives, elle est aussi complexe parce qu'elle relève beaucoup, est quasi exclusivement, d'ailleurs, de la compétence de l'État, ce qui fait qu'une grande partie de la compétence échappe à la Ville. Mais malgré tout, je tiens à souligner ici que la Ville de Nantes, dans le cadre de ses compétences et de ses pouvoirs, vise à mettre en œuvre, avec tous les acteurs concernés, des mesures destinées à rétablir ces personnes dans leurs droits. On le constate de manière trop importante, et Nadège a fait référence au squat de la rue Daubenton, mais ce n'est pas le seul, nous, nous voyons des demandeurs d'asile, des réfugiés qui ne peuvent pas accéder à leurs droits et qui, à défaut de pouvoir accéder par exemple au dispositif national d'accueil, qui est géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, se retrouvent pour la plupart à la rue. Je pense que nous avons, nous, pour responsabilité, dans le cadre de nos compétences et surtout, en collaboration et en coordination avec l'ensemble des acteurs, le pouvoir de mettre en œuvre des actions et des mesures qui permettent à ces personnes de se réapproprier leurs droits.

Je terminerai en faisant référence à ce qui a été dit par Nadège : ce travail-là et ces objectifs ne peuvent être atteints qu'à la seule condition d'établir une réelle coopération, une réelle coordination avec l'ensemble des acteurs concernés. Évidemment, cela concerne notre travail avec les services de la Ville, que je tiens ici à remercier pour le travail remarquable qu'ils réalisent avec les services de l'État, mais également, de manière tout à fait significative, avec les collectifs et associations qui œuvrent au quotidien auprès des publics migrants, et qui constituent aussi des partenaires pleins et entiers dans le cadre de cette politique qui est menée par la Ville. L'exemple de la mise à l'abri de mardi matin sur le squat de Daubenton témoigne de ce que cette collaboration, cette coopération avec les associations et les collectifs ne peut apporter que des effets positifs, puisque cette mise à l'abri s'est déroulée dans des conditions tout à fait sereines. Et tous les acteurs qui ont été investis dans la préparation et dans la mise en œuvre de cette action ont unanimement salué la qualité du travail, qui n'est autre chose que la continuation du travail qui a été mis en œuvre dans le mandat précédent par la Ville de Nantes – nous devons saluer évidemment le travail de la maire, même aussi de l'adjointe qui était en charge ces questions, Aïcha Bassal – et la continuation de cette action et son renforcement avec l'ensemble des acteurs.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose, chers collègues, de mettre aux voix les délibérations 32 et 33.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Plusieurs points figurent dans cette délibération, qui concerne la politique des ressources humaines. Le premier porte sur la création de postes qui ont fait l'objet d'une présentation au comité technique du 12 janvier dernier. Il s'agit là d'adapter les moyens humains au regard des besoins des services. Pour ce Conseil municipal, c'est la création de onze postes : deux créations de postes pour répondre aux besoins malheureusement croissants de Citad'elles, deux postes pour la direction de la vie associative et de la jeunesse, deux postes de chargé du logement au département du développement urbain, quatre postes en surnombre à la direction du SEVE, pour répondre à des situations individuelles, et un poste de technicien gestionnaire du parc informatique à la direction de l'éducation.

I – 101

Dans le même temps, nous avons neuf suppressions de postes. Quatre concernent le transfert à la Métropole des différents postes, ceux du directeur de la police municipale, du chef de service de la police municipale, de rédacteur et d'adjoint administratif, qui fait suite à la création de la police métropolitaine des transports. Nous avons également deux postes qui étaient en surnombre et trois qui sont dus à la réorganisation de la direction générale.

Nous avons également sept transformations de postes qui donnent lieu à des créations et quatre transformations de postes qui donnent lieu à des suppressions et qui visent à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Pour les premiers, les postes créés seront supprimés au prochain Conseil, suite à l'avis du prochain comité technique. Pour les autres, cela a été fait lors du précédent comité.

Vous avez le détail dans l'annexe 1 qui vous a été délivrée.

Le deuxième point concerne la proposition d'un avenant à la convention de médiation préalable qui nous lie au Centre de gestion de Loire-Atlantique. En effet, la collectivité s'est portée volontaire pour expérimenter le dispositif de médiation préalable lorsqu'il y a un litige entre les agents et l'administration. Un décret a reporté la date de fin de cette expérimentation du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021. Il vous est donc proposé de signer un avenant pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'expérimentation. Vous avez tout le détail dans l'annexe numéro 2.

Le troisième point concerne des ajustements du régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, que l'on appelle le RIFSEEP.

Les premiers concernent des agents du CCAS. Mais comme nous avons un RIFSEEP commun à la Ville, à la Métropole et au CCAS, nous sommes dans l'obligation de présenter les ajustements dans nos trois instances. Pour le premier, il s'agit de reconnaître l'engagement des agents qui sont auprès des personnes âgées. Il est proposé aujourd'hui de créer et d'accorder le versement d'une prime que l'on appelle « grand âge » pour les agents qui travaillent dans nos EHPAD. Le montant de cette prime mensuelle est fixé à 118 €. Il convient aussi de modifier le régime indemnitaire de grade pour les auxiliaires de soins de 2^e et 1^e classe en les positionnant sur des champs médians de chaque grade, soit 208,97 € pour les auxiliaires de soins de 2^e classe et 234,28 € pour les auxiliaires de soins de 1^{re} classe.

Mais il vous est également proposé aujourd'hui, dans un souci de lutte contre la précarité, d'appliquer une majoration des heures complémentaires pour les agents titulaires et stagiaires qui sont sur des temps non complets, soit 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes et 25 % pour les heures suivantes.

Le quatrième point de la délibération concerne les modalités de gestion de la crise Covid. Nous en avons eu plusieurs depuis mars dernier. En effet, avec la mise en place de la suppression du jour de carence, qui était évidemment attendue et ceci, désormais, à partir du 10 janvier 2021, il est proposé de créer une autorisation spéciale d'absence « symptômes Covid ». Cette nouvelle disposition s'applique à l'ensemble des agents. Pour l'instant, elle s'applique jusqu'au 31 mars 2021 et elle pourra évidemment faire l'objet d'une prolongation si le décret le prévoit.

Le cinquième et dernier point concerne la mise en place d'une astreinte décisionnelle à partir de mars 2021 à la direction du SEVE. Cette astreinte concerne plusieurs membres de l'équipe de directions, qui pourront être joints le soir et le week-end, notamment pour répondre aux enjeux de sécurité qui sont liés au patrimoine arboré implanté sur l'espace public lors d'événements climatiques tels que les tempêtes.

Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver cette délibération.

I – 102

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 61 voix pour et 8 abstentions.

Mme la MAIRE – Nous passons à la délibération 35. Je vous propose un vote groupé sur les délibérations 35 à 37.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Cette délibération propose d'une part des travaux concernant la réhabilitation des parcs et squares, particulièrement sur les travaux de rénovation d'allées de circulation, de renouvellement d'aménagements qui concernent les parcs, donc des choses qui sont déléguées à des entreprises extérieures. Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation sur plusieurs lots en groupement de commandes avec Nantes Métropole, la Ville de Nantes étant coordonnateur de cette consultation, pour un maximum de 4 M€ sur quatre ans, étant entendu que pour la Ville de Nantes, le montant annuel estimatif est de 700 000 € HT. Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la procédure adaptée.

D'autre part, nous avons un marché concernant la maintenance des centrales photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole et du CCAS, puisqu'effectivement, nous avons, dans le cadre du mandat, plusieurs centrales qui sont programmées sur les bâtiments de la collectivité. Au-delà de leur pose, il convient ensuite d'en assurer la maintenance, l'entretien et le bon fonctionnement. Pour cela, il faut passer un contrat d'exploitation et de supervision. Par ailleurs, nous intégrerons la centrale déjà existante sur le centre commercial Beaulieu dans ce marché, avec plusieurs prestations : de la télésurveillance, de la maintenance préventive et curative, etc. Tout ceci se fait dans le cadre du groupement de commandes Ville, CCAS et Nantes Métropole, Nantes Métropole étant le coordonnateur. Il est prévu que le marché soit conclu pour cinq ans, avec un maximum de 5 M€ HT pour la Ville de Nantes et une dépense annuelle estimative, pour la Ville, à 45 000 €.

Nous avons ensuite un marché qui concerne les systèmes d'ascenseur, encore une fois pour le groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le CCAS. Nous avons un accord-cadre relatif à la maintenance des ascenseurs, qui arrive à échéance le 10 octobre 2021. Il faut donc en conclure un. Il est proposé que dans ce nouveau contrat, au-delà des prestations de maintenance, soit ajoutée la possibilité de réaliser des travaux de rénovation de l'ensemble du parc. Nous allons plus loin que la maintenance, ce qui nous permet d'être plus efficaces et également plus pertinents dans la gestion de nos ascenseurs. Il est donc proposé de lancer une consultation dans le cadre du groupement de commandes. C'est la Ville de Nantes qui est le coordonnateur. C'est un marché pour une durée de cinq ans qui sera conclu. Les dépenses annuelles estimatives pour la partie maintenance s'élèvent pour la Ville à 360 000 € HT. Les dépenses estimatives pour la rénovation sont estimées à 1 M€. L'ensemble des travaux seront étalés sur la durée du contrat.

Nous avons ensuite des travaux concernant le programme de prévention de la légionelle dans les équipements sportifs avec, pour 2021, le gymnase Urbain Le Verrier et la base nautique du Cercle de l'aviron de Nantes. Le principe des travaux avait déjà été approuvé en février 2020, pour une mise en conformité avec la réglementation de ces deux équipements. Une enveloppe avait précédemment été approuvée. Mais en raison de la crise sanitaire, il y a eu un certain nombre de retards sur ces opérations, dont les services ont profité pour affiner les besoins et revoir le périmètre d'intervention. Il y a donc eu des suppressions de travaux pour une part sur le gymnase Urbain Le Verrier sur l'accessibilité extérieure, qui sont pris en charge par le pôle de

I – 103

proximité. En revanche, ont été ajoutés des éléments concernant la rénovation de la toiture, puisqu'une centrale photovoltaïque viendra s'y installer. S'agissant de la base nautique du Cercle de l'aviron de Nantes, le programme concernant les vestiaires a été revu et renforcé. Il y a donc des évolutions de l'enveloppe financière : pour le gymnase Urbain Le Verrier, une enveloppe financière de 1 020 000 € TTC et pour la base nautique, de 471 000 € TTC.

Nous avons ensuite le patrimoine scolaire et le programme d'entretien durable pour 2020, avec des travaux de réfection des étanchéités. Un programme avait été approuvé en 2019 par le Conseil municipal. Pour autant, lors de la consultation, il y a eu une entreprise qui a été attributaire et qui a été mise en liquidation judiciaire. Il a donc fallu relancer les lots concernés. Pour se réadapter à ces nouvelles consultations, il convient d'adopter une autre enveloppe, pour un montant de 1 440 000 € TTC.

Nous avons également un ajustement de l'enveloppe budgétaire pour le projet de restructuration de l'ancien lycée Leloup-Bouhier en groupe scolaire. L'enveloppe financière avait été approuvée en mars 2019. Les travaux ont démarré au printemps 2019, mais plusieurs aléas sont apparus : des problèmes structurels, la découverte d'un puits sous un bâtiment démolé, des reprises structurelles de murs porteurs, l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement du chantier et une évolution du programme, puisque le programme était devenu un peu ancien : il datait de 2018. Ce temps a été utilisé pour le revoir en prévoyant un revêtement de sol plus clair et en ajoutant de l'eau, de l'ombre et des arbres pour être bien dans cette nouvelle action politique sur les cours d'école plus vertes et plus agréables pour les enfants. Ces éléments portent le montant de l'opération à 9 650 000 € TTC. Je précise que la nouvelle école sera livrée juste avant l'été 2021, soit pour la rentrée de septembre 2021.

Nous avons par ailleurs deux restructurations concernant l'école de la Mutualité et l'école Alain Fournier, sur lesquelles nous avons des ajustements d'enveloppes budgétaires. De la même manière, cela fait partie de décisions qui ont été votées au mois de décembre 2019. Pour l'école de la Mutualité, nous avons eu des problèmes sur les consultations : peu de réponses, des lots infructueux et certains en dépassement. Plusieurs lots ont donc dû être relancés et après relance de ces lots, le coût total de l'opération est porté à un montant de 8 M€ TTC. Le nouveau planning prévisionnel des travaux est que la préparation doit être faite pour avril 2021, un démarrage des travaux en mai 2021 et une livraison à l'été 2023.

Pour l'école Alain Fournier, dans le quartier Bellevue – Chantenay, nous avons aussi un ajustement de l'enveloppe budgétaire. L'appel d'offres avait été lancé dans le cadre d'une entreprise générale, parce qu'à l'époque, il y avait beaucoup de chantiers dans le schéma directeur des écoles et de consultations lancées en même temps. Le résultat de cette consultation a été déclaré sans suite, puisque nous n'avions eu que deux réponses, et beaucoup trop élevées. Nous avons donc refait une consultation au mois d'octobre 2020. Par ailleurs, il y avait aussi eu des évolutions du projet, l'ajout d'une salle pour accueillir l'amicale laïque, différents éléments techniques qui se sont présentés. Nous arrivons donc à une augmentation du budget de l'opération, pour un coût total porté à 8 M€ TTC.

Je signale, comme je l'avais déjà fait lors du précédent Conseil municipal, que sur ces marchés pour des entreprises en site occupé en milieu scolaire et avec des conditions d'accès difficile, les résultats des marchés sont souvent élevés et différent de nos estimations.

Nous avons enfin un avenant à la convention constitutive du groupement de commandes sur la maintenance des centrales photovoltaïques, le remplacement des ouvrages en bois et l'acquisition de jeux et jouets pour les écoles publiques.

J'en ai fini et je vous propose donc d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ? Il n'y en a pas.

I – 104

Avant de passer à la délibération 36, j'en profite pour saluer un petit salut amical à Thomas Quéro et à sa compagne, qui ont accueilli un petit Marius il y a quelques jours. Je sais que Thomas ne dort pas beaucoup en ce moment, mais il a tenu à être avec nous pour présenter cette délibération. En notre nom à tous, toutes nos félicitations et plein de bonheur...

Je vous propose de passer à la délibération 36.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Acquisitions et cessions foncières – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Cette délibération porte sur des acquisitions et des cessions foncières. Tout d'abord, nous allons procéder au déclassement et à la désaffectation du domaine public de la parcelle rue du Moulin Lambert qui abritait les logements de fonction de l'école Lucie Aubrac pour qu'elle puisse ensuite faire partie d'un projet d'habitat participatif mené par le CIF. Il nous faut donc avancer dans cette procédure, la prochaine étape étant la vente, qui sera faite au profit de... je ne sais pas plus si ce sera du CIF de Nantes Métropole, mais en tout cas, ce sera la prochaine étape.

Nous avons également des transferts de propriété à titre gratuit entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Il s'agit de petits bouts de terrain, de petits bouts de voirie qui ne se trouvent pas dans le bon patrimoine au regard des compétences respectives de la collectivité et de son établissement public. En l'occurrence, il s'agit de la rue Camille Desmoulins, du boulevard des Poilus, de la route de Sainte-Luce, où nous avons 5 367 m² à usage de voirie et annexe de voirie à transférer à Nantes Métropole.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 37.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Cette délibération porte d'abord sur la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de liaisons électriques souterraines et par ailleurs, rue de la Révolution des Œillets, sur l'acquisition auprès de Nantes Métropole d'une emprise foncière de 114 m², pas un de moins, mais qui nous permettra d'améliorer de manière significative le bloc des vestiaires, chemin de la Roche, dans le quartier de Malakoff.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix les délibérations 35, 36 et 37.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

M. BOLO, Adjoint – Je voudrais, Madame la Maire, avoir une pensée pour le journaliste de France bleu Loire Océan, Martial Cure, qui vient de nous quitter. C'était un journaliste notamment passionné de sport. J'avais souvent eu l'occasion d'être accueilli par lui dans les studios de France bleu, tôt le matin, pour la matinale qu'il animait. Je voulais avoir une petite pensée pour ses proches, parce que je crois que c'est un grand professionnel qui, malheureusement, nous quitte beaucoup trop tôt.

Mme la MAIRE – Merci, cher Pascal, d'avoir eu ces quelques mots. J'ai eu personnellement toute l'équipe de France bleu, qui, évidemment, est sous l'émotion, et j'ai vu que plusieurs

I – 105

d'entre nous avaient salué l'homme qu'il était et apporté leur soutien à sa famille et à ses proches.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la traditionnelle délibération sur les dispositions diverses à caractère budgétaire et financier. Nous y trouvons, comme c'est l'habitude, des projets validés par le jury CLAP, une subvention à l'association Écopôle, qui ne doit pas avoir la trésorerie pour attendre la subvention de 51 000 € en complément de l'acompte décidé au mois de décembre, un contrat de délégation de service public, celui de l'ACCOORD : il s'agit de la contribution de la Ville au titre de l'investissement dans le cadre de cette DSP, des subventions aux associations de petite enfance, un ajustement de versement à l'association Proximité, qui n'a pas eu besoin de l'ensemble de ses 10 000 € et pour laquelle 5 000 auront été suffisants. Nous avons également des tarifs publics, les tarifs de repas adulte dans les équipements de la petite enfance.

Pour Citad'elles, nous avons l'autorisation de contracter avec la Caisse d'allocations familiales pour bénéficier de son soutien. De la même manière, c'est toujours un contrat d'aide financière en ce qui concerne la petite enfance pour deux projets portés par la Ville de Nantes et soutenus par la CAF.

Toujours dans la petite enfance, nous avons une convention de partenariat entre la Ville de Nantes et l'AURAN sur les crèches municipales et associatives de Nantes, après les cours d'école. Je ne sais plus si c'est Hélène ou Ghislaine qui en parlait tout à l'heure.

Nous avons un avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de la fourrière automobile. La fourrière est un peu à l'étroit sur son terrain actuel. Il faut donc agrandir un peu tout cela.

Il y a ensuite le don d'une tondeuse réformée à l'association Une famille, un toit. Cela devait passer en Conseil municipal. Nous avons aussi une convention avec La Vache nantaise. Naturellement, nous ne conventionnons pas avec les bovidés, mais avec les associations qui les promeuvent, en l'occurrence, l'association La Vache nantaise.

Par ailleurs, pour le centre de loisirs du petit port, dans le contexte actuel Covid-19, il faut réinterroger et réviser nos contributions au délégataire de la piscine.

Nous avons aussi le gymnase Nelson Mandela pour une convention pour son utilisation par le lycée du même nom.

Pour terminer, nous avons les traditionnelles remises gracieuses et annulations de titres, pour le montant colossal de 270,11 €.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je précise que ne participent pas au vote Tristan Riom et moi-même, en ce qui concerne l'agence d'urbanisme, et je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 8 contre.

I – 106

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Office Public d'HLM Nantes Métropole Habitat – Relocalisation – extension de l'association « Le Cinématographe » – Emprunt de 7 650 000 € maximum – Garantie de la Ville – Convention – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Cette délibération porte sur une garantie d'emprunt d'un montant de 7 650 000 € maximum. Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons souvent évoqué, dans ce Conseil municipal et dans le précédent, cette relocalisation du Cinématographe par une opération conduite par Nantes Métropole Habitat, qui était particulièrement chère à mon ami Alain Robert, que je salue au passage, s'il nous regarde. Il nous faut donc garantir de manière assez traditionnelle un emprunt pour permettre la réalisation de cette opération.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Chambre régionale des comptes – Vérification des comptes, contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la transmission à notre Conseil municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur sa vérification de la société publique locale Nantes Métropole Aménagement au titre des années 2014 et suivantes. Ce rapport, de manière surprenante, mais la loi nous y oblige, n'a pas encore été soumis au conseil d'administration de Nantes Métropole Aménagement. Il doit être soumis à la première assemblée délibérative de ses actionnaires qui a lieu après son envoi. C'est donc au Conseil municipal de Nantes. Je peux vous confirmer que la gestion de Nantes Métropole Aménagement fait l'objet d'un quitus global, d'un constat du respect qu'elle a de l'ensemble de ses procédures. Il y a juste quelques petites recommandations sur le nombre de sièges au conseil d'administration, qui, semble-t-il, n'est pas tout à fait conforme. Il faudrait en créer trois autres. Et il y a une opération dont la Chambre reconnaît elle-même qu'elle est de faible ampleur, au regard des projets d'aménagement que gèrent ce type de sociétés publiques locales d'aménagement. Il s'agit du pôle Daniel Asseray, que la SPL commercialise pour son propre compte, ce qui n'est formellement pas régulier, effectivement. Il faudra donc trouver la solution, qui passera très probablement par le fait que nous rachèterons, à moins que ce soit Nantes Métropole, le pôle Daniel Asseray des Dervallières à la SPL pour remettre tout cela d'équerre. Mais la Chambre elle-même a considéré que les montants en jeu faisaient de cette petite entorse une faute tout à fait vénielle.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – J'ai juste une petite question annexe, parce que le rapport est assez factuel et qu'il n'y a donc pas de grand commentaire à faire à ce sujet. Les rapports, c'est toujours utile, parce qu'il est vrai qu'en 2017, il y avait eu un rapport sur le Voyage à Nantes, qui a sans doute donné lieu à une enquête qui est actuellement en cours concernant notamment la construction du manège. Mais ma question n'est pas celle-là.

Il y a beaucoup de SPL, aujourd'hui, à Nantes. Je souhaiterais profiter de ce moment pour vous poser la question, justement, de toutes ces SPL, à savoir si vous avez une stratégie de rassemblement, de fusion d'un certain nombre de ces SPL, puisque je crois qu'il y en a plus de cinq sur Nantes.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

I – 107

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Rapidement, sans revenir sur tout ce qu'a dit Monsieur Bolo, il y a quand même quelques remarques qui, je pense, méritent l'attention des Nantais sur les enjeux de transparence liés à la question des PV, qui ne reflètent pas forcément les débats. Et je dois dire qu'en arrivant dans cette collectivité, y compris pour les PV de nos commissions, je me suis fait un peu la même remarque. Autant les PV du Conseil municipal sont exhaustifs, ce sont des Verbatim, autant il est important, que ce soit dans les conseils d'administration ou dans les commissions, que nous essayions d'avoir un quasi Verbatim de ce qui se dit, parce que sinon, clairement, cela ne reflète pas la réalité de nos débats. Sur les modalités d'exercice de la direction générale, également, on retrouve le même problème, dans une moindre proportion qu'à l'école des Beaux-Arts, mais nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le fait que le renouvellement du directeur général, en 2014, n'avait pas été acté par le CA. Ce ne sont pas des points de détail. Ce sont des points extrêmement importants. On ne peut pas considérer qu'être patron de SEM à Nantes est une charge d'ancien régime.

C'est clairement quelque chose qui doit être acté par les instances compétentes, et au moment du renouvellement du mandat du maire, on les renouvelle. Ce ne sont donc tout de même pas des points mineurs, même si le reste du rapport n'apporte pas de commentaire autre que sur les opérations d'aménagement, notamment l'opération Boucherie et l'opération sur la concession de la gare, qui, tout de même, sont difficiles à suivre. Cela pose une question, y compris sur la manière dont on suit l'activité de ces SEM et de ce que l'on confie aux SPL. L'opération Boucherie, par exemple, est passée d'une durée initiale de huit ans à 23 ans. C'est vrai que c'est aussi l'utilité de ces SPL que de pouvoir travailler dans la durée, au-delà de la durée d'un mandat. Mais tout de même, pour les élus à qui, au début, on a fait prendre des décisions sur un budget initial qui était de 4,6 M€ et où l'on finit à 11,5 M€, cela fait +148 %. Le rapport est très laconique. Il ne fait aucun commentaire. On peut tout de même s'interroger sur notre capacité à suivre dans la durée et à être correctement informés, finalement, entre l'ambition initiale et le résultat final. On peut dire la même chose sur la gare, où l'on passe de 50 à 100 M€ et où il y a 14 avenants qui sont signés. On peut voir le verre plein et dire que c'est extrêmement souple, que cela permet de gérer des opérations complexes, je vous l'accorde. Néanmoins, est-ce que tout cela doit se faire au sein de la même opération ? Si je comprends bien, si j'ai bien lu le rapport, la rénovation de la gare, par exemple, a été finalement ajoutée dans l'opération de la concession gare, au début, mais, et vous me corrigerez si je n'ai pas bien compris, je n'étais pas là, à l'époque, est-ce que cela ne mériterait pas de faire l'objet d'une opération en tant que telle pour que les Nantais puissent bien en suivre les engagements sur une durée raisonnable ? Personne n'arrive vraiment à suivre une opération sur 14 ou 23 ans. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Monsieur Chombart De Lauwe, vous avez fait un peu les questions et les réponses vous-même. Sur l'îlot Boucherie, cela a été un tel feuilleton dans l'actualité nantaise qu'il paraît difficile de dire que tout cela s'est fait en catimini. Effectivement, cela a été une opération d'une complexité extrême sur le plan technique, sur le plan géographique, compte tenu de la configuration extrêmement particulière de cette parcelle, avec des problèmes de maîtrise foncière avec des propriétaires qui ne faisaient rien de leur bien, mais qui ne voulaient pas le vendre. Je me souviens que cela a été effectivement très, très long et très compliqué. Au regard du temps qu'il faut pour monter une opération de ZAC, s'il fallait monter une opération de ZAC chaque fois qu'une opportunité se présente au sein du périmètre préalablement défini, je pense que l'on aboutirait à des longueurs procédurales qui seraient insupportables. Et elles le sont déjà très largement.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Si vous me le permettez, excusez-moi de vous couper, mais nous pourrions avoir une règle un peu comme dans les marchés publics, si j'ai bonne mémoire, où lorsque cela dépasse 30 % de l'opération initiale, par exemple, en

I – 108

termes de volume, on considère que cela mérite au moins de repasser devant le Conseil..., enfin, tout passe devant le Conseil, mais où on lance au moins une nouvelle opération si cela dépasse une certaine somme.

M. BOLO, Adjoint – Je viens de vous le dire : rien n'est fait en catimini. Tout passe devant le Conseil.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je n'ai pas parlé de catimini.

M. BOLO, Adjoint – Effectivement, c'est d'une très grande complexité. Seuls des spécialistes arrivent à s'astreindre à suivre les choses de manière aussi précise. C'est peut-être une faiblesse de ces opérations.

En ce qui concerne la question d'Erwan Huchet, cette situation est le fruit de l'histoire. Je ne doute pas que si Madame la Maire, présidente de Nantes Métropole, souhaite modifier les choses, elle ne manquera pas de vous le faire savoir.

Le Conseil prend acte.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation et vos interventions. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci à tous et merci aux équipes qui nous ont accompagnés et qui, une nouvelle fois, ont permis techniquement que les choses, dans ce conseil, se déroulent en visio.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 37.



Rapport des délibérations

Conseil municipal du 5 février 2021

OBSERVATIONS :

Conformément à la délibération n°1 du Conseil municipal du 4 décembre 2020 portant sur l'approbation des modalités d'organisation des séances du Conseil municipal en visioconférence, les élus ont eu la possibilité, après la réunion, de vérifier et de rectifier, le cas échéant, leur vote tel qu'enregistré par le logiciel de vote Quizzbox. Ces modifications apparaissent en rouge dans le présent document.

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

2A - Voeu pour l'organisation d'un référendum.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 10h21**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **12**

Voix exprimées : **56**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	56 Voix	100,0%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline		1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian		1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth		1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix

(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN H��l��ne	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration �� BASSAL A��cha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON Fran��ois	1 voix
(Institutionnelle) QU��RO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALA��N Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK Andr��	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix

Abstention	1 Voix
-------------------	---------------

(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
---	--------

Non votants	12 Voix
--------------------	----------------

(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien	1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir	1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HA��RY Sarah	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Val��rie	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

3 - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 11h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **67**

Voix totales : **67**

Voix exprimées : **63**

Non votés : **4**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	63 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix

(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN H��l��ne	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Val��rie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAV Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration �� BASSAL A��cha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON Fran��ois	1 voix
(Institutionnelle) QU��RO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALA��N Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCHAK Andr��	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	4 Voix	
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice	(absent)	1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marl��ne		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	(absent)	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian		1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie		1 voix
(Institutionnelle) SOBCHAK Andr��		1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

5 - Pacte de gouvernance métropolitain – Avis.

Adoptée

Date du vote : **05/02/2021 - 12h04**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	57 Voix	86,2%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline		1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth		1 voix

(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAT Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix

Contre	9 Voix	13,8%
---------------	---------------	--------------

(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien	1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	3 Voix
--------------------	---------------

(Institutionnelle) COCOTIER Michel	1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

31 - Soutien aux Associations de commerçants Plein Centre & UNACOD – Subventions – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 12h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	67 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAV Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	2 Voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

6 et 7 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 12h51**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Non votés : **0**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	0 Voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

8 - Subventions à l'ACCOORD au titre de la vie associative et des actions éducatives – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 12h59**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **9**

Voix exprimées : **60**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	60 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix

(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAY Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants
9 Voix

(Institutionnelle) ASSEH Bassem	1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut	1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan	1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

9 - 10 - 11 et 12 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 15h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **1**

Voix exprimées : **68**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN H��l��ne	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Val��rie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration �� BASSAL Aicha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON Fran��ois	1 voix
(Institutionnelle) QU��RO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALA��N Gildas par procuration �� REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK Andr��	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir	1 voix
(Institutionnelle) BEN��TRE Marie-Annick	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

13 et 14 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 15h21**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **69**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN H�el�ene	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Val�erie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration � BASSAL A�icha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON Fran�ois	1 voix
(Institutionnelle) QU�ERO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALA�UN Gildas par procuration � REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK Andr�e	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

15 - Développement culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions – Avenant – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 15h33**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **5**

Voix exprimées : **64**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	64 Voix	100,0%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix

Non votants	5 Voix	
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix	
(Institutionnelle) COCOTIER Michel	1 voix	
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix	
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix	
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix	
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix	
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix	
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix	

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

16 et 17 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 15h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Non votés : **0**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN H��l��ne	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Val��rie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration �� BASSAL A��cha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON Fran��ois	1 voix
(Institutionnelle) QU��RO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALA��N Gildas par procuration �� REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK Andr��	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants

0 Voix

(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK Andr��	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

18 et 19 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 15h52**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **4**

Voix exprimées : **65**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	65 Voix	100,0%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix

(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAY Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants

4 Voix

(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

20 - 21 - 22 - 23 - 24 et 25 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 16h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix

(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAY Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix	
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian		1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne		1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

26 - 27 - 28 - 29 et 30 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 16h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix

(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAV Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants

3 Voix

(Institutionnelle) BLIN Nathalie	1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan	1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

32 et 33 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 17h04**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix

(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAV Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants

3 Voix

(Institutionnelle) BOUTIN Patrice	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

34 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 17h09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **0**

Voix exprimées : **61**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	61 Voix	100,0%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix

(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAV Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix

Abstention

8 Voix

(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien	1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

35 - 36 et 37 – Vote groupé pour ces délibérations

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 17h22**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **63**

Non votés : **6**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	63 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix

(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAT Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	6 Voix
(Institutionnelle) BIR Cécile	1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

38 - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier - Approbation

Adoptée

Date du vote : **05/02/2021 - 17h26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	58 Voix	87,9%
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) HAKEM Abbassia		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra		1 voix
(Institutionnelle) JOUIN Christophe		1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie		1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline		1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian		1 voix

(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix

Contre	8 Voix	12,1%
---------------	---------------	--------------

(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa	1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien	1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence	1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants	3 Voix
--------------------	---------------

(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix

AG Conseil Municipal
Ville de Nantes
050221

Date : **vendredi 5 février 2021**
Président :
Secrétaire : **Vincent Etienne**

Séance AG Conseil Ville de
Nantes - 05/02/2021

39 - Octroi d'une garantie d'emprunt à Nantes Métropole Habitat relative au cinématographe.

Unanimité

Date du vote : **05/02/2021 - 17h28**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Non votés : **5**

Voix exprimées : **64**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	64 Voix	100,0%
(Institutionnelle) AMROUCHE Louisa		1 voix
(Institutionnelle) ASSEH Bassem		1 voix
(Institutionnelle) AZZI Elhadi		1 voix
(Institutionnelle) BAINVEL Julien		1 voix
(Institutionnelle) BASSAL Aïcha		1 voix
(Institutionnelle) BASSANI Catherine		1 voix
(Institutionnelle) BELHAMITI Mounir		1 voix
(Institutionnelle) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(Institutionnelle) BERTU Mahaut		1 voix
(Institutionnelle) BIR Cécile		1 voix
(Institutionnelle) BLIN Nathalie		1 voix
(Institutionnelle) BOISRAMÉ Nadège		1 voix
(Institutionnelle) BOLO Pascal		1 voix
(Institutionnelle) BONAMY Delphine		1 voix
(Institutionnelle) BOULÉ Aurélien		1 voix
(Institutionnelle) BOURDON Émilie		1 voix
(Institutionnelle) BOUTIN Patrice		1 voix
(Institutionnelle) CHATEAU Olivier		1 voix
(Institutionnelle) CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
(Institutionnelle) CITEAU Simon		1 voix
(Institutionnelle) COCOTIER Michel		1 voix
(Institutionnelle) COLLINEAU Marlène		1 voix
(Institutionnelle) COPPEY Mahel		1 voix
(Institutionnelle) COUSSINET Valérie		1 voix
(Institutionnelle & Autre) DANTEC Ronan		1 voix
(Institutionnelle & Autre) EL HAÏRY Sarah		1 voix
(Institutionnelle) FERREIRA Virginie		1 voix
(Institutionnelle) FIGULS Séverine		1 voix
(Institutionnelle) FOURNIER Hervé		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GARNIER Laurence		1 voix
(Institutionnelle) GOUEZ Aziliz		1 voix
(Institutionnelle & Autre) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(Institutionnelle) GUINÉ Thibault		1 voix
(Institutionnelle) GUISSÉ Alassane		1 voix
(Institutionnelle) HUCHET Erwan		1 voix

(Institutionnelle) JOUIN Christophe	1 voix
(Institutionnelle) LAERNOES Julie	1 voix
(Institutionnelle) LANGLOIS Pauline	1 voix
(Institutionnelle) LE TEUFF Florian	1 voix
(Institutionnelle) MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
(Institutionnelle) MARTIN Nicolas	1 voix
(Institutionnelle) NAULIN Hélène par procuration à RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) OUGGOURNI Jamal	1 voix
(Institutionnelle) PASCOUAU Yves	1 voix
(Institutionnelle) PIAU Catherine par procuration à BASSAL Aïcha	1 voix
(Institutionnelle) PROCHASSON François	1 voix
(Institutionnelle) REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) RICHARD Guillaume	1 voix
(Institutionnelle) RIOM Tristan	1 voix
(Institutionnelle) ROBERT Pascale	1 voix
(Institutionnelle) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(Institutionnelle) ROLLAND Johanna	1 voix
(Institutionnelle) SALAÛN Gildas par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(Institutionnelle) SALECROIX Robin	1 voix
(Institutionnelle) SEASSAU Aymeric	1 voix
(Institutionnelle) SOBCZAK André	1 voix
(Institutionnelle) SOTTER Jeanne	1 voix
(Institutionnelle) TALLEDEC Denis	1 voix
(Institutionnelle & Autre) THIRIET Richard	1 voix
(Institutionnelle) TRICHET Franckie	1 voix
(Institutionnelle) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(Institutionnelle) VIALARD Louise	1 voix
(Institutionnelle) VITOUX Marie	1 voix
(Institutionnelle) WEISS Pauline	1 voix

Non votants

5 Voix

(Institutionnelle) HAKEM Abbassia	1 voix
(Institutionnelle) JEN Sandra	1 voix
(Institutionnelle) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(Institutionnelle) OPPELT Valérie	1 voix
(Institutionnelle) QUÉRO Thomas	1 voix